

commission du codex alimentarius ^F



ORGANISATION DES NATIONS
UNIES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION
MONDIALE
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00153 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

ALINORM 07/30/24

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMMISSION DUCODEX ALIMENTARIUS

Trentième session

Rome, Italie, 2 – 7 juillet 2007

RAPPORT DE LA TRENTE-NEUVIEME SESSION DU COMITE DU CODEX SUR LES RESIDUS DE PESTICIDES

Pékin (Chine) 7 – 12 mai 2007

Note : la lettre circulaire CL 2007/15-PR est incluse dans le présent rapport

commission du codex alimentarius



ORGANISATION DES NATIONS
UNIES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION
MONDIALE
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00153 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

CX 4/40.2

CL 2007/15-PR
Mai 2007

Aux : Service centraux de liaison avec le Codex
Organisations internationales intéressées

Du : Secrétaire, Commission du Codex Alimentarius,
Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires
Viale delle Terme di Caracalla,
00153 Rome, Italy

OBJET : DISTRIBUTION DU RAPPORT DE LA TRENTE-NEUVIEME SESSION DU COMITE DU CODEX SUR LES RESIDUS DE PESTICIDES (ALINORM 03/24)

Le rapport de la trente-neuvième session du Comité du Codex sur les résidus de pesticides sera examiné par la Commission Codex Alimentarius à sa 30^{ème} session (Rome – Italie, 2 – 7 juillet 2009)

PARTIE A: QUESTIONS SOUMISES A LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS POUR ADOPTION A SA 30^{ème} SESSION

- 1. PROJET DE LIMITES MAXIMALE DE RESIDUS DE PESTICIDES A L'ETAPE 8 (ALINORM 07/30/24, ANNEXE II) ; ET**
- 2. AVANT-PROJET DE LIMITES MAXIMALES DE RESIDUS DE PESTICIDES A L'ETAPE 5/8 (ALINORM 07/30/24, ANNEXE III)**

Les gouvernements et organisations internationales intéressées souhaitant proposer des amendements ou faire des commentaires sur les projets et avant-projets de LMR à l'étape 8 et à l'étape 5/8 doivent s'adresser par écrit, de préférence par courriel, au secrétaire, Commission du Codex Alimentarius, Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires, Viale Terme di Caracalla, 00153 Roma, Italia (fax : + 39 06 57054593 ; courriel : codex@fao.org) **avant le 15 juin 2007.**

- 3. LIMITES MAXIMALES DE RESIDUS DEPESTICIDES RECOMMANDEES POUR REVOCATION ET POUR ARRET DES TRAVAUX (ALINORM 07/30/24, ANNEXES V ET IX)**

Les gouvernements et organisations internationales intéressées souhaitant faire des commentaires sur les révocations proposées (Annexe V) ou sur l'arrêt des travaux sur les projet de LMR (annexe IX), doivent s'adresser par écrit, de préférence par courriel, au secrétaire, Commission du Codex Alimentarius, Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires, Viale Terme di Caracalla, 00153 Roma, Italia (fax : + 39 06 57054593 ; courriel : codex@fao.org) **avant le 15 juin 2007.**

**PARTIE B : QUESTIONS SOUMISES A LA 30^{ème} SESSION DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS POUR ADOPTION PROVISOIRE :
AVANT PROJET DE LIMITES MAXIMALES DE RESIDUS DE PESTICIDES A L'ETAPE 5
(ALINORM 07/30/24 ANNEXE IV)**

Les gouvernements et organisations internationales intéressées sont invités à soumettre leurs commentaires, y compris les implications que les avant-projets de limites maximales de résidus de pesticides peuvent avoir pour leurs intérêts économiques, et sont priés de le faire par écrit conformément aux Procédures d'élaborations de normes Codex et textes s'y rapportant (à l'étape 5) (Manuel des procédures du Codex Alimentarius, seizième édition) de préférence par courriel au secrétaire, Commission du Codex Alimentarius, Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires, Viale Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie (fax : + 39 06 57054593 ; courriel : codex@fao.org) **avant le 15 juin 2007.**

PARTIE C: DEMANDE DE COMMENTAIRES ET D'INFORMATIONS SUR :

**1. PROJET DE LIMITES MAXIMALES DE RESIDUS DE PESTICIDES A L'ETAPE 6
(ALINORM 07.30/24, ANNEXE VII)**

Les pays et observateurs spécifiés sous les composés individuels dans ALINORM 07/30/24 concernant les questions se rapportant au panel FAO de la JMPR (BPA, évaluation des résidus, évaluation d'ingestion etc.) et concernant des pesticides/denrée(s) spécifiques devant être étudiés par la JMPR 2007, sont invités à envoyer ces informations ou données à **1)** Mme Yong Zhen YANG, Officer Agriculture et Secrétaire de la JMPR, Viale delle Terme di Caracalla, Rome 00153, Italy, Fax : +39 06 57053224, Courriel : YoungZhen.Yang@fao.org ; **2)** Dr Zongmao CHEN, Président du Comité, Académicien, Académie chinoise d'Ingénierie, Professeur, Académie chinoise de l'agriculture et des sciences, N.1, Yunqi Road, Hangzhou/Zhejiang 310008, P.R. CHINE, Fax: +86 571 8665 0056, Courriel : ccprc@agri.gov.cn ; et **3)** Secrétaire, Commission du Codex Alimentarius, Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires, Viale Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie (fax : + 39 06 57054593 ; courriel : codex@fao.org) **avant le 15 juin 2007.**

Les pays et observateurs spécifiés sous les composés individuels dans ALINORM 07/30/24 concernant des questions se rapportant aux futures réunions de la JMPR (BPA, évaluation des résidus, estimation de l'ingestion etc.) pour des pesticides/denrée(s) spécifiques devant être étudiés lors d'une des réunions suivantes de la JMPR, sont invités à envoyer les informations ou données **un an avant** que la JMPR n'étudie lesdits composés, et ce à l'adresse indiquée ci-dessus.

La date butoir pour l'envoi du formulaire de préoccupation accompagné des données nécessaires est fixée au **15 juin 2007.**

2. PRATIQUES APPLIQUEES SUR LES ESTIMATIONS D'INCERTITUDES DES RESULTATS ANALYTIQUES (ALINORM 07/30/24, §§ 156-160)

Lors de l'étude du point ci-dessus, le Comité est convenu de demander des informations aux gouvernements sur l'application des pratiques courantes utilisées aux niveau national et régional sur les incertitudes de mesure dans le rapport des résultats de test et leur application dans le contexte de la gestion des risques de résidus de pesticides dans les aliments.

Les informations sur le sujet doivent de préférence être envoyées par courriel à Peter Joseph Brodesser, Spécialiste de la sécurité alimentaire et de la section pour la protection de l'environnement, Division mixte FAO/IAEA, P.O. Box 100, A-1400 Vienne – Autriche, fax + 431 26007, courriel : j.brodesser@iaea.org, avec copie au secrétaire, Commission du Codex Alimentarius, Viale Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie (fax : + 39 06 57054593 ; courriel : codex@fao.org) **avant le 1^{er} décembre 2007.**

3. METHODES UTILISEES POUR LA SEPARATION DES MATIERES GRASSES DU LAIT DANS LE LAIT ENTIER (ALINORM 07/30/24, §§ 165-166

Lors de l'examen de ce point de l'ordre du jour (pour les détails ou examens, voir paragraphes ci-dessus), le Comité est convenu de demander des informations sur les pratiques courantes pour la détermination analytique des pesticides liposolubles dans le lait et les matières grasses du lait.

Les informations sur le sujet doivent de préférence être envoyées par courriel à Peter Joseph Brodesser, Spécialiste de la sécurité alimentaire et de la section pour la protection de l'environnement, Division mixte FAO/IAEA, P.O. Box 100, A-1400 Vienne – Autriche, fax + 431 26007, courriel : j.brodesser@iaea.org, avec copie au secrétaire, Commission du Codex Alimentarius, division mixte FAO/OMS, Viale Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie (fax : + 39 06 57054593 ; courriel : codex@fao.org) **avant le 1^{er} novembre 2007**.

PARTIE D : DEMANDE D'INFORMATIONS ET DE DONNEES A ENVOYER A LA REUNION MIXTE FAO/OMS SUR LES RESIDUS DE PESTICIDES.

1. DONNES SUR LES RESIDUS ET DONNES TOXICOLOGIQUES DEMANDEES PAR LA JMPR POUR EVALUATION ET REEVALUATION PERIODIQUE.

Les gouvernements et organisations internationales intéressées sont invités à envoyer des inventaires des données sur les résidus de pesticides à placer à l'ordre du jour de la JMPR. Les inventaires d'informations sur les modèles d'utilisation, ou bonnes pratiques agricoles, données de résidus, LMR nationales, etc. doivent être envoyés à Ms Yong Zhen YANG, Agricultural Officer et secrétaire de la JMPR, Viale delle Terme di Caracolla, Rome 00153, Italy, Fax:+39 06 57053224, courriel : YongZhen.Yang@fao.org avant le **1^{er} septembre** de l'année précédant la réunion de la JMPR traitant d'un pesticide ou d'un problème dont l'évaluation est prévue ; et la soumission de données sur les résidus doivent parvenir bien **avant la fin du mois de février** de la même année que la réunion de la JMPR. Les données toxicologiques doivent être envoyées au Dr Angelika TRITSCHER Co-secrétaire de la JMPR, programme international sur la sécurité des produits chimiques, OMS, 20 Avenue Appia, CH- 1211 Genève 27, Suisse, Fax: +41 22 791 4848, Courriel : tritschera@who.int, à la date spécifié dans la demande de données (généralement le 30 novembre), pour publication en octobre (voir annexe VIII, ALINORM 07/30/24)

2. RESIDUS DANS LES CULTURE EN ASSOLEMENT

La JMPR 2006 a noté l'existence occasionnelle de niveaux de résidus élevés dans les cultures en assolement et étant donné que de tels niveaux de résidus risquent de causer des problèmes commerciaux et risquent de sous-estimer l'ingestion alimentaire, la JMPR a demandé une guidance sur la façon dont cette question doit être traitée. Le Comité est convenu d'obtenir des informations de la part des pays membres sur la façon dont les résidus, y compris boscalid, dans ces cultures, sont réglementés au niveau national, et que ces informations doivent être fournies à la JMPR pour y être étudiées. Les informations doivent être envoyées à Ms Yong Zhen YANG, Agricultural Officer et secrétaire de la JMPR, Viale delle Terme di Caracolla, Rome 00153, Italy, Fax:+39 06 57053224, Courriel ; YongZhen.Yang@fao.org au plus tard le **30 Novembre 2007**.

RÉSUMÉ ET CONCLUSIONS

Le résumé et les conclusions de la 39^{ème} session du Comité du Codex sur les résidus de pesticides sont les suivants :

QUESTIONS DEVANT ETRE ADOPTEES PAR LA 30^{ème} SESSION DE LA COMMISSION

Le Comité recommande à la Commission :

- Adoption à l'étape 8 du projet et projet révisé de LMR et avant-projet de LMR à l'étape 5/8 (§§ 44-136, Annexe II et Annexe III) ;
- Révocation de certaines LMR Codex existantes (§§ 44-136 et Annexe V) ;
- Adoption à l'étape 5 de l'avant-projet de LMR pour certaines denrées (§§ 44-136 et Annexe IV) ;

Approbation des nouveaux travaux suivants :

- Liste des priorité pour l'établissement de LMR pour certains pesticides (§§ 180 – 202 et annexe VIII) ;

Arrêt des travaux suivants :

- Le Comité a décidé d'arrêter le travail sur l'établissement de LMR pour plusieurs combinaisons de pesticides/denrées (voir §§ 44 – 136 et annexe IX)

QUESTIONS NECESSITANT UN AVIS DE LA COMMISSION

En étudiant la question de l'utilisation des LMR Codex au niveau national, le Comité est convenu d'informer la Commission des discussions et demande sa guidance et ses conseils sur la manière dont cette question doit être traitée (§§ 169 – 179)

QUESTIONS INTERESSANT LA COMMISSION

Le Comité :

- est convenu que la liste des méthodes pour la détermination des pesticides ne sera pas développée en tant que document Codex avec procédure en étapes, mais restera une liste en dépôt sur le site Web IAEA (§ 164) ;
- est convenu qu'un groupe de travail ne se réunira pas physiquement lors de la prochaine session pour la préparation de la liste des priorités en vue de l'évaluation des pesticides par la JMPR et qu'un groupe de travail électronique sera établi pour la préparation de la liste des composés devant être étudiés en priorité à la plénière (§§ 200- 202) ; et
- est convenu d'étudier le document de travail sur la séparation du lait et des matières grasses du lait et la méthodologie pour la détermination des pesticides liposolubles dans le lait et les produits du laits (§§ 165 – 166).

QUESTIONS INTERESSANT LA JMPR

Le comité :

- est convenu qu'une CL sera éditée afin d'obtenir des informations de la part des pays membres sur la façon dont sont réglementés au niveau national, les résidus dans les cultures en assolement, y compris le composé boscalid, et que les informations doivent être fournies à la JMPR pour étude (§ 35) ;
- est convenu de transférer à la JMPR une procédure de BPA pour étude et avis (§§ 41 – 43) ;
- a décidé de retenir à l'étape 7 les projets de LMR pour diméthoate (027) pour la laitue, pommée et les piments, doux, en attendant l'évaluation de BPA alternatives par la JMPR 2008 (§ 57) ;
- a demandé à la JMPR de réexaminer lors de sa prochaine réunion le calcul statistique utilisé pour dériver la LMR pour thiabendazole (065) pour les agrumes (§ 67) ;
- a décidé de retenir à l'étape 7 les projets de LMR pour carbendazim (072) pour les cerises, raisins, laitue, pommée; mangue; oranges, douce, amère, en attendant la réponse de la JMPR au formulaire de préoccupation soumis par la délégation de la CE en ce qui concerne la Dose de référence aiguë établie par la JMPR (§ 69);
- a décidé de maintenir les projet de LMR pour chlorpyrifos-methyl (090) pour l'orge, l'avoine et le riz, en raison de problème d'ingestion en attendant les résultats de la réévaluation périodique par la JMPR 2009 (§ 69) ;
- a décidé de maintenir à l'étape 7 les projets de LMR pour methomyl(094) pour les légumes du genre brassica, le céleri, les légumes-fruits, cucurbitacées ; raisin et légumes feuillus, en attendant les

résultats de l'évaluation (BPA alternative) de la JMPR 2008 (§77) ;

- a décidé de retenir à l'étape 7, le projet de LMR pour acéphate (095) pour les brassicas à rameaux florifères et les mandarines, en attendant les résultats de l'évaluation (BPA alternative) de la JMPR 2009 (§ 78) ;
- a décidé de maintenir à l'étape 7 les LMR pour carbofuran (096) pour le cantaloup, le concombre, la mandarine, les oranges, douce, amère ; la pomme de terre, la courge et le maïs doux, en attendant l'évaluation par la JMPR 2008 (§ 80) ;
- a décidé de retenir à l'étape 7 les projets de LMR pour methamidophos (100) pour les brassicas à rameaux florifères et les mandarines en attendant les résultats de l'évaluation (BPA alternative) de la JMPR 2009 (§ 82) ;
- a décidé de renvoyer à l'étape 6 les LMR pour phosmet (103) pour l'abricot, les agrumes, nectarine et fruits à pépins en raison de problèmes d'ingestion en attendant l'évaluation par la JMPR 2007 (BPA alternative) (§ 89) ;
- a noté que trois fabricants soumettront des données sur les résidus à la JMPR sur cyperméthrins (y compris cyperméthrine alpha et zeta) pour étude par la JMPR 2008 (§ 97) ;
- a décidé de retenir à l'étape 7 les projets de LMR pour oxamyl (126) pour les agrumes ; concombre ; melons, à l'exception de la pastèque ; et les piments, en attendant la révision par la JMPR (BPA alternative) en 2008 (§ 99) ;
- a décidé de retenir à l'étape 7 le projet de LMR pour prochloraz (142) pour les champignons en raison de problèmes d'ingestion aiguë, en attendant l'évaluation de la JMPR 2009 (§ 104)
- a décidé de renvoyer à l'étape 6 les projets de LMR pour fenproxymate (193) pour la pomme et les raisins en raison de problèmes d'ingestion aiguë, en attendant les résultats de la révision par la JMPR 2007 de la dose de référence aiguë (§ 115) ;
- a décidé de retenir à l'étape 4 les avant-projet de LMR pour holxyfop (194) pour les rognons de bovins ; foie de bovin, viande de bovin et lait de bovin et tous les projets de LMR à l'étape 7, en attendant les résultats de l'évaluation de la JMPR 2009 (§ 116) ;
- a noté que indoxacarbe avait été programmé pour évaluation par la JMPR 2007 (BPA alternative) (§ 127)
- a noté que la JMPR réévaluera la charge alimentaire animale pour quinoxoyfen lors de sa réunion de 2007 (§ 134) ;
- a décidé de retenir à l'étape 7, le projet de LMR pour diméthoate (027) et oxamyl pour les piments rouges séchés en attendant l'évaluation par la JMPR 2008 des données sur les piments (BPA alternative) (§§ 137 et 139) ;
- est convenu de soumettre le document CX/PR 07/39/8 et autres documents pertinents tels que CRD 22, à la JMPR (§ 179) ;
- a noté que les demandes de données pour les futures réunions de la JMPR comprendront des demandes de soumission des évaluations disponibles aux niveaux national et régional pour appuyer l'approche de partage du travail, y compris l'accès toutes les études originales pertinentes (§ 216) ;
- a approuvé les propositions visant à garantir la mise à disposition à temps du rapport de la JMPR et visant à faciliter l'examen des LMR au Comité (§ 224).

QUESTION INTERESSANT D'AUTRES COMITES DU CODEX

CCGP

Considérant la recommandation de la 24^{ème} session du Comité sur les Principes Généraux, que la Procédure de révision périodique des LMR doit être révisée à la lumière de documents plus récents se rapportant à la procédure de fixation des LMR et envisageant la publication de cette procédure au Manuel des Procédures, le Comité a noté que cette question doit être discutée de façon plus approfondie sur base d'un document devant être préparé pour examen lors de la prochaine session du Comité (§ 11).

TABLE DES MATIÈRES

	Paragraphe(s)
INTRODUCTION	1
OUVERTURE DE LA SESSION	2-3
PARTAGE DES COMPETENCES.....	4
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR)	5-8
DESIGNATION DES RAPPORTEURS (POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR).....	9
QUESTIONS SOUMISES AU COMITE PAR LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS ET/OU D'AUTRES COMITES DU CODEX (POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR)	10-15
RAPPORT SUR LES CONDITIONS GENERALES DES REUNIONS CONJOINTES FAO/OMS SUR LES RESIDUS DE PESTICIDES (JMPR) DE 2006 (POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR)	16-40
PROPOSITION DE PROCEDURE D'EXAMEN DE BPA ALTERNATIVE LORSQUE DES PROBLEMES D'INGESTION AIGUE SONT IDENTIFIES PAR LA JMPR (POINT 4a DE L'ORDRE DU JOUR).....	41-43
PROJET ET AVANT-PROJET DE LIMITES MAXIMALES DE RESIDUS DE PESTICIDES DANS LES ALIMENTS DESTINES A LA CONSOMMATION HUMAINE ET ANIMALE A L'ETAPE 7 ET A L'ETAPE 4 (POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR).....	44-141
REMARQUES GENERALES.....	44-45
Captan (007).....	46-47
Carbaryl (008)	48-50
Chlorpyrifos (017).....	51
Diazinon (022).....	52-53
Dicofol (026)	54-55
Diméthoate (027).....	56-57
Endosulfan (032)	58-59
Fenitrothion (037)	60-62
Fentin (041)	63
Malathion (049).....	64
Parathion-méthyl (059).....	65
Thiabendazole (065).....	66-67
Cyhexatin (061).....	68
Carbendazim (072).....	69
Disulfoton (074)	70-71
Fenamiphos (085).....	72-73
Pyrimophos-méthyl (086).....	74
Chlorpyrifos-méthyl (090)	75
Methomyl (094).....	76-77
Acephate (095)	78-79
Carbofuran (096)	80-81
Methamidophos (100)	82-85
Pirimicarb (101)	86-88
Phosmet (103)	89
Dithiocarbamates (105)	90
Phorate (112)	91-92
Propargit (113)	93-94
Aldicarb (117)	95-96
Cyperméthrins (including alpha and zeta cyperméthrin) (118).....	97
Oxamyl (126)	98-99
Metalaxyl (138)	100-102
Prochloraz (142).....	103-104

Carbosulfan (145)	105
Propamocarb (148).....	106-107
Cyfluthrin/betacyfluthrin (157).....	108
Propiconazole (160).....	109
Oxydemeton-methyl (166)	110-111
Cyromazine (169).....	112
Fenpropathrin (185).....	113-114
Fenproximate (193).....	115
Haloxypop (194).....	116
Esfenvalerate (204).....	117-119
Imidacloprid (206).....	120
Metoxyfenozone (209)	121-122
Pyraclostrobin (210).....	123
Fludioxonil (211).....	124-125
Metalaxyl-M (212).....	126
Indoxacarb (216)	127-128
Bifenazate (219)	129-130
Boscalid (221)	131-132
Quinoxifen (222)	133-134
Thiacloprid (223).....	135-136
RECOMMENDED DRAFT MAXIMUM RESIDUE LIMITS FOR PESTICIDES IN/ON DRIED CHILI PEPPERS AND SPICES.....	137-141
DRIED CHILI PEPPERS.....	137-139
Dimethoate (027).....	137
Methamidophos (100)	138
Oxamyl	139
SPICES.....	140
Mevinphos.....	140-141
AVANT-PROJET DE REVISION DE LA CLASSIFICATION CODEX DES ALIMENTS DESTINES A LA CONSOMMATION HUMAINE ET ANIMALE (POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR).....	142-152
ATTRIBUTION DES CODES DE CLASSIFICATION POUR CERTAINES EPICES.....	153-154
QUESTIONS SE RAPPORTANT AUX METHODES D'ANALYSE ET D'ECHANTILLONNAGE POUR LES RESIDUS DE PESTICIDES (POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR).....	155
Document de travail sur l'application des pratiques relatives de l'évaluation des incertitudes des résultats (point 7a de l'ordre du jour).....	156-160
Avant-projet de revision de la liste des méthodes d'analyse de résidus de pesticides (point 7b de l'ordre du jour).....	161-164
Document de travail sur les méthodes d'analyse des pesticides liposolubles dans le lait entier et dans les matières grasses du lait (point 7c de l'ordre du jour)...	165-166
Points divers	167-168
FIXATION DE LMR POUR LES ALIMENTS TRANSFORMES ET LES ALIMENTS PRETS A CONSOMMER (POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR).....	169-179
ETABLISSEMENT DE LISTE CODEX DE PESTICIDES A EVALUER EN PRIORITE (POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR).....	180-202
Pergammation des composés.....	181-196
Règle de 15 ans pour réévaluation périodique.....	197-198

Modification des critères de priorité.....	199
Calendrier des travaux du groupe de travail ad hoc	200-202
DOCUMENT DE TRAVAIL SUR LA MISE EN APPLICATION DES LMR CODEX (POIN 10 DE L'ORDRE DU JOUR.....	203-211
AUTRES QUESTIONS ET PROJETS FUTURS (POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR.....	212-230
DOCUMENT CONJOINT DE LA JMPR SUR PLUSIEURS SUJETS SE RAPPORTANT AUX RELATIONS DE TRAVAIL ENTRE LA JMPR ET LE CCPR (POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR.....	212-227
Partage du travail	213-216
Critère d'établissement des priorités	217
Préoccupations concernant les LMR.....	218-222
Disponibilité des rapports de la JMPR.....	223-224
Examen des BPA alternatives	225-227
ACTUALISATION DE LA LEGISLATION DE LA CE.....	228-230
DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION	231

LISTE DES ANNEXES

	Pages
ANNEXE I LISTE DES PARTICIPANTS	28
ANNEXE II PROJET DE LIMITES MAXIMALES POUR LES RESIDUS DE PESTICIDES (RECOMMANDEES POUR ADOPTION A L'ETAPE 8).....	47
ANNEXE III AVANT-PORJET DE LIMITES MAXIMALES DE RESIDUS DE PESTICIDES (RECOMMANDEES POUR ADOPTION A L'ETAPE 5/8.....	48
ANNEXE IV AVANT-PROJET DE LIMITES MAXIMALES DE RESIDUS DE PESTICIDES (RECOMMANDEES POUR ADOPTION A L'ETAPE 5).....	53
ANNEXE V LIMITES MAXIMALES DE RESIDUS CODEX RECOMMANDEES POUR REVOCATION	54
ANNEXE VI AVANT-PROJET ET PROJET DE LIMITES MAXIMALES POUR PESTICIDES (RETENUE RESPECTIVEMENT A L'ETAPE 6 ET 7).....	58
ANNEXE VII PROJET DE LIMITES MAXIMALES DE RESIDUS RENVOYEEES A L'ETAPE 6.....	60
ANNEXE VIII LISTE DES PRODUITS CHIMIQUES DEVANT ETRE EVALUES ET REEVALUES EN PRIORITE ET PAR LA JMPR.....	63
ANNEXE IX ARRET DES TRAVAUX SUR LE PROJET DE LIMITES MAXIMALES DE RESIDUS DE PESTICIDES	70

LISTE DES SIGLES
(utilisés dans le présent rapport)

CAC	Commission du Codex Alimentarius
CCFA	Comité du Codex sur les additifs alimentaires
CCGP	Comité du Codex sur les principes généraux
CCMAS	Comité du Codex sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage
CCNFSDU	Comité du Codex sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime
CCPFV	Comité du Codex sur les fruits et légumes traités
CCPR	Comité du Codex sur les résidus de pesticides
CCRVDF	Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments
CLI	CropLife International
CE	Communauté européenne
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
JECFA	Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires
JMPR	Réunion conjointe FAO/OMS sur les résidus de pesticides
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
Accord SPS	Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires
OMS	Organisation mondiale de la santé
OMC	Organisation mondiale du commerce
DJA	Dose journalière admissible
CXL	Limite maximale Codex pour les résidus de pesticides
BPA	Bonnes pratiques agricoles (concernant l'utilisation des pesticides)
LMRE	Limite maximale de résidus d'origine étrangère
ACTEI	Apport à court terme estimatif international
CMENO	Concentration minimale avec effets nocifs observés
LMR	Limite maximale de résidus
CSENO	Concentration sans effet nocif observé
PHI	Intervalle avant la récolte
DJAT	Dose journalière admissible temporaire
MREC	Médiane de résidus en essais contrôlés
AJMT	Apport journalier maximum théorique

INTRODUCTION

1. Le Comité du Codex sur les résidus de pesticides (CCPR) a tenu sa 39^{ème} session à Pékin en Chine, du 7 au 12 mai 2007 sur l'aimable invitation du Gouvernement chinois. Le professeur Chen Zongmao, académicien de l'Académie Chinoise technique, a présidé cette session, assisté du vice-président, le Dr. H.J. Jeuring des Autorités néerlandaises en matière de sécurité des produits alimentaires et de consommation. A cette session ont assisté 199 délégués, représentant 52 pays membres, une organisation membre et 7 organisations internationales. La liste des participants figure à l'Annexe I du présent rapport.

OUVERTURE DE LA SESSION

2. Le Dr Henk Bekedam, représentant de l'OMS en Chine, a souhaité la bienvenue aux délégués au nom de la FAO et de l'OMS. Il a déclaré que la sécurité alimentaire était devenue une priorité sanitaire publique dans de nombreux pays y compris en Chine. Il a souligné les soucis croissants des agriculteurs et consommateurs concernant les résidus de pesticides et a aussi insisté sur le fait qu'une utilisation sécuritaire des pesticides doit être encouragée afin d'éviter les risques encourus par une exposition directe aux pesticides.

3. M. Fan Xiajian, Vice-ministre de l'Agriculture en Chine, a souhaité la bienvenue aux participants et a souligné l'importance croissante de la Chine en tant qu'important exportateur et importateur de produits alimentaires. Le Dr. Fan a insisté sur le besoin de protéger la santé des consommateurs et de garantir des pratiques commerciales équitables, il a en outre souligné l'engagement de la Chine à remplir ses responsabilités en tant que pays d'accueil de ce Comité.

Partage des compétences

4. Le Comité a pris note du partage des compétences entre la Communauté européenne et ses Etats membres conformément au paragraphe 5, Règle II de la Procédure de la Commission du Codex Alimentarius, telle que reprise dans le CRD 2.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR)¹

5. Le Comité a noté plusieurs propositions visant à amender l'ordre du jour provisoire et est convenu ce qui suit :

- discuter la proposition faite par les Etats-Unis sur les LMR dans des situations sans résidus telles que reprises dans CRD 16 sous le point 9 de l'ordre du jour ; et
- examiner le document de travail CX/PR 07/39/11 préparé par le secrétariat de la JMPR conjointement avec la procédure proposée pour l'examen des BPA sous le point 4a de l'ordre du jour.

6. Le Comité est également convenu d'examiner les informations de la délégation de la Communauté européenne concernant les développements de sa nouvelle législation se rapportant au travail du Comité sous le point Autres questions et Travaux futurs.

7. Avec ces amendements, l'ordre du jour provisoire, tel que repris dans CX/PR 06/38/1 a été adopté comme étant l'ordre du jour de la présente session.

8. La délégation de l'Inde a attiré l'attention du Comité sur le fait que certains documents de travail n'ont été disponibles que tardivement ce qui, dans certains pays, a rendu difficile la consultation avec les parties prenantes et la formulation de position pour la réunion.

DESIGNATION DES RAPPORTEURS (Point 2 de l'ordre du jour)

9. Dr D. Lunn (Nouvelle Zélande) et Dr Y. Yamada (Japon) ont été désignés rapporteurs.

QUESTIONS SOUMISES AU COMITE PAR LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS ET/OU D'AUTRES COMITES DU CODEX (POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR)²

¹ CX/PR 07/39/1; CRD 10 (Commentaires de l'Inde).

² CX PR 07/39/2; CX/PR 07/39/2-Add.2 (Sujets de la 24th Session du Comité du Codex sur les principes généraux); CRD 11 (commentaires de l'Inde).

10. Le comité a noté que plusieurs des sujets soumis lors de la 29^{ème} session de la Commission du Codex Alimentarius (CCA), de la 57^{ème} session du Comité Exécutif et d'autres Comités, présentés par le secrétariat, contenant les décisions des organismes susmentionnés l'étaient à titre d'information ou pour être discutés de manière plus approfondie par l'actuelle session du CCPR sous les points appropriés de l'ordre du jour.

11. Le secrétariat a attiré l'attention du Comité sur la recommandation de la 24^{ème} session du Comité du Codex sur les Principes Généraux selon lesquels la procédure de révision périodique des LMR devait être révisée en fonction de documents plus récents, se rapportant à la procédure de fixation des LMR ; il se demande en outre si cette procédure doit être publiée au manuel des procédures. Le Comité a noté que cette question doit être discutée plus en détail sur base d'un document de travail devant être préparé pour être étudié lors de la prochaine session du Comité.

Critères d'établissement des priorités de traitement des composés en vue d'une évaluation par la JMPR

12. La délégation de l'Inde a attiré l'attention du Comité sur le fait que la 29^{ème} session de la Commission, alors qu'elle adoptait le projet révisé des critères de priorité pour le traitement des composés en vue de l'évaluation par la JMPR, était convenue d'attirer l'attention du CCPR sur la question de l'attribution de priorités aux pesticides et denrées ayant un intérêt pour les pays en développement et a réitéré sa demande d'amender les Critères révisés en incluant cette réserve dans le texte. Le Comité a noté que les denrées ne pouvaient être évaluées par la JMPR pour les résidus de pesticides que lorsque les données pertinentes étaient disponibles. Le Comité a également noté que les Critères pour l'établissement des Priorités de travail comprenaient déjà une condition générale selon laquelle il faut tenir compte des besoins des pays en développement, et que ceci s'applique à tous les Comités du Codex, y compris le CCPR, et que dès lors il n'approuvait par la proposition de l'Inde. Le Comité a approuvé le fait que les critères existants étaient suffisants pour répondre aux besoins spécifiques des pays en développement.

13. Le Comité a rappelé que lors de sa 37^{ème} session, il avait identifié des problèmes d'ingestion aiguë pour certains pesticides et avait demandé à la JMPR d'étudier une procédure visant à recommander un niveau de résidus maximum se rapportant au niveau de résidus le plus élevé d'une BPA nationale pour laquelle il existe suffisamment de données d'essais supervisés et pour lesquelles les résidus ne résultent pas en une ACTEI (Apport à court terme estimatif international) dépassant la dose de référence aiguë.

14. La JMPR est convenue que cette procédure conviendrait parce que les LMR Codex sont essentiellement les normes pour le commerce de denrées alimentaires et non pas pour la mise en application de BPA nationales. Cependant, la JMPR a identifié deux approches pour la mise en application de la nouvelle procédure, l'approche rétrospective pour l'examen d'une BPA alternative lorsque le CCPR le demande et l'approche prospective pour l'examen d'une BAP alternative lorsqu'une ACTEI est dépassée et cela sans attendre la demande de la part du CCPR. La JMPR a demandé au CCPR quelle est la meilleure procédure.

15. Le Comité est convenu que les deux approches doivent être suivies, l'approche rétrospective étant principalement applicable pour les anciens composés, utilisés lorsque nécessaires, et l'approche prospective qui devient dès lors l'approche courante. Plusieurs membres ont appuyé l'utilisation de l'approche prospective.

RAPPORT SUR LES CONDITIONS GENERALES DES REUNIONS CONJOINTES FAO/OMS SUR LES RESIDUS DE PESTICIDES (JMPR) DE 2006 (POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR)³

2.1 CARACTERE COMPLET DE LA SOUMISSION DES DONNEES

16. Le secrétariat de la JMPR a souligné que le CCPR se fonde sur les avis scientifiques fournis par la JMPR pour émettre les recommandations sur les normes internationales pour les résidus de pesticides. Pour garantir un maximum de transparence et d'acceptation, et pour fournir des évaluations en fonction des connaissances les plus actuelles, il est essentiel que la JMPR puisse réviser toutes les données disponibles, et que c'est à la JMPR uniquement de décider quelles sont les données pertinentes et quelles données ne le

³ Résidus de pesticides dans les aliments 2006, réunion conjointe FAO/WHO sur les résidus de pesticides, Rapport 2006, FAO Production de plantes et document 187 de protection, Rome, 2006; CRD 3 (commentaires de la CE).

sont pas.

2.2 REPONSE AU CCPR CONCERNANT LES PROBLEMES SOULEVES PAR RAPPORT A L'EVALUATION TOXICOLOGIQUE DU DELTAMETHRINE ET INDOXACARBE

17. En conséquence des nouveaux 'formulaire de préoccupation' implémentés par le CCPR en 2006, la JMPR 2006 a étudié les problèmes soulevés par les membres du Codex sur les évaluations toxicologiques du deltaméthrine et de l'indoxacarbe.

Le secrétariat de la JMPR a fait savoir que le texte de ces études avait été publié dans son intégralité dans le rapport récapitulatif électronique et a recommandé que cette approche devrait être utilisée pour rapporter toutes les études futures.

18. En ce qui concerne le deltaméthrine, la JMPR a réexaminé en détail les études critiques ainsi que les nouvelles informations et a confirmé que la dose de référence aiguë de 0,05 mg/kg de poids corporel fixée par la JMPR 2000 restait appropriée.

19. La délégation de la CE a indiqué qu'alors qu'elle appréciait la réponse de la JMPR, les réexamens n'étaient pas rapportés de façon suffisamment détaillée et que la CEE maintenait ses préoccupations initiales.

20. En ce qui concerne l'indoxacarbe, la JMPR 2000 a réexaminé les études critiques et les effets toxiques critiques et a confirmé que la DJA de 0-0,01 mg/kg de poids corporel pour l'indoxacarbe établie par la JMPR 2005 restait appropriée. La délégation de la CEE a noté que se fondant sur les informations détaillées fournies dans le rapport de la JMPR, elle réexaminerait la question.

2.3 APPLICATION DE BONNE PRATIQUES AGRICOLES ALTERNATIVES (BPA)

21. Faisant suite à la décision du Comité lors de sa 38^{ème} session, la JMPR a appliqué pour la première fois les approches rétrospectives et prospectives pour les composés pour lesquels il existe des problèmes d'ingestion aiguë. Il a été décidé que lorsque la dose de référence aiguë est dépassée pour une BPA spécifique et une combinaison de pesticide/denrée, la JMPR étudierait les BPA alternatives nationales fondée sur des essais sur le terrain adéquats afin d'identifier une BPA qui pourrait réduire les problèmes d'ingestion aiguë. L'approche rétrospective a été utilisée pour trois composés et l'approche prospective pour un composé

22. Le Comité a été informé que dans les trois évaluations rétrospectives, les données n'étaient pas adéquates pour proposer des LMR inférieures capables de résoudre les problèmes d'ingestion aiguë ; que la JMPR a suggéré que la probabilité de trouver une BPA alternative acceptable soit étudiée avant qu'une demande d'évaluation ne soit faite et les données soumises à la JMPR (voir aussi 4 A)

2.4 EVALUATION D'INGESTION ALIMENTAIRE A COURT TERME : INCERTITUDES DANS LE CALCUL ET SON INTERPRETATION DANS L'APPORT A COURT TERME ESTIMATIF INTERNATIONAL (ACTEI)

23. Le Comité a reçu des éclaircissements sur la méthode déterministe utilisée par la JMPR pour le calcul de l'ACTEI, y compris des informations détaillées sur les variables utilisées dans les équations pour les calculs ACTEI et sur l'incertitude et la variabilité associées avec ces variables.

24. Dans le but d'améliorer l'estimation ACTEI des pesticides et son interprétation, la JMPR a recommandé qu'une consultation internationale soit organisée pour aborder *inter alia* :

- L'incertitude et la variabilité des paramètres utilisés dans les estimations ;
- Des manières d'amélioration de la consommation, les données sur les unités de poids et poids corporel fournies à la JMPR ;
- Identification de sous-groupes supplémentaires de population pour lesquels des évaluations doivent être effectuées, p. ex. enfants en bas âge ;
- L'adéquation des équations ACTEI lorsque les résidus provenant des données de contrôle/de mise en vigueur sont utilisées, ou le besoin d'une méthodologie spécifique pour cette application.
- Comment améliorer la communication entre la JMPR et les gestionnaires de risques et le public sur les résultats de l'évaluation de risque.

25. Le Secrétariat de la JMPR a fait savoir que la FAO comme l'OMS sont préparées à organiser une

telle consultation mais qu'elle demandera des ressources budgétaires supplémentaires. La délégation de la CE a très bien accueilli la recommandation de traiter ces questions.

a. **ACTUALISATION DES APPLICATIONS DU TABLEAU AUTOMATISE POUR LE CALCUL D'INGESTION ALIMENTAIRE : INTRODUCTION DU GROUPE DE REGIME DE CONSOMMATION 13 GEMS/FOOD**

26. Le Comité a été informé que l'application automatisée des tableaux, adoptée par la JMPR 2003 pour harmoniser et faciliter le calcul d'ingestion alimentaire, était actualisée pour inclure le nouveau groupe de régime de consommation 13 OMS/GEMS/Food.

Le secrétariat de la JMPR au nom de GEMS/Food, remercie l'Institut national néerlandais de la santé publique et de l'environnement et l'Autorité française pour la sécurité alimentaire pour leur aide apportée dans cet important travail.

Le Comité a été informé des difficultés que présentait cette procédure en raison du fait que la Classification Codex pour les aliments et fourrages ne correspond pas toujours au tableau de bilan des données de la FAO sur lesquels se fondent les régimes de groupes, et qu'une harmonisation des deux fichiers de données faciliterait, à l'avenir, l'actualisation des groupes régimes.

Le Comité a aussi été informé que l'entrée en vigueur des 13 groupes de régimes avait résulté en une augmentation de la consommation de certains aliments dans certains régimes et qu'il y avait une augmentation générale de consommation alimentaire. Le secrétariat de la JMPR propose que le poids corporel moyen soit actualisé et a encouragé les membres à soumettre les données disponibles à GEMS/Food.

Le Comité a été informé que les groupes de régime de consommation étaient disponibles sur le site Web⁴ OMS/GEMS/Food et que l'application du tableau pour les évaluations d'ingestion sera prochainement disponible sur ce même site.

27. La délégation d'Australie a bien accueilli l'introduction du groupe de régimes et a souligné l'importance d'utiliser des chiffres de consommation actualisés de façon constante et que cela serait facilité si des informations plus détaillées étaient incluses dans le tableau, y compris des annotations des données chiffrées et des exemples élaborés. La délégation de la Thaïlande a informé le Comité qu'une importante portion de données de consommation avait été soumise à GEMS/Food pour intégration dans la base de données pour l'évaluation de l'ingestion à court terme. L'observateur de CropLife International a fait remarquer que l'exactitude des données de consommation était essentielle pour l'évaluation et l'exposition et que les données devaient être validées afin d'éviter des incohérences.

2.6 STRATEGIE DE TESTS DE TOXICITE DES PESTICIDES

28. Le Comité a été informé que la JMPR avait été avertie d'activités en cours concernant les demandes de données en vue d'évaluer la sécurité des pesticides pendant un projet impliquant des participants des universités, de l'industrie et des agences de réglementation/gouvernementales de différents pays et accueille positivement de telles initiatives pour établir un consensus international sur un nouveau paradigme de test toxicologique à base d'hypothèse.

2.7 LIGNE DIRECTRICE POUR L'INTERPRETATION DE L'HYPERTROPHIE HEPATOCELLULAIRE

29. Le Comité a été informé que la JMPR, lors de sa réunion de 2006, avait établi une guidance sur l'interprétation de l'hypertrophie hépatocellulaire, un point de référence fréquemment observé dans les études toxicologiques, en tant qu'effet adaptatif ou contraire, lors de l'utilisation d'une approche systématique poids témoin en examinant une série de questions. Le Comité a été informé que la JMPR recommande le développement de nouvelles lignes directrices sur des réponses toxicologiques modestes, telle que des changements dans le poids d'un organe ou du poids corporel et que cela pourrait être abordé dans le cadre du projet de programme international de l'OMS sur la Sécurité des produits chimiques (PISPC) sur l'harmonisation des méthodes d'évaluation des risques des produits chimiques. Le Comité a aussi été informé que le document de directive sur l'hypertrophie du foie avait été présenté au Groupe de travail Pesticides de l'OCDE et attendait les résultats du travail du PISPC.

⁴ <http://www.who.int/foodsafety/chem/gems/en/index1.html>

2.8 ACTUALISATION DES PRINCIPES ET METHODES D'EVALUATION DES RISQUES : LMR POUR PESTICIDES ET MEDICAMENTS VETERINAIRES.

30. Le Comité a été informé des réponses de la JMPR aux recommandations pertinentes du rapport de l'atelier de la FAO/OMS organisé en Novembre 2005⁵ dans le but d'harmoniser, dans la mesure du possible, les procédures de dérivation pour les résidus de pesticides et les résidus de médicaments vétérinaires.

31. En ce qui concerne les résidus dans le lait, le Comité a été informé que le JECFA est convenu de suivre la même approche que la JMPR, pour dériver deux LMR, une pour le lait entier et une pour la matière grasse du lait, à condition que suffisamment de données soient disponibles.

32. La JMPR a recommandé que les informations du groupe de travail de la JMPR et du JECFA abordent ces questions. Un tel groupe peut aussi aborder les questions d'harmonisation se rapportant à l'évaluation de composés à double usage, la définition des denrées et tissus et l'extrapolation entre les espèces.

33. Le Comité est approuvé la demande de la JMPR que les futures demandes de données incluent des demandes d'information BPA sur les cultures spéciales et mineures.

34. En ce qui concerne la recommandation visant à étendre le principe de fixation de groupe de LMR, le Comité a approuvé la procédure révisée par la JMPR pour la fixation de groupe de LMR, p. ex. :

Après évaluation d'ingestion alimentaire, un groupe de LMR pour les denrées peut être proposé sur base de conditions minimales suivantes :

(1) Le pesticide est enregistré ou autorisé pour le groupe de culture ; et

(2) Les données pertinentes de résidus sont disponibles pour au moins une denrée majeure du groupe. (Cependant, il faut tenir compte de toutes les données pour les denrées du groupe)

Si le groupe de LMR recommandé en conséquence est déclaré inadéquat pour certaines denrées et leurs utilisations enregistrées, il n'y aura pas d'obstacle à la soumission de nouvelles données pour amender le groupe de LMR ou la proposition de LMR de denrée spécifique.

Dans le sens de la proposition de BPA alternative, si les calculs ACTEI suggéraient que l'ingestion à court terme dépasse la dose de référence aiguë du composé pour une ou plusieurs denrées du groupe, la JMPR examinera et recommandera des propositions alternatives y compris BPA alternative et des LMR pour chaque denrée indépendante.

2.9 RESIDUS DANS LES CULTURES EN ASSOLEMENT

35. Le Comité a été informé que la JMPR révisé régulièrement les résidus dans les cultures complémentaires ou en assolement lorsqu'elle révisé les données pour le boscalid, la JMPR a noté la présence occasionnelle de résidus élevés dans les cultures en assolement et vu que de tels niveaux de résidus peuvent causer des perturbations commerciales et risquent de faire sous-estimer l'ingestion alimentaire, la JMPR a demandé une guidance sur la façon de traiter ce problème. Le Comité est convenu qu'une lettre circulaire (CL) soit émise afin d'obtenir des informations de la part des pays membres sur la façon dont les cultures complémentaires ou en assolement, y compris le composé boscalid, sont réglementées au niveau national, et que ces informations soient fournies à la JMPR pour examen.

2.10 UTILISATION DES METHODES STATISTIQUES DANS L'EVALUATION DES DONNEES SUPERVISEES DES ESSAIS SUR LE TERRAIN POUR ESTIMATION DES NIVEAUX MAXIMA DE RESIDUS

36. Le Comité a noté que la JMPR avait utilisé et comparé deux méthodes statistiques pour l'estimation des LMR en se servant des données d'essais sur le terrain et que les deux méthodes statistiques devaient être utilisées à l'avenir par les personnes chargées de l'évaluation des LMR. Le Comité a été informé que les deux méthodes statistiques doivent être incluses dans la révision du 'Manuel de la FAO pour la soumission et l'évaluation des données de résidus de pesticides en vue de l'estimation de LMR dans les Produits

⁵ FAO/WHO. 2006. Actualisation des Principes et Méthodes d'évaluation de risque : LMR pour les pesticides et les médicaments vétérinaires. http://www.fao.org/ag/AGP/AGPP/Pesticid/JMPR/DOWNLOAD/bilthoven_2005.pdf

alimentaires et les fourrages’.

2.11 GUIDANC ET DIRECTIVES DE L’OCDE POUR LES RESIDUS DE PRODUITS CHIMIQUES

37. La JMPR accueille favorablement le développement et la publication par l’OCDE d’une série de directives et documents de guidance sur les résidus chimiques et conseille que ces documents soient utilisés dans la version révisée du Manuel de la FAO dans le but d’arriver à une harmonisation maximale et à l’avenir au partage du travail.

2.12 MODELE DE L’OCDE POUR LES DONNEES SUPERVISEES DES ESSAIS RESIDUS

38. Le Comité a été informé que la JMPR avait fait des propositions concrètes pour la révision du projet de modèle de l’OCDE pour rapporter les essais supervisés sur le terrain sur les résidus afin d’améliorer sa pertinence en vue d’une utilisation par les autorités nationales et la JMPR.

2.13 TABLEAUX DE L’OCDE SUR LES FOURRAGES POUR BETAIL VIF ET IMPLICATIONS POSSIBLE POUR LE TRAVAIL DE LA JMPR

39. Le Comité a été informé que les tableaux sur les fourrages pour bétail vif de l’OCDE avaient été évalués par la JMPR et qu’ils seront à l’avenir utilisés dans ses estimations de charge alimentaire dans le bétail vif et seront inclus dans prochaine révision du Manuel de la FAO.

2.14 PROJET PILOTE DE PARTAGE DU TRAVAIL POUR QUINOXYFEN

40. La JMPR a informé le Comité que le quinoxyfen était le dernier composé impliqué dans le projet pilote sur le partage du travail et que pour ce composé de faible toxicité, de métabolisme simple, des méthodes analytiques claires et des définitions harmonisées des résidus avaient permis un économie de temps de 50 à 70% pour l’évaluation toxicologique et de 15 à 20% pour l’évaluation des résidus. Le Comité a noté qu’il n’était plus nécessaire d’effectuer de nouveaux pilotes et que le partage du travail était maintenant courant pour la JMPR. Les conclusions et recommandations de la JMPR sont également reprises dans CX.PR 07/39/11-Rev.1 (voir point 11 de l’ordre du jour).

PROPOSITION DE PROCEDURE D’EXAMEN DE BPA ALTERNATIVE LORSQUE DES PROBLEMES D’INGESTION AIGUE SONT IDENTIFIES PAR LA JMPR (point 4a de l’ordre du jour)⁶

41. La délégation des Etats-Unis a présenté un document et rappelé les discussions précédentes concernant l’utilisation de BPA alternatives (voir par. XX). Il a été proposé que lorsque la dose de référence aiguë est dépassée pour une combinaison particulière de BPA et de produits chimiques/denrée, la JMPR doit étudier des BPA alternatives par le biais d’essais sur le terrain afin d’identifier la BPA donnant la valeur la plus élevée de résidus pour laquelle l’ACTEI est inférieure à la dose de référence aiguë. La délégation a noté que cette approche avait été convenue par le Comité lors de sa dernière session et utilisée par la JMPR 2006. La délégation a expliqué que l’objectif de ce document était de développer des instructions claires sur la façon de mettre en œuvre la nouvelle procédure de BPA alternative. C’est pourquoi la délégation a proposé la procédure suivante :

Analyses rétrospectives (Initiée aux réunions du CCPR)

- 1) *Le CCPR identifie les combinaisons pesticides/denrées renvoyées trois fois à l’étape 6 et les soumet à la JMPR pour analyse de BPA alternative.*
- 2) *Une CL est émise peu après que le CCPR a identifié les pesticides pour lesquels des informations de BPA alternative sont nécessaires.*
 - *La lettre rappelle les enseignements aux expéditeurs*
 - *L’expéditeur doit être encouragé à étudier la situation qui a résulté en un problème d’ingestion et à déterminer, si possible, si les nouvelles données disponibles permettent de faire la différence avant de fournir les données.*
 - *Au cas où il n’est pas possible de déterminer si les nouvelles données résultent en une nouvelle recommandation de LMR, les données doivent être soumises.*

⁶ CX/PR 07/39/2-Add.1; CRD 3 (commentaires de la CE).

- *A la fois les données et les étiquettes correspondantes doivent être soumises pour que les informations soient utiles. Généralement, une étiquette sans données d'essai sur le terrain, ou des données d'essai sur le terrain sans étiquette, ne suffisent pas.*
- 3) *La JMPR identifie les composés pertinents pour l'année à venir dans sa note 'demande de fournitures de données'*
 - *La demande de données rappelle à ceux qui les soumettent les points notés au n. 2.*
- 4) *Les gouvernements membres, fabricants et autres parties intéressées soumettent les informations sur la disponibilité des données pertinentes pour les pesticides identifiés (n. 2) et les jeux de données actuelles (n.3) au secrétariat de la JMPR (normalement le secrétariat de la FAO)*
- 5) *La JMPR évalue les informations de BPA alternative et émet des recommandations.*
- 6) *La CCPR révisé les recommandations de la JMPR et effectue le retrait des LMR pour lesquelles aucune résolution de problème d'ingestion n'a été possible.*

Analyse prospective (Couramment effectuée par la JMPR au cours de l'évaluation)

- 1) *Au cours de chaque évaluation de résidus où l'ACTEI est dépassé, la JMPR doit attirer l'attention sur les informations disponibles sur les BPA alternatives et sur les essais de résidus associés lorsqu'un ACTEI n'apparaîtrait pas être dépassé et recommande une LMR associée à cette BPA alternative.*
- 2) *S'il n'existe pas de BPA alternative acceptable, la JMPR doit clairement exposer la situation spécifique existante (comme décrite dans les enseignements décrits plus haut). Bien que la JMPR n'ait pas fait cette recommandation, nous proposons d'ajouter ce qui suit à la procédure. La JMPR doit également indiquer le niveau approximatif de résidus plus élevés 'acceptable' étant une des conclusions de ses analyses, p. ex. une valeur qui produirait un calcul d'ACTEI acceptable. Les informations doivent être reprises dans le rapport de la JMPR. Ceci doit fournir un benchmark pour les parties intéressées et doit contribuer à réduire la soumission de données non pertinentes à la JMPR.*
- 3) *Le CCPR révisé les recommandations de la JMPR et décide des LMR recommandées sur base de la BPA alternative.*
- 4) *Les pays, fabricants et parties intéressées sont invités à accorder de l'attention aux situations pour lesquelles il y a dépassement de la dose de référence aiguë et pour lesquelles il n'existe pas de BPA alternative disponible. Ceci nécessite d'examiner les situations spécifiques telles que exposées dans le rapport de la JMPR.*
- 5) *Ayant analysé la situation, les gouvernements, fabricants et autres parties intéressées doivent être en mesure de fournir à la fois les données des étiquettes et des essais sur le terrain appuyant une BPA alternative dans une période de trois ans s'étant écoulée en attendant que la combinaison pesticide/denrée ait été renvoyée trois fois à l'étape 6 et soit transmise à la JMPR pour analyse de BPA alternative.*

42. Plusieurs délégations indiquent qu'elles appuient l'approche prospective mais que l'approche rétrospective peut être plus difficile à mettre en pratique vu la charge de travail pour la JMPR et le besoin d'informations actualisées sur la BPA et de données suffisantes sur les résidus. (voir aussi point 11 de l'ordre du jour).

43. Le Comité a noté que la procédure proposée comprend un nombre d'activités impliquant la JMPR et convient que le document doit être transmis à la JMPR 2007 pour examen et avis, et que le Comité examinera la procédure de BPA alternative décrite ci-dessus lors de sa prochaine session en tenant compte de l'avis reçu de la JMPR.

PROJET ET AVANT-PROJET DE LIMITES MAXIMALES DE RESIDUS DE PESTICIDES DANS LES ALIMENTS DESTINES A LA CONSOMMATION HUMAINE ET ANIMALE A L'ETAPE 7 ET A L'ETAPE 4 (POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR)⁷

REMARQUES GENERALES

44. En réponse à une question de la CE, le secrétariat de la JMPR a conseillé que la JMPR identifie, si possible, tout CXL pouvant soulever des soucis d'ingestion et inclue ces informations dans le rapport de la

⁷. CL 2007/2-PR, CX/PR 07/39/3, CX/PR 07/39/3-Add.1, CRD 4, 15, 17, 18, 19

JMPR pour examen à la session du CCPR de l'année suivante. Le Comité est convenu que cette approche permettrait de prendre le plus rapidement possible des décisions de gestion des risques.

45. Le Comité a noté que, pour des raisons techniques, les CXL résultant de la 29^{ème} session CAC n'étaient pas disponibles sur le site web. Le Secrétariat du Codex a répondu que celui-ci serait actualisé avant 2008.

CAPTAN (007)

46. L'observateur de CropLife International a informé le Comité que les données de métabolisme pourraient être soumises à la JMPR 2007.

47. Le Comité a décidé, en attendant les résultats de l'évaluation de la JMPR 2007, de renvoyer à l'étape 6 le projet de LMR pour les cerises ; raisins secs (raisins de Corinthe, raisins et raisins de Smyrne) ; raisins, melons, sauf les pastèques ; prunes (y compris les pruneaux) ; fruits à pépins ; fraises et tomates.

CARBARYL (008)

48. Le secrétariat de la JMPR a noté que les données des Etats-Unis, la Thaïlande et les Pays-Bas ont été reçues pour évaluation par la JMPR 2007.

49. La délégation du Japon a indiqué que la durée de vie des LMR temporaires avait déjà expiré et que le Comité devait prendre des décisions sur celles-ci. Il a été convenu que les informations contextuelles du statut temporaire de ces CXL soient fournies pour examen lors de la prochaine session.

50. Le Comité a décidé, en attendant les résultats de l'évaluation de la JMPR 2007, de renvoyer à l'étape 6 le projet de LMR pour les cerises ; agrumes ; jus d'agrumes ; pulpe d'agrumes, séchée ; raisins secs (raisins de Corinthe, raisins et raisins de Smyrne) ; jus de pamplemousse ; pépins de raisins, secs ; raisins et fruits à noyaux.

CHLORPYRIFOS (017)

51. Le Comité a décidé d'avancer à l'étape 5/8 le projet de LMR pour les grosses canneberges d'Amérique, aucun problème d'ingestion n'ayant été identifié par la JMPR.

DIAZINON (022)

52. La délégation de la CE a informé le Comité qu'il existe DJA de 0,0002 mg/kg, inférieure à celle recommandée par la JMPR de 0,005 mg/kg et a demandé pourquoi les résultats de l'étude chien n'ont pas été pris en compte par la JMPR pour la fixation de la DJA. Le secrétariat de la JMPR a expliqué qu'il avait été tenu compte des études chien dans l'évaluation générale de toxicologie, et que la DJA était fondée sur le niveau d'effet contraire non observé le plus élevé des études combinées.

53. Le Comité a décidé d'avancer à l'étape 5/8 la LMR pour les grosses canneberges aucun soucis d'ingestion n'ayant été identifié, tout en notant les réserves de la CE sur l'évaluation de la base de données toxicologiques par la JMPR

DICOFOL (026)

54. Le Comité a décidé de retenir la CXL pour le thé, vert, noir à la demande de la délégation indienne, en attendant la soumission de nouvelles données par l'Inde pour évaluation par la JMPR.

55. Le Comité a noté que la JMPR avait prévu l'évaluation du Dicofol pour 2010 et une évaluation des résidus pour 2011.

DIMETHOATE (027)

56. L'observateur de CropLife International a informé le Comité que les données sur la laitue devraient être soumises cette année à la JMPR, les données pour les piments seront disponibles en 2008 et pour le chou, les données ne seront pas disponibles avant 2011. Le secrétariat de la JMPR a conseillé de placer le diméthoate à l'ordre du jour de la JMPR 2008. La délégation australienne a proposé que le CCPR demande à la JMPR d'effectuer des calculs d'ingestion en tenant compte du nombre de retraits au cours des trois dernières années. Le secrétariat de la JMPR a informé le Comité qu'une estimation d'exposition ne peut se faire que lorsque la JMPR dispose de suffisamment de données.

57. Le Comité a décidé de retenir à l'étape 7 le projet de LMR pour la laitue, pommée et les piments

doux, en attendant l'évaluation de la JMPR 2008 de l'alternative BPA. En vue de problèmes d'ingestion, le Comité a décidé de retirer le projet de LMR pour le chou, cabus et de recommander le retrait au même niveau de la CXL pour le même produit de base.

ENDOSULFAN (032)

58. Plusieurs délégations se sont montrées favorables à la révocation des CXL, pour lesquelles la JMPR 2006 a recommandé la suppression. Cependant les délégations chinoise et indienne ont proposé de retenir la CXL pour le thé pendant 4 ans dans le cadre du programme de revue périodique. La délégation du CE a exprimé de réserves sur l'avancement des LMR pour le concombre et les melons, à l'exception de la pastèque, étant donné que l'ingestion à court terme dépasse la dose de référence aiguë dans l'évaluation d'exposition effectuée au Royaume-Uni.

59. Le Comité a décidé d'avancer pour adoption à l'étape 5 les LMR pour le brocoli ; céleri ; cerise et tomate et d'avancer pour adoption à l'étape 5/8 le projet de LMR pour l'avocat ; la fève de cacao ; la graine de coton ; le concombre ; la pomme cannelle ; l'aubergine ; les œufs ; la noisette ; les rognons de bovins, caprins, porcins et ovins ; litchi ; foie de bovins, caprins, porcins et ovins ; la noix de macadamia ; la mangue ; la viande (de mammifères autres que mammifères marins) ; les melons à l'exception de la pastèque ; les matières grasses du lait ; les laits ; la papaye ; le plaqueminier ; la pomme de terre ; la viande de volaille ; les abats comestibles ; le soja (sec) ; l'huile de soja, non raffinée ; la pomme de terre douce et écrasée, étant donné qu'il n'y a pas de problème d'ingestion avec ces LMR, et en conséquence la révocation des CXL associées.

Le Comité a aussi décidé de retirer les CXL existantes pour la fève (gousses et graines vertes, immatures) ; chou, de Milan, cabus ; la carotte ; chou-fleur ; haricot (gousses et/ou graines immatures) ; huile de coton, non raffinée ; pois à écosser (jeunes pousses) ; raisins ; chou vert ; laitue, pommée, à cueillir ; maïs ; oignon, bulbe ; oranges, douces, amères ; pêches ; ananas ; prunes (y compris pruneaux) ; fruits à pépins ; graines de colza ; riz ; épinard ; betterave sucrière ; graine de tournesol et blé. La CXL pour le thé (vert, noir) était retenue pour 4 ans sous la procédure de révision périodique.

Fenitrothion (037)

60. Le Comité a noté que l'Australie a conseillé au Comité que le fabricant fournisse les données en vue d'une évaluation des résidus par la JMPR 2007.

61. Le Comité a noté que le fabricant avait soumis les données de toxicologies à la JMPR.

62. Le Comité a **décidé**, en attendant les résultats de l'évaluation de la JMPR 2007, de renvoyer à l'étape 6 le projet de LMR pour la pomme ; les céréales ; les abats comestibles (de mammifères) ; les oeufs ; la viande (des mammifères autres que les mammifères marins) ; les laits ; la viande de volaille ; le sonde riz, non transformé.

Fentine (040)

63. Le Comité a **décidé** de recommander la révocation de toutes les CXL étant donné que le composé n'est plus appuyé.

Malathion(049)

64. Le Comité a **décidé** de renvoyer à l'étape 6 le projet de LMR pour le fourrage de luzerne ; le fourrage de trèfle ; le foin ou fourrage (sec) de graminées ; le fourrage de maïs (sec) ; la paille de fourrage (sec) de blé, en attendant la soumission des données d'études sur le transfert animal pour évaluation par la JMPR. Le Comité est convenu d'étudier le retrait des ces projets de LMR lors de la prochaine session si aucune donnée de transfert animal n'est disponible.

Parathion-methyl(059)

65. Le Comité a noté que tous les projets de LMR pour l'alimentation animale ont été renvoyés deux fois à l'étape 6 raison du manque d'étude de transfert animal et a **décidé** de recommander le retrait de tous les projets de LMR pour l'alimentation animale et produits associées.

Thiabendazole(065)

66. Le Comité a noté que la JMPR 2006 avait proposé une LMR de 5 mg/kg pour les agrumes, plusieurs délégations, se fondant sur les HR rapportée de 5,2 mg/kg et l'analyse statistique, ont suggéré qu'une LMR de 7,0 mg/kg serait plus appropriée.

67. Le Comité a **décidé** d'avancer pour adoption à l'étape 5 une LMR de 5mg/k pour les agrumes et de demander à la JMPR de réexaminer le calcul statistique utilisé pour dériver la LMR pour les agrumes lors de sa prochaine réunion.

Cyhexatin(067)

68. Le Comité a été informé que le secrétariat du Codex corrigera les enregistrements dans la base de données pour cyhexatin afin de les rendre identiques à ceux de l'azocyclotin (129), comme convenu lors de la dernière session du Comité.

Carbendazime(072)

69. Le Comité a **décidé** de retenir à l'étape 7 les projets de LMR pour la cerise ; le raisin ; la laitue, pommée ; la mangue ; l'orange, douce, amère, en attendant la réponse de la JMPR aux soucis formulés par la délégation de la CE en ce qui concerne la dose de référence aiguë établie par la JMPR. Certaines délégations ont fait remarquer que les problèmes de la CE se rapportaient à une politique se rapportant à la sécurité et à d'autres facteurs et non pas à une évaluation spécifique et que le Comité devrait prendre une décision sur la LMR lors de sa prochaine session.

Disulfoton(074)

70. Le Comité a noté que les projets de LMR ont été renvoyés trois fois à l'étape 6, pour des raisons de problèmes d'ingestion.

71. Etant donné que les BPA n'ont pas conduit à des LMR inférieures lors de la JMPR 2006, le Comité a **décidé** de retirer les projets de LMR pour le brocoli ; le chou, cabus ; le chou-fleur ; la laitue, pommée et la laitue à cueillir.

Phenamiphos(085)

72. Le Comité a **décidé** de retirer les projets de LMR pour les piments ; la pastèque ; la tomate, étant donné que la JMPR avait conclu que les données pour proposer les LMR inférieures (fondées sur l'alternative BPA) qui résoudraient les problèmes d'ingestion aiguë, étaient inadéquates. Le Comité a aussi **décidé** de révoquer la CXL existante pour la tomate (0,2 mg/kg).

73. Le Comité a **décidé** d'avancer à l'étape 5/8 pour adoption, le projet de LMR pour les melons, à l'exception de la pastèque.

Pyrimiphos-méthyl (86)

74. Le Comité a noté le problème de la CE selon lequel la JMPR a établi des valeurs de DJA et de dose de référence aiguë supérieures à celles établies par la CE.

Chlorpyriphos-méthyl (090)

75. Le Comité a **décidé** de maintenir à l'étape 7 les projets de LMR proposés pour l'orge ; l'avoine et le riz, en raison de problèmes en attendant les résultats de la réévaluation périodique par la JMPR 2009.

Méthomyl (094)

76. Le Comité a **décidé** d'avancer pour adoption à l'étape 8 les LMR pour la poire, en raison de l'absence de problème d'ingestion et a recommandé la révocation de la CXL existante pour les fruits à pépins et le retrait du projet de LMR pour la pomme, son utilisation n'étant plus appuyée.

77. Le Comité a **décidé** de maintenir à l'étape 7 les projets de LMR proposées pour les légumes du genre brassica, le céleri ; les légumes-fruits, cucurbitées ; raisins et légumes feuillus en attendant les résultats de l'évaluation de la JMPR 2008 (BPA alternative)

Acephate (095)

78. Le Comité a **décidé** de retenir à l'étape 7 les projets de LMR pour les brassicas à rameaux florifères et les mandarines en attendant les résultats de l'évaluation de la JMPR 2009 (BPA alternative).

79. Le Comité a **décidé** de renvoyer pour la seconde fois à l'étape 6 les LMR pour la nectarine ; la pêche ; les piments et fruits à pépins en raison de problèmes d'ingestion et d'avancer à l'étape 5/8 pour adoption le projet de LMR pour la grande canneberge d'Amérique.

Carbofuran (096)

80. Le Comité a **décidé** de maintenir à l'étape 7, les LMR pour le cantaloup, le concombre, la mandarine, les oranges, douces, amères ; la pomme de terre, le maïs, flocon et doux en attendant l'évaluation de la JMPR 2008.

81. La délégation des Etats-Unis a informé le Comité qu'elle soumettra à la JMPR de nouvelles données de toxicologie pour une révision de la dose de référence aiguë.

Methamidophos (100)

82. Le Comité a **décidé** de retenir à l'étape 7 le projet de LMR pour les brassicas à rameaux florifères et la mandarine en attendant les résultats de l'évaluation de la JMPR 2009 (BPA alternative) pour l'acéphate (95).

83. Le Comité a **décidé** de renvoyer à l'étape 6 les projets de LMR pour la nectarine ; la pêche et les fruits à pépins en raison de problème d'ingestion soulevés par l'utilisation d'acéphate (95).

84. Le Comité a **décidé** de retirer le projet de LMR pour le chou, cabus et la tomate en raison de problème d'ingestion et parce qu'aucune donnée ne sera disponible pour appuyer les BPA alternatives pour ces denrées.

85. Le Comité a **décidé** de recommander la révocation des CXL pour le chou, cabus et le concombre comme l'a recommandé la JMPR 2004.

Pirimicarbe(101)

86. Le Comité a **décidé** d'avancer à l'étape 5/8 pour adoption les LMR pour l'artichaut ; l'asperge ; baies et autres petits fruits ; les légumes du genre brassica ; les céréales (à l'exception du riz) ; les agrumes ; les abats comestibles, mammifères ; les œufs ; les légumes-fruits autres que cucurbitées (à l'exception des champignons et du maïs doux) ; des légumes fruits, cucurbitées (à l'exception des melons et de la pastèque) ; l'ail ; le chou vert ; les légumineuses (à l'exception du soja) ; la laitue, pommée, à cueillir ; la viande (de mammifères autres que mammifères marins) ; les melons à l'exception de la pastèque ; les laits ; l'oignon, bulbe ; le fourrage (sec) de pois ; les fruits à pépins ; la viande de volaille ; les abats comestibles de ; les légumes secs (à l'exception du soja (sec) ; la graine de colza ; les légumes racines et tubercules ; fruits à noyau ; paille et fourrage (sec) de céréales (à l'exception de la paille et du fourrage de riz, sec) ; graines de tournesol et maïs doux, puisqu'il n'y a pas de problème d'ingestion.

87. Le Comité a **décidé** de recommander la révocation de toutes les CXL comme l'a recommandé la JMPR 2006.

88. Le Comité a noté les réserves exprimées par la CE pour les fruits à pépins en raison de problèmes d'ingestion.

Phosmet(103)

89. Le Comité a **décidé** de renvoyer à l'étape 6 les LMR pour l'abricot ; les airelles ; les agrumes, la nectarine et les fruits à pépins en raison de problème d'ingestion, en attendant l'évaluation par la JMPR 2007 (BPA alternative).

DITHIOCARBAMATES (105)

90. Le Comité a décidé de retirer le projet de LMR pour les piments, doux, en raison de problèmes

d'ingestion alimentaire aiguë et étant donné que l'utilisation de propineb, qui est à la base de cette LMR, n'est plus appuyée par le fabricant.

PHORATE (112)

91. Le Comité a été informé que les fabricants fourniront des données supplémentaires pour les pommes de terre transformées en 2008 pour évaluation par la JMPR 2009. La délégation chilienne a exprimé son inquiétude sur le niveau élevé de toxicité du composé en raison de ses DJA et dose de référence aiguë extrêmement faibles. Le Comité a noté que la CE soumettra un 'formulaire de préoccupation' concernant le problème d'ingestion aiguë associé à la LMR pour la pomme de terre, dont tiendra compte la JMPR 2009.

92. Le Comité a **décidé** de retenir à l'étape 7 le projet de LMR pour la pomme de terre en attendant l'évaluation de la JMPR 2009.

PROPARGITE (113)

93. Le Comité a **décidé** d'avancer à l'étape 5/8 pour adoption, le projet de LMR pour les haricots (secs) ; la fève (sèche) ; le pois chiche (sec) ; le lupin (sec) ; la pomme de terre et les noix.

94. Le Comité a **décidé** de recommander la révocation des CXL pour l'abricot ; la nectarine ; la pêche et les prunes (y compris les pruneaux), qui ont été remplacées par la LMR pour les fruits à noyaux et les CXL pour la poire et la fraise comme l'a recommandé la JMPR 2002.

ALDICARBE (117)

95. Le secrétariat de la JMPR a informé le Comité que la JMPR 2006 avait conclu que des données étaient inadéquates pour proposer des LMR inférieures (fondées sur les BPA alternatives) devant résoudre les problèmes d'ingestion aiguë pour la pomme de terre et la banane.

96. Le Comité a **décidé** de recommander le retrait du projet de LMR pour la banane et la pomme de terre et de révoquer la CXL pour la pomme de terre.

CYPERMETHRINES (Y COMPRIS ALPHA ET ZETA CYPERMETHRINES) (118)

97. La délégation de la CE a exprimé son opinion que le risque chronique du composé peut être surestimé étant donné que l'évaluation était fondée sur l'isomère le plus toxique, l'alpha-cyperméthrine, alors que les résidus dans les produits agricoles, provenant de son utilisation sont de cyperméthrine, moins toxique, et demande à la JMPR de mettre au point un facteur d'équivalence pour les différents isomères. Le secrétariat de la JMPR a indiqué qu'il faudrait des données pour tous les isomères afin de développer ces facteurs de teneur. Le Comité a noté que trois fabricants soumettront les données de résidus à la JMPR pour étude par la JMPR 2008.

OXAMYL (126)

98. La délégation de l'Irlande a informé le Comité qu'un 'formulaire de préoccupation' sera soumis à la JMPR avec une évaluation différente des données de toxicologie conduisant à une plus faible dose de référence au sein de la CE.

99. Le Comité a **décidé** de retenir à l'étape 7 les projets de LMR pour les agrumes ; le concombre ; les melons à l'exception de la pastèque et des piments, en attendant la révision de la JMPR (BPA alternative) en 2008. Le Comité a aussi **décidé** d'envisager la révocation des CXL pour la pomme et la tomate lors de la prochaine session, aucune donnée ne semblant être disponible pour ces denrées.

METALAXYL (138)

100. Le Comité a noté que ce composé n'était plus appuyé et est convenu d'examiner la révocation de toutes les CXL lors de sa prochaine session.

101. La délégation australienne a indiqué qu'il avait été décidé lors du CCPR 37 de recommander la révocation des CXL au bout de deux ans et qu'à ce moment les LMR metalaxyl-M à ;'étape 6 seraient avancées pour adoption à l'étape 8.

102. Le Comité est convenu de demander des informations se rapportant à l'appui du metalaxyl-M avant le CCPR 40, aux membres Codex et aux observateurs

PROCHLORAZE (142)

103. Le Comité a été informé que le fabricant fournira des informations de BPA alternative et les

données d'essais correspondantes en février 2008 pour être révisée par la JMPR 2009.

104. Le Comité a **décidé** de retenir à l'étape 7 le projet de LMR pour les champignons en raison de problèmes d'ingestion aiguë, en attendant l'évaluation de la JMPR 2009.

CARBOSULFAN (145)

105. Le Comité a **décidé** de retenir à l'étape 7 les projets de LMR pour la mandarine ; les oranges, douces, amères et la pomme de terre, conformément aux décisions concernant le carbofuran (096) pour ces denrées

PROPAMOCARBE (148)

106. Le Comité a **décidé** d'avancer à l'étape 5/8 pour adoption tous les projets de LMR et la suppression qui en découle des CXL associées, notant les réserves de la CE sur les LMR pour la laitue, pommée et la laitue chou-fleur et l'épinard en feuille en raison de problèmes d'ingestion et de la qualité de la base de données des résidus (nombre des essais).

107. Le Comité a **décidé** de recommander la révocation des CXL pour la betterave ; les choux de Bruxelles ; les choux, cabus ; le céleri ; le concombre et la fraise, comme recommandé par la JMPR 2006.

Cyfluthrine/Beta-cyfluthrine (157)

108. Le Comité a noté les inquiétudes exprimées par la CEE sur la DJA et la dose de référence aiguë attribuée par la JMPR.

Propiconazole (160)

109. Le Comité a **décidé** d'avancer à l'étape 5/8 pour adoption le projet de LMR pour la grande canneberge d'Amérique, puisqu'il n'y a pas de problèmes d'ingestion.

Oxydemeton-méthyl (166)

110. Le Comité a **décidé** de renvoyer pour la seconde fois à l'étape 6 les projets de LMR pour la pomme ; le chou, cabus ; les raisins, les oranges, douces, amères en raison de problèmes d'ingestion alimentaire.

111. La JMPR a souligné sa demande d'information d'appuyer ces révisions de BPA alternative pour ces aliments.

Cyromazine (169)

112. La CE a exprimé des problèmes d'ingestion pour la laitue, pommée et la pomme de terre.

Fenpropathrine (185)

113. Le Comité a noté la demande de la CE d'établir une dose de référence aiguë pour la fenpropathrine en vue de ses propriétés toxicologiques. La JMPR a expliqué que le composé n'était pas encore programmé pour une révision par la JMPR et que pour ce faire il fallait des informations sur les données disponibles.

114. Le Comité a **décidé** d'avancer à l'étape 5/8 pour adoption le projet de LMR pour le thé vert, noir.

Fenpyroximate (193)

115. Le Comité a **décidé** de renvoyer à l'étape 6 les projets de LMR pour la pomme et les raisins en raison de problèmes d'ingestion aiguë, en attendant les résultats de la révision de la dose de référence aiguë par la JMPR 2007.

Haloxyfop (194)

116. Le Comité a **décidé** de retenir à l'étape 4 les projets de LMR proposés pour les rognons de bovins ; le foie de bovins ; la viande de bovins et le lait de bovins et tous les projets de LMR à l'étape 7, en attendant les résultats de l'évaluation de la JMPR 2009.

Esfenvalerate (204)

117. Le Comité a **décidé** de retenir à l'étape 6 les projets de LMR pour la graine de coton ; la tomate et le blé, en attendant des informations sur le retrait progressif du fenvalerate et en conséquence la révocation de leurs CXL.

118. Le secrétariat de la JMPR a expliqué que 'retrait progressif' signifiait que le composé en question n'était plus appuyé dans le Codex disponible ; raison pour laquelle la révocation des CXL existantes est proposée.

119. Le Comité a **décidé** de demander des informations aux membres du Codex et aux observateurs en ce qui concerne le support pour le fenvalerate et aussi pour le métalaxyl.

Imidacloprid (206)

120. Le Comité a **décidé** d'avancer à l'étape 5/8 pour adoption le projet de LMR pour la grande canneberge d'Amérique.

Methoxyfenozone (209)

121. Le Comité a **décidé** d'avancer à l'étape 5/8 pour adoption le projet de LMR pour la grande canneberge d'Amérique.

122. Le Comité a **décidé** de retirer le projet de LMR pour l'épinard, aucune information n'étant disponible pour un examen de BPA alternative par la JMPR.

Pyraclostroline (210)

123. Le Comité a décidé d'avancer à l'étape 5/8 pour adoption toutes les projets de LMR, en notant les réserves émises par la CE sur la LMR pour les fruits à noyau en raison de problèmes d'ingestion provenant de l'utilisation de facteur de variabilité différent de ceux de la JMPR et de révoquer les CXL existantes pour les cerises ; la pêche ; les prunes (y compris les pruneaux) comme recommandé par la JMPR 2006.

Fludioxonil (211)

124. Le Comité a **décidé** de recommander la révocation de la CXL pour la poire comme l'a proposé la JMPR 2006. Comme le Comité avait décidé lors de sa dernière session d'abandonner le travail sur les LMR provisoires, il a également décidé de révoquer les CXL provisoires pour le soja (sec) et la graine de tournesol.

125. Le Comité a **décidé** d'avancer à l'étape 5/8 pour adoption, les LMR pour le marc de pomme, sec ; les fruits à pépins, puisqu'il n'y a pas de problème d'ingestion

Metalaxyl-M (212)

126. Le Comité a **décidé** de renvoyer toutes les LMR à l'étape 6 en attendant la suppression progressive du metalaxyl (138) et de demander des informations pour appuyer les CXL pour le metalaxyl. La délégation de Thaïlande a informé le Comité que le metalaxyl était utilisé en Thaïlande et que la suppression progressive de celui-ci poserait des problèmes d'échanges commerciaux.

Indoxacarbe (216)

127. Le Comité a **décidé** de renvoyer à l'étape 6 la LMR pour le chou, cabus en raison de problèmes d'ingestion à court terme et a noté qu'une révision, BPA alternative, de l'indoxacarbe était prévue par la JMPR 2007.

128. Le Comité a **décidé** d'avancer à l'étape 8 pour adoption, les LMR pour la laitue, pommée ; les matières grasses du lait, les laits, en notant les réserves émises par la CE et le Canada au sujet de l'évaluation toxicologique par la JMPR (voir point 4 de l'ordre du jour).

Bifenazate (219)

129. Le Comité a **décidé** d'avancer à l'étape 5/8 pour adoption les LMR pour les coques d'amandes ; les graines de coton ; les raisins secs (Corinthe et Smyrne) ; les abats comestibles (des mammifères) ; les œufs ; les légumes-fruits, cucurbitacées ; les raisins ; le houblon, sec ; les matières grasses du lait ; les laits ; la menthe ; les piments, rouge, doux ; les fruits à pépins ; la viande de volaille, les abats de ; les fruits à noyau ; la fraise ; la tomate ; les fruits à espèce arborescente ; et d'**avancer** pour adoption à l'étape 5 la LMR pour la viande (de mammifères autre que mammifères marins) et de demander à la JMPR de traiter le problème des Etats-Unis se rapportant au problème alimentaire animal. Le Comité a noté que l'évaluation de ce composé était prévue par la JMPR 2007.

130. Le Comité a aussi **décidé** de recommander la révocation de toutes les CXL provisoires existantes.

Boscalide (221)

131. Le Comité a **noté que** la persistance de boscalid dans le sol peut conduire à des résidus dans les cultures, racines et tubercules en assolement.

132. Le Comité a **décidé** d'avancer à l'étape 5/8 toutes les LMR, s'agissant de cultures pluriannuelles.

Quinoxifène (222)

133. Le Comité a **décidé** d'avancer à l'étape 5 la LMR pour la viande (de mammifères autres que mammifères marins) uniquement en raison d'un problème de l'Australie selon lequel l'utilisation de la charge de résidus des vaches laitières au lieu de bœufs de boucherie conduirait à une LMR supérieure pour la viande, et d'avancer à l'étape 5/8 pour adoption, toutes les autres LMR.

134. Le Comité a aussi noté que la JMPR évaluera la charge alimentaire pour le problème du quinoxifène lors de sa réunion de 2007.

Thiacloprid (223)

135. Le Comité a **décidé** d'avancer toutes les LMR à l'étape 5/8 pour adoption, aucun problème d'ingestion n'ayant été identifié par la JMPR.

136. Le Comité a noté les réserves de la CE sur l'avancement de la LMR pour les fruits à pépins en raison de problèmes d'ingestion.

RECOMMANDATION DE PROJET DE LMR POUR LES PESTICIDES DANS/SUR LES PIMENTS ROUGES ET LES EPICES ⁸**PIMENTS ROUGES SECHES****DIMETHOATE (027)**

137. Le Comité a **décidé** de retenir l'étape 7, le projet de LMR pour les piments rouges séchés en attendant l'évaluation des données sur les piments de la JMPR 2008 (BPA alternative).

⁸ CRD 15

METHAMIDOPHOS (100)

138. Le Comité a décidé de renvoyer à l'étape 6 le projet de LMR pour les piments rouges séchés en fonction de la décision prise sur les LMR pour les piments.

OXAMYL (126)

139. Le Comité a **décidé** de retenir à l'étape 7 le projet de LMR pour les piments rouges séchés en attendant l'évaluation de la JMPR 2008 (BPA alternative pour les piments).

EPICESMEVINPHOS (053)

140. Le Comité a décidé de renvoyer à l'étape 6 les projets de LMR pour les semences ; fruit ou baies et racines et rhizomes et de demander aux Membres du Codex de fournir des informations sur la disponibilité de données de contrôle sur ces cultures en vue d'une évaluation par la JMPR. Si aucune donnée de contrôle n'est disponible, le Comité envisagera le retrait de ces LMR.

141. Le président a insisté sur la remise du formulaire de préoccupation avec les données nécessaires avant la date butoir établie au 15 juin 2007.

AVANT PROJET DE REVISION DE LA CLASSIFICATION CODEX DES ALIMENTS DESTINES A LA CONSOMMATION HUMAINE ET ANIMALE (point 6 de l'ordre du jour)⁹

142. Le Comité a rappelé que la révision de la classification Codex des aliments destinés à la consommation humaine et animale (CACMISC) a été discutée lors de plusieurs sessions du Comité et que lors de la dernière session, le Comité était convenu d'initier une révision exhaustive du document, ce qui ensuite a été approuvé par la 29^{ème} session de la Commission. Le Comité a ensuite rappelé qu'il était convenu d'établir une classification correspondant au contenu de l'avant-projet de document. Le Comité a par ailleurs rappelé qu'il était convenu de créer un groupe de travail électronique dirigé par les Pays-Bas et les Etats-Unis pour réviser la proposition d'amendement de la classification, conformément au contenu de l'avant projet de document.

143. La délégation des Pays-Bas, parlant au titre de co-président du groupe de travail électronique, a présenté le document CX/PR 07/39/6, qui trace le contour du plan de travail proposé et comprend plusieurs recommandations pour la révision de deux groupes de cultures, 'légumes bulbeux' et 'légumes-fruits, autres que les cucurbitacées'. Le Comité a remercié le groupe de travail électronique pour son travail considérable.

144. Le Comité a noté qu'en raison de l'arrivée tardive du document, les pays n'ont pas disposé de suffisamment de temps pour étudier préalablement les deux propositions de groupe de cultures et est convenu de les discuter au cours de la présente session.

145. Plusieurs délégations ont déclaré que, tout en ne désapprouvant pas l'avancement futur de la révision, le Comité devrait garder à l'esprit que la révision doit concorder avec l'objectif de la classification qui est de faciliter la fixation et l'interprétation des LMR. Une délégation a exprimé un problème sur la possible longueur de la liste des cultures alors que des LMR ne seraient probablement examinées que pour quelques unes d'entre elles.

146. Le Comité appuie en règle générale les méthodes de travail et les procédures recommandées par le groupe de travail électronique et est convenu que d'autres propositions seront préparées pour la révision de la

⁹ CX/PR 07/39/4; CRD 5 (Commentaires du Canada, de l'Inde, l'Indonésie et la Thaïlande); CRD17 (Commentaires de la Chine); CRD 21 (Commentaires de l'Afrique du Sud); CRD 24 (Commentaires de la CE).

classification.

147. Tout en convenant de l'utilité des cultures représentatives pour l'établissement de LMR de groupes d'aliments, plusieurs délégations ont insisté sur le fait que leur sélection doit être flexible afin de refléter différentes situations, dans différentes régions du monde. Plusieurs délégations ont préféré le développement de principes et guidances pour la sélection des cultures représentatives, indépendamment de la classification, car ces questions ne se rapportent pas directement à l'objet de la révision. D'autres délégations pensent qu'elles devraient être discutées par le groupe de travail et incluses dans la classification.

148. Après quelques discussions, le Comité est convenu que les principes et guidances sur la sélection de cultures représentatives pour l'extrapolation des LMR pour des groupes d'aliments doivent être examinés par le groupe de travail mais doivent être développés dans un document séparé.

149. En ce qui concerne le calendrier de révision, certaines délégations ont fait remarquer que certains groupes d'aliments programmés pour 2011 étaient importants pour le travail du Comité Codex sur les agents contaminants dans les aliments et ont proposé de les placer plus tôt dans le calendrier, alors que d'autres délégations ont appuyé le calendrier proposé afin de pouvoir commencer à travailler sur les groupes d'aliments importants pour la fixation de LMR de résidus de pesticides.

150. Le Comité est convenu provisoirement d'un calendrier tel que repris au paragraphe 9 du document, tout en notant que certains ajustements seront nécessaires à l'avenir. Le Comité est également convenu que les groupes individuels de produits alimentaires ne doivent pas être adoptés avant la fin de la révision afin d'éviter des problèmes, en particulier en cas de transfert d'aliments d'un groupe à un autre. Le Comité a noté que les groupes proposés d'aliments révisés soient soumis aux comités appropriés pour information. Le secrétariat a indiqué qu'une version électronique de la Classification serait traduite en français et en espagnol.

Etat de l'avant-projet de révision de la classification Codex des aliments destinés à la consommation humaine et animale (N11-2004)

151. Le Comité est convenu de renvoyer à l'étape 3 l'avant-projet de révision des deux groupes d'aliments, 'légumes bulbeux' et 'légumes-fruits, autres que les cucurbitacées' dans la classification Codex des aliments destinés à la consommation humaine et animale et de les diffuser pour commentaires et nouvelles discussions lors de la prochaine réunion.

152. Le Comité est convenu de créer un groupe de travail électronique de langue anglaise dirigé par Les Pays-Bas et les Etats-Unis, et de l'ouvrir à tous les membres et observateurs qui prépareront :

- Des groupes d'aliments révisés pour les 'légumes bulbeux' et 'légumes-fruits, autres que cucurbitacées', si nécessaire en tenant compte des commentaires reçus en réponse à la lettre circulaire.
- Des propositions pour d'autres groupes d'aliments conformément au calendrier convenu et
- Un avant-projet de document, traçant le contour des principes et guidances concernant la sélection des cultures représentatives, dans un objectif d'extrapolation de LMR.

ATTRIBUTION DES CODES DE CLASSIFICATION POUR CERTAINES EPICES ¹⁰

153. Le Comité a noté que lors de sa 28^{ème} session (2005) la Commission du Codex Alimentarius a adopté plusieurs LMR pour les épices et les piments rouges séchés et qu'il était nécessaire d'attribuer des codes et numéros non seulement pour les groupes d'épices, mais aussi pour des sous-groupes. Le Comité est convenu d'attribuer les numéros de code suivants pour ces sous-groupes d'épices et de piments rouges :

HS 190 – Epices, graines

HS 191 – Epices, fruits et baies

HS 103 – Epices, racines et rhizomes

HS 444 – piments rouges séchés

¹⁰ CX/PR 07/39/4-Add.2; CRD 5 (commentaires du Canada, de l'Inde).

154. La délégation de l'Inde a proposé d'attribuer des numéros de code pour plusieurs sous-groupes supplémentaires d'épices. Le Comité a noté qu'alors que ceux-ci pourraient être nécessaires dans une phase ultérieure, les codes devraient être attribués uniquement aux sous-groupes pour lesquels des LMR Codex existaient ou étaient en cours d'élaboration.

QUESTIONS SE RAPPORTANT AUX METHODES D'ANALYSE ET D'ECHANTILLONNAGE POUR LES RESIDUS DE PESTICIDES (Point 7 de l'ordre du jour)¹¹

155. Le président du groupe de travail, qui s'est tenu au cours de la présente session, le Dr Josef Brodesser (IAEA), a présenté les principales discussions et recommandations du Groupe de Travail.

DOCUMENT DE TRAVAIL SUR L'APPLICATION DES PRATIQUES RELATIVES A L'EVALUATION DES INCERTITUDES DES RESULTATS (Point 7a de l'ordre du jour)¹²

156. Le Comité a rappelé que la 29^{ème} session de la Commission avait adopté les Directives sur l'Estimation des incertitudes des résultats. Faisant suite à la décision de la dernière session du Comité, le Groupe de travail a étudié les réponses à la lettre circulaire demandant des informations sur l'application des incertitudes de mesure, ce qui a permis des discussions utiles sur l'approche suivie par plusieurs pays au niveau national.

157. Le président du groupe de travail, se référant au document de travail préparé par IAEA, a souligné les difficultés associées à l'approche statistique pour l'estimation des incertitudes de mesure, vu le grand nombre de combinaison pesticide/denrée et la large gamme de méthodes analytiques utilisées dans l'analyse des pesticides, ce qui, vu la charge de travail, rend pratiquement impossible une estimation d'incertitude des composants individuels. Il a été proposé de développer un document de guidance simplifié fondé sur les programmes de tests compétents, les études de validation des méthodes, le contrôle de qualité et l'approche Horwitz.

158. Plusieurs délégations ont exprimé l'avis que, étant donné que le concept d'incertitude de mesure n'était pas toujours bien compris par les laboratoires officiels au niveau national, qu'il serait utile de développer une guidance simple et pratique sur la façon de traiter les incertitudes de mesure ; ces délégations appuient dès lors la poursuite des travaux dans ce domaine.

159. Le Comité a noté une proposition d'examen des aspects de l'échantillonnage en vue de l'impact sur les incertitudes des résultats analytiques. Plusieurs délégations ont cependant fait remarquer que l'incertitude de mesure dans le contexte actuel du document se limitait aux méthodes analytiques et ne couvrait pas les incertitudes associées aux questions d'échantillonnage.

160. Le Comité est convenu de rétablir un groupe de travail électronique coordonné par le représentant de l'IAEA, ouvert à tous les membres et observateurs intéressés dont la langue de travail est l'anglais, et dont le mandat est de développer un document de guidance sur l'estimation des incertitudes des résultats pour la détermination des résidus de pesticides. Le Comité est convenu que, bien qu'il soit prématuré de demander l'approbation de la Commission pour de nouveaux travaux dans cette phase, un document de travail contenant le profil d'un document de guidance devrait être développé et que le Comité décidera si oui ou non il faut entreprendre de nouveaux travaux lors de sa prochaine session.

AVANT PROJET DE REVISION DE LA LISTE DES METHODES D'ANALYSE DE RESIDUS DE PESTICIDES (Point 7b de l'ordre du jour)¹³

161. Le Comité a exprimé ses remerciements aux délégations qui ont fourni des informations sur les méthodes d'analyse des résidus de pesticides utilisées au niveau national et a noté que ceci permettra une expansion de la liste actuelle, et que les corrections apportées par certaines délégations à certaines méthodes spécifiques seront insérées.

162. La délégation de la CE a informé le Comité que les laboratoires CE avaient placé la méthode de

¹¹ CL 2006/9-PR; CRD 26 (Rapport du Groupe de travail sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage).

¹² CX/PR 07/39/5

¹³ CX/PR 07/39/6, CX/PR 07/39/6-Add.1 (commentaires du Kenya & République de Corée), CRD 6 (commentaires de la CE et l'Indonésie), CRD 13 (commentaires de l'Argentine), CRD 17 (commentaires de la Chine), CRD21 (commentaires de l'Afrique du Sud)

validation de la base de données sur le site Web pour les membres du Codex¹⁴.

163. Le représentant de l'IAEA a confirmé que la FAO/IAEA division mixte des techniques nucléaires dans les produits alimentaires et les fourrages continuera de servir de dépôt pour les méthodes d'analyse de pesticides proposées par les membres et examinées par le Comité et que la liste des méthodes sera publiée sur le site Web de l'IAEA.¹⁵

164. Le Comité est convenu que la liste de méthodes ne sera pas développée en tant que document Codex dans la procédure par étapes, mais qu'elle restera une liste de dépôt sur le site Web de l'IAEA.

DOCUMENT DE TRAVAIL SUR LES METHODES D'ANALYSE DES PESTICIDES LIPOSOLUBLES DANS LE LAIT ENTIER ET DANS LES MATIERES GRASSES DU LAIT (Point 7c de l'ordre du jour)¹⁶

165. Le Comité a rappelé que la lettre circulaire CL 2006/9-PR avait demandé des informations sur les pratiques courantes pour la détermination analytique des pesticides liposolubles dans le lait et les matières grasses du lait. Il a été noté que les laboratoires en Australie utilisent des procédures différentes pour la séparation des matières grasses du lait entier, et qu'aux Etats-Unis les matières grasses n'étaient pas séparées du lait entier pour la détermination et le monitoring des pesticides.

Etant donné que peu de réponses ont été données à la lettre circulaire, il a été proposé de demander de nouvelles informations sur les pratiques courantes. La délégation australienne a exprimé l'avis qu'une guidance officielle sur une procédure fiable pour la séparation des matières grasses du lait dans le lait entier était nécessaire et a appuyé la poursuite des travaux dans ce domaine.

166. Le Comité est convenu qu'une lettre circulaire serait envoyée pour demander des informations sur les pratiques courantes concernant la détermination des pesticides liposolubles dans le lait et les matières grasses du lait, pour examen lors de la prochaine session.

Point divers

167. La délégation du Maroc a rappelé son problème concernant la méthode de détermination des dithiocarbamates dû aux faux positifs pouvant survenir dans certaines denrées et en particulier les câpres, et a indiqué que la méthode soumise lors de la dernière session par la république de Corée pourrait résoudre ces problèmes. Le Comité a noté que la République de Corée préparerait la méthode de détermination des dithiocarbamates pour publication, y compris les données sur sa validation. La Corée a exprimé sa volonté de coopérer avec le Maroc sur la question des résultats faux positifs.

168. Le Comité a exprimé son appréciation au Dr Brodesser et au groupe de travail pour leur excellent travail et est convenu que le groupe de travail se réunirait sous sa présidence lors de la prochaine session du CCPR pour étudier toutes les questions se rapportant aux méthodes d'analyse et d'échantillonnage reprises à l'ordre du jour du Comité.

FIXATION DE LMR POUR LES ALIMENTS TRANSFORMES ET LES ALIMENTS PRETS A CONSOMMER (Point 8 de l'ordre du jour)¹⁷

169. Le Comité a rappelé que lors de sa dernière session il était convenu que la délégation de la CE, aidée des autres délégations et observateurs intéressés, préparerait un document sur l'utilisation des études de transformation et l'établissement le LMR pour les aliments transformés.

170. Le Comité a également rappelé que la politique actuelle du Comité n'était pas d'établir des LMR pour les aliments transformés à moins que des LMR séparées supérieures ne soient nécessaires pour des aliments transformés spécifiques.

171. La délégation de la CE a présenté un document contenant un résumé des politiques nationales utilisées par les gouvernements membres lorsqu'ils doivent fixer des LMR pour les aliments transformés et les aliments prêts à la consommation ainsi qu'une liste de recommandations sur la façon de poursuivre le travail dans ce domaine. La délégation a indiqué que dans la plupart des pays ayant répondu, des études

¹⁴ <http://www.crl-pesticides-datapool.eu>

¹⁵ <http://www-infocris.iaea.org/Download/Methods-Main.pdf>

¹⁶ CX/PR 07/39/7

¹⁷ CX/PR 07/39/8; CRD 9 (commentaires de l'Inde et la Thaïlande); CRD 20 (commentaires de Crop Life International); CRD 22 (commentaires des Etats-Unis d'Amérique).

étaient demandées et évaluées sur l'ampleur des résidus dans les aliments transformés afin de quantifier les niveaux de résidus dans lesdits aliments, et que les politiques nationales différaient quant à savoir si les CXL pour les aliments agricoles crus (AAC) étaient aussi appliquées pour certains aliments transformés.

172. La délégation des Etats-Unis a souligné que la liste des denrées pour lesquelles des études de transformation étaient nécessaires devait être flexible et ouverte et clarifier qu'aux Etats-Unis, les facteurs génériques de transformation n'étaient utilisés que pour l'évaluation de l'exposition alimentaire.

173. L'observateur de CropLife International était d'avis que les études de transformation ne doivent être demandées que lorsque la LMR/tolérance des AAC dépasse la limite de quantification de la méthode en vigueur et que l'on peut prévoir une augmentation substantielle des résidus au cours de la transformation ; il a indiqué que l'OCDE finalisait une directive reprenant les exigences pour effectuer les études de transformation et rapporter les données ainsi que les détails des principaux types de transformation pertinents pour les aliments agricoles et des options pour l'extrapolation ; et a proposé qu'une fois disponibles, les directives de l'OCDE soient examinées par le CCPR et la JMPR.

174. Plusieurs délégations ont appuyé les recommandations proposées dans le document comme façon d'avancer dans cet important domaine, en insistant sur le fait que des critères et une guidance clairs sur l'application des facteurs de transformation doivent être développés.

175. Le secrétariat de la JMPR a proposé que le terme 'prêt à consommer' soit supprimé du titre du document étant donné que le Comité ne fixe pas de LMR pour les aliments prêts à consommer. Le secrétariat a noté que les recommandations du document avaient des implications pour le travail de la JMPR et qu'elles pourraient être examinées lors de la JMPR de cette année.

176. La délégation australienne a indiqué qu'elle continuait à appuyer la politique réaffirmée par la JMPR 2003 selon laquelle des LMR spécifiques ne peuvent être estimées que pour les aliments transformés dans lesquels des résidus sont concentrés pendant la transformation. Dans tous les autres cas, les LMR pour les denrées agricoles crues doivent être appliquées aux aliments transformés.

177. La délégation argentine a appuyé la fixation de LMR pour chacun des principaux produits transformés et prêts à la consommation destinés au commerce international, LMR qui ont été élaborées sur base d'une denrée agricole de base pour laquelle une LMR a été fixée, mais uniquement lorsque les variations dues à la transformation dépassent 150%.

178. La délégation allemande a informé le Comité sur l'existence d'une base de données sur Internet¹⁸ qui est la collection de tous les facteurs de transformation disponibles pour le public, et que l'on peut y chercher une substance active et/ou une denrée.

179. Le Comité a été informé des travaux en cours de l'OCDE sur une Directive de tests supplémentaire se rapportant à la transformation et sur le besoin de coordination avec ses travaux.

180. Le Comité est convenu de soumettre le document CX/PR 07/38/8 et tout autre document pertinent tel que CRD 22, à la JMPR dans l'objectif que les commentaires de la JMPR soient examinés lors de la prochaine session du Comité en 2008, où le Comité doit décider de développer ou non des directives sur l'utilisation des facteurs de transformation. Le Comité a noté que les résultats de l'examen par la JMPR et le CCPR pourraient être incorporés dans la révision du Manuel de la FAO sur la soumission et l'évaluation des données de résidus de pesticides pour l'estimation des niveaux de résidus maxima dans les aliments et les fourrages, et pourrait conduire à des amendement des Principes d'analyse de risques par le Comité sur les résidus de pesticides.

ETABLISSEMENT DE LISTE CODEX DE PESTICIDES A EVALUER EN PRIORITE (POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR)¹⁹

181. Le rapport du groupe de travail sur les priorité a été présenté par m. Ian Reichstein (Australie), qui a souligné les principales questions discutées et les amendements proposés pour une liste provisoire de

¹⁸ <http://www.bfr.bund.de>

¹⁹ CL 2006/9-PR; ALINORM 06/29/24, Annexe VIII; CX/PR 07/39/9; CRD 1-Rev.1 (Rapport du groupe de travail ad hoc); CRD 8 (commentaires de la CE, l'Inde, la Thaïlande); CRD 23 (commentaires de l'Afrique du Sud); CRD 25 (commentaires des USA).

composés programmés.

Programmation de composés

182. En ce qui concerne les demandes d'évaluation toxicologique et des résidus de nouveaux composés, le groupe de travail a fait les propositions suivantes :

183. Spinetoram et mandipropamid provisoirement prévues pour 2008.

184. Concernant la candidature tardive de nouveaux composés : spiroetramate, prothioconazole et chlorantraniliprole (Renaxapyr/EZY45), provisoirement prévus pour 2008.

185. Spirodiclofen, fluopicolide et pyroxsulam provisoirement prévus pour 2009 et dicamba était provisoirement prévu pour 2010.

186. En ce qui concerne les produits chimiques prévus pour être réévalués le Comité a noté les changements suivants pour le programme de 2007 et a approuvé les changements suivants pour le programme de 2008, reflétés à l'annexe VIII.

187. Cyperméthrins (118) est provisoirement confirmé pour une réévaluation des résidus en 2008 au lieu de 2007. En attendant des éclaircissements sur l'achèvement de dépôt des données. L'évaluation périodique des résidus de profenophos (171) est aussi reportée en 2008 en raison du calendrier complet pour 2007.

188. Comme le fabricant ne supporte plus le vinclozolin (159) pour l'établissement de LMR Codex, le composé est retiré du calendrier JMPR.

189. En ce qui concerne les évaluations pour le carbaryl (8), la délégation thaïlandaise a expliqué que la demande de LMR supplémentaire se rapportait au piment rouge, piment rouge non séché ; la délégation des USA a demandé l'examen d'une LMR supplémentaire pour la grosse canneberge d'Amérique.

190. Le fabricant a demandé que l'évaluation périodique de résidus pour le chlorpyrifos-méthyl (90) soit reportée de 2008 à 2009. Afin de respecter les recommandations du Comité visant à faire correspondre les évaluations toxicologiques et de résidus, les deux seront prévues et confirmées pour 2009.

191. Le Bifenazate (219) est prévu pour une évaluation des résidus en 2008 et il est demandé au fabricant de fournir par écrit des éclaircissements sur les LMR supplémentaires.

192. Pour azinphos-méthyl (2), le fabricant a indiqué que les données ne seraient pas disponibles à temps pour la réévaluation périodique des données de résidus et elle est donc confirmée pour la JMPR 2010.

193. Le secrétariat de la JMPR a fait savoir que le programme provisoire pour l'évaluation des résidus est trop chargé et a demandé de reporter une évaluation complète. Après discussion le Comité est convenu de reporter la réévaluation périodique des données des résidus du propoxymidone (136) en 2009.

194. Des évaluations supplémentaires toxicologiques ont été demandées au cours des discussions des projets de LMR sous le point 5 de l'ordre du jour : révision des doses de référence aiguë pour le carbofuran (96), fondées sur de nouvelles données, et des éclaircissements sur la dose de référence aiguë pour l'oxamyl (126) demandés par l'UE. Celles-ci étaient provisoirement prévues pour 2008 en fonction du dépôt à temps des données pertinentes.

195. En ce qui concerne les demandes d'évaluations supplémentaires de résidus, le Comité est convenu d'ajouter ce qui suit à la liste des priorités :

- Boscalid (221) – LMR supplémentaires pour le houblon, le fruit Kiwi, provisoirement prévues pour 2008 ;
- Buprofenzin (173) – LMR supplémentaires pour les raisins, raisins secs, seront considérées comme faisant partie de la réévaluation périodique prévue pour 2009.
- Phorate (112) – données de transformation pour la pomme de terre, prévue pour 2009
- Diphenylamine (030) – prévu pour une révision des LMR pour le lait entier, les matières grasses du lait, en 2008.
- Chlorpropham (201) – prévu pour révision des LMR pour le lait entier et les matières grasses du lait en 2008.
- Clethodim (187), imidacloprid (206), methoxyfenoxyde (209) et spinosad (203) étaient proposés par

la délégation des USA avec confirmation de disponibilité des données en février 2008. Ces composés ont été prévus provisoirement pour des LMR supplémentaires : Imidacloprid (206) spinosad (203) pour 2008 et methoxyfénoside (209) pour 2009. Clethodim(187) n'était pas prévu pour des LMR supplémentaires et attend la révision périodique

196. Sur demande de la délégation thaïlandaise, les épices ont été incluses dans le calendrier de 2009 pour des LMR supplémentaires.

197. Le Comité a discuté en détail du projet de liste des priorités des produits chimiques jointe au CRD 1-Rev. 1. Le Comité a approuvé les propositions du GT et les amendements du calendrier comme repris à l'Annexe VIII. Le Comité est aussi convenu de transférer cette annexe à la 30^{ème} session de la Commission pour approbation en tant que nouveaux travaux. .

Règle de 15 ans pour réévaluation périodique

198. Le président du GT a informé le Comité des discussions du GT sur l'actualisation de la liste des composés pouvant être soumis pour une réévaluation périodique dans le cadre de la règle des 15 ans.

Le président du GT a noté que l'Australie avait fourni un projet de liste des composants tombant sous cette règle des 15 ans mais qui n'avaient pas encore été programmés pour une réévaluation périodique. Le Comité a approuvé la proposition du GT de diffuser cette liste pour demander les commentaires et conseils des membres et observateurs sur le support actuel pour ces composés et pour demander de fournir des données ainsi que d'étudier une liste révisée des composés pouvant être soumis à la prochaine session pour être programmés dans le cadre du programme de révision périodique.

199. La délégation de la CE a attiré l'attention sur une liste fournie par la CE au GT priorités sur des composés importants pour le commerce de produits agricoles venant de pays en développement et a demandé aux gouvernements et fabricants de pesticides d'étudier cette liste et d'appuyer ces composés dans le système Codex. La délégation de la CE a aussi attiré l'attention sur une liste de 55 substances entièrement évaluées dans la CE mais n'ayant pas encore de LMR Codex et n'ayant pas encore été programmées pour une évaluation par la JMPR. Le secrétariat de la JMPR a fait savoir que certains de ces composés avaient déjà été évalués par la JMPR.

Modification des critères de priorité

200. Le président du GT a informé le Comité que le GT avait discuté une proposition des USA présentée dans le CRD 25²⁰ en vue d'amender les critères de priorité pour refléter que certains nouveaux produits chimiques de faible toxicité bien que ne conduisant pas à des résidus détectables dans les produits agricoles, pouvaient cependant quand même nécessiter des évaluation JMPR afin d'établir des LMR Codex. Après discussion, le Comité est convenu de ne pas amender les critères de priorité à cette session, mais d'examiner lors de la prochaine session le besoin potentiel d'amendement.

Calendrier des travaux du groupe de travail *ad hoc*

201. Le président du GT a informé le Comité des discussions du GT sur le calendrier et la programmation des activités du GT. Dans sa présentation, le président du GT a souligné que l'Australie avait confirmé sa volonté de continuer à diriger la procédure d'établissement des priorités. Cependant, un calendrier plus strict et des règles plus strictes doivent être implémentés afin de rendre la procédure plus efficace plus transparente et mieux gérable. Aussi l'introduction de nouvelles procédures au CCPR, à savoir le formulaire de préoccupation à remplir et l'examen de BPA alternatives demandé lors de l'étude de LMR, demande une modification de la procédure actuelle. La délégation australienne a fait une proposition détaillée pour établir un calendrier strict pour la nomination de pesticides sur la liste de priorité et la discussion de la liste de priorité en plénière plutôt que dans le GT avant chaque session. Bien que des problèmes aient été soulevés en ce qui concerne les aspects pratiques de la proposition, le consensus du GT était qu'une procédure plus rigoureuse était nécessaire et le GT a convenu de recommander la procédure

²⁰ iv. doit donner des résidus dans ou sur les aliments humains ou animaux dans le cadre du commerce international, leur présence pose (ou peut poser) un problème de santé publique et donc créer (ou pouvoir créer) des problèmes dans le commerce international ; ou peut donner des résidus qui ne sont pas détectables pour lesquels il serait prudent de fixer des normes Codex prouvant que l'on n'attend pas de résidus (pour éviter de créer des problèmes dans le commerce international, résultats du manque de norme).

suivante au Comité.

202. Le Comité est convenu qu'un GT ne se réunirait pas physiquement lors de la prochaine session et qu'un GT électronique serait créé avec le mandat spécifié au point f ci-dessous.

Le GT serait présidé par l'Australie, la langue de travail uniquement l'anglais, et opèrerait conformément aux lignes directrices sur les groupes de travail électroniques.

203. Après discussion et amendements mineurs, le Comité a approuvé la nouvelle procédure comme suit :

- a. Les fabricants doivent lorsqu'ils envoient une demande d'évaluation pour un pays candidat, envoyer une copie de cette demande au président du GT électronique (GTE), à la FAO et au secrétariat de l'OMS et de la JMPR. Le secrétariat de la JMPR a aussi demandé de recevoir une indication du nombre de cultures pour lesquelles les évaluations sont demandées.
- b. Les dépôts parrainés par pays doivent être déposés chez le président du GTE sur les priorités et au secrétariat de la JMPR avant le 30 novembre.
- c. Les dépôts doivent indiquer l'état actuel des enregistrements nationaux pour le composé ainsi qu'une indication claire de la disponibilité des données et des évaluations nationales
- d. Le président consultera intensivement le secrétariat de la JMPR avant de rédiger un calendrier révisé. Le dépôt doit inclure un engagement concernant la date à laquelle les données seront disponibles pour la JMPR.
- e. Le président rédigera une liste des priorités révisée pour les composés et devant être diffusée par le secrétariat du Codex par Lettre circulaire avec un délai de deux mois pour fournir les commentaires. La date de remise des commentaires et des amendements proposés à la liste des priorités est le 1er mars. Ces commentaires seront transférés directement au Président du GTE et au secrétariat de la JMPR.
- f. Suite à l'examen des commentaires et amendements, la liste finale des priorités des composés sera préparée pour être diffusée aux pays membres au cours du mois de mars. Elle constituera l'ordre du jour des discussions de la plénière du CCPR.
- g. Si une nomination tardive parrainée par un pays est nécessaire, le président et le secrétariat de la JMPR peuvent l'examiner. Le président fournira une notice de nomination tardive aux pays membres par courriel ou par un moyen préféré par le secrétariat du Codex.
- h. Au moment où la liste de priorité est examinée en plénière, les pays membres auront eu la possibilité de chercher des amendements ou de fournir des commentaires et recevront toujours l'ordre du jour du CCPR bien avant la réunion.
- i. Les principales discussions sur la liste des priorités doivent se faire en plénière.
- j. La discussion en plénière couvrira les amendements résultant des études des LMR et de toute modification finale de la liste des priorités pouvant être considérée comme nécessaire.
- k. Les discussions plénières fourniront entière transparence et inclusivité.
- l. Les discussions et la liste finalisée des priorités des composés sera enregistrée dans le projet de rapport du CCPR et adopté par le Comité.

DOCUMENT DE TRAVAIL SUR LA MISE EN APPLICATION DES LMR CODEX (Point 10 de l'ordre du jour)²¹

204. Le Comité a rappelé que lors de sa dernière session il avait discuté de la question de la mise en application des LMR au niveau national et a bien accueilli la proposition de l'ancien Président (Vice-président de l'actuelle session) de préparer un document de travail pour cette session visant à examiner la façon dont les LMR Codex sont appliquées au niveau national

205. Le Co-président, faisant référence au document de travail (CX/PR 07/39/10), a souligné que, alors

²¹ CX/PR 07/39/10; CRD 7 (commentaires de la CE, l'Inde, l'Indonésie et la Thaïlande); CRD14 (commentaires de l'Argentine); CRD17 (commentaires de la Chine); CRD 21 (commentaires de l'Afrique du Sud), CRD 27 (commentaires du Brésil).

qu'il notait que tous les pays avaient le droit d'établir leurs propres lois, y compris de fixer des LMR pour les pesticides, la mise en application de LMR nationales plus strictes que celles du Codex pouvait créer des problèmes commerciaux. Le Vice-président a aussi suggéré qu'étant donné que ce même problème pouvait se poser avec d'autres Normes Codex, il pourrait être sensé de porter cette question à l'attention du Comité du Codex sur l'Inspection des importations et exportations d'aliments et systèmes de certification. (CCIISC).

206. Le Comité a exprimé son appréciation pour la préparation de ce document et est convenu qu'il s'agissait d'une question très importante ayant une influence sur le travail réalisé par le CCPR, dont l'objectif est d'établir des LMR afin de protéger la santé des consommateurs et d'assurer des pratiques équitables dans le commerce des aliments.

207. De nombreuses délégations ont souligné l'importance de cette question et fait référence aux problèmes commerciaux soulevés lorsque des pays importateurs appliquent des LMR nationales ou régionales inférieures à celles du Codex. Ces délégations ont appuyé la recommandation du document de travail en vue de la collecte d'informations sur la manière dont sont fixées les nombreuses LMR nationales à un niveau inférieur aux LMR Codex, en vue de la poursuite d'un examen par le Comité. D'autres délégations étaient d'avis que cette question devrait être transmise au Comité SPS.

208. Certaines délégations ont exprimé le point de vue que les LMR doivent être fondées sur des évaluations de risque scientifiques et ont aussi attiré l'attention du Comité sur le problème soulevé par l'utilisation de méthodes analytiques dans la détermination des LMR pour les pesticides.

209. La délégation de la CE a fait référence à ses commentaires écrits et a expliqué la procédure selon laquelle il est tenu compte des LMR Codex dans la législation de la CE. La délégation a attiré l'attention du Comité sur les Termes de références du Comité, qui ne couvrent pas la question en discussion, et a déclaré que la proposition de transférer cette question au CCIISC doit être soigneusement étudiée, étant donné que ses Termes de référence ne semble pas couvrir le sujet.

210. Le secrétariat du Codex a fait remarquer que la Procédure d'acceptation des normes Codex avait été abolie et que dès lors aucune notification d'acceptation d'un pays n'était prise en compte dans le cadre de du Codex, et que toutes les questions de rapportant au commerce pouvaient être soulevées par les membres de l'OMC au Comité SPS. Le secrétariat du Codex a rappelé que le rôle du Comité était de fixer des LMR et d'arrêter d'autres documents sur les résidus de pesticides et que toute autre action devait être cohérente avec le mandat du Comité et celui de la Commission du Codex Alimentarius.

211. Après des discussions, le Comité est convenu d'informer la Commission de la discussion et de demander ses conseils sur la façon de traiter cette question.

AUTRES QUESTIONS ET PROJETS FUTURS (point 11 de l'ordre du jour)

DOCUMENT CONJOINT DE LA FAO/OMS ET DU SECRETARIAT DE LA JMPR SUR PLUSIEURS SUJETS SE RAPPORTANT AUX RELATIONS DE TRAVAIL ENTRE LA JMPR ET LE CCPR (point 11 de l'ordre du jour)²²

212. Le secrétariat de la JMPR a présenté le document et fait référence aux initiatives entreprises ces dernières années pour accélérer les discussions et la procédure d'adoption des LMR du Codex. Ce document fait plusieurs recommandations se rapportant aux relations de travail entre la JMPR et le CCPR, afin de faciliter la mise en œuvre des décisions prises précédemment par ce Comité et par le Comité sur les Principes Généraux.

Partage du travail

213. Le secrétariat de la JMPR a informé le Comité de l'expérience acquise avec les projets pilotes en matière de partage du travail, et a noté que la phase pilote était achevée et que le partage du travail était

maintenant pratique courante, les évaluations nationales étant utiles dans la préparation des évaluations des composés.

214. En réponse à une question sur l'évaluation en cours de l'efficacité du partage du travail, le secrétariat de la JMPR a indiqué que le projet pilote avait été évalué (voir point 11 de l'ordre du jour) et qu'une évaluation quantitative détaillée prendrait beaucoup de temps mais que des comparaisons qualitatives pourraient être étudiées et présentées sous forme résumée à l'avenir.

²² CX/PR 07/39/11-Rev.1 CRD 12 (commentaires de l'Inde)

215. Le Comité appuie généralement l'utilisation du partage du travail et convient de réviser le document intitulé 'Informations sur les pesticides pour le groupe de travail du CCPR sur les priorités' ajoutant une autre entrée sur la disponibilité des évaluations des autorités nationales et régionales.

216. Le Comité a noté que les demandes de données pour les futures réunions de la JMPR doivent inclure des demandes de soumissions des évaluations nationales et régionales disponibles, appuyant le partage du travail, y compris un accès à toutes les études originales pertinentes. Il a été demandé aux membres du Codex et aux observateurs de veiller à fournir tout cela en temps utile.

Critères d'établissement des priorités

217. Le Comité a noté les explications fournies aux paragraphes 11 à 14 se rapportant aux procédures amendées de demande de LMR supplémentaires ou une révision d'une LMR existante, comme décrite dans la Note Explicative à la fin du document *Critères pour la procédure d'établissement des priorités des composés en vue d'une évaluation par la JMPR*.

Préoccupation concernant les LMR

218. Le secrétariat de la JMPR a rappelé que le Comité était convenu, lors de sa dernière session, que les gouvernements peuvent soumettre un formulaire de préoccupation détaillant leurs soucis scientifiques sur l'avancement d'une LMR spécifique ; le document expliquait comment ces formulaires doivent être traités et comment établir le calendrier pour l'examen desdits problèmes. Il a été clarifié que ledit formulaire était destiné à la JMPR et non pas au CCPR, et qu'il était important que les justifications détaillées et les données scientifiques pertinentes soit fournies afin de permettre à la JMPR de répondre aux préoccupations mentionnées.

219. La délégation du Maroc a demandé des éclaircissements concernant les langues dans lesquelles les données peuvent être fournies et si elles doivent être traduites. Le secrétariat a expliqué que la JMPR travaillait exclusivement en anglais et qu'il serait tenu compte des données soumises dans d'autres langues du Codex mais qu'elles devraient être traduites afin de pouvoir être utilisables par la JMPR.

220. Le Comité est convenu que lors de chaque réunion, le président du CCPR annoncerait une date butoir spécifique pour la soumission des formulaires de préoccupation. Si possible, en fonction de la charge de travail de la JMPR, ces préoccupations seraient traitées dans la même année, mais que dans certains cas leur traitement pourrait être reporté aux réunions suivantes de la JMPR. Lorsqu'un formulaire de préoccupation n'est pas soumis dans les délais impartis, la JMPR examinerait les problèmes lors d'une réunion ultérieure et qu'en conséquence le CCPR déciderait du statut de la LMR en question.

221. Le Comité a noté que les futurs rapports de la JMPR contiendront une section spéciale comprenant toutes les demandes et fourniraient si possible les réponses. La section identifierait aussi les problèmes à traiter aux réunions suivantes ou pour lesquels aucun formulaire n'a été soumis.

222. Certaines délégations ont exprimé l'avis que si les formulaires de préoccupation n'étaient pas soumis à temps, les LMR proposées seront avancées à l'étape 8 lors de la prochaine session du CCPR. Le secrétariat du Codex a conseillé que l'avancement de la LMR à l'étape 8 dépende du consensus atteint au Comité.

Disponibilité des rapports de la JMPR

223. Le secrétariat de la JMPR a rappelé qu'une importante condition d'utilisation de la procédure d'avancement de projet de LMR proposée à l'étape 5/8 était la publication du rapport de la JMPR au début du mois de février et a suggéré les dates butoirs suivantes pour garantir que le rapport soit disponible à temps :

- a) Le guide des données pour les données de résidus du composé doit être disponible au 1^{er} septembre (début en 2008 pour la JMPR 2009), p.ex. le Guide des données des résidus sera disponible un an avant la JMPR ;
- b) La soumission complète de toutes les données sur les résidus est exigée le 30 novembre (début en 2010 pour la JMPR 2011) ;
- c) Il a également été noté que la JMPR accepte les soumissions avant les dates butoirs susmentionnées.

224. Le Comité a approuvé ces propositions afin de garantir la disponibilité à temps du rapport de la JMPR et pour faciliter l'examen des LMR au Comité.

Examen des BPA alternatives

225. Le Comité a noté que cette question se rapportait au document préparé par les Etats-Unis et étudié sous le point 4(a)²³ de l'ordre du jour.

226. Le secrétariat de la JMPR a rappelé que la JMPR avait identifié deux approches pour recommander une LMR se rapportant aux résidus les plus élevés d'une BPA nationale : l'approche rétrospective pour examiner une BPA alternative lorsque le CCPR le demande et une approche prospective pour examiner une BPA alternative lorsque l'ACTEI excède la dose de référence aiguë. La 38^{ème} session du CCPR est convenue que l'approche rétrospective était principalement applicable pour les anciens composés et que l'approche prospective deviendrait l'approche courante. Sur base de l'expérience acquise avec ces deux approches à la JMPR 2006, le secrétariat de la JMPR a proposé que, à l'avenir, les demandes de BPA rétrospectives soient supprimées de l'ordre du jour de la JMPR si aucune information n'était fournie (y compris les informations sur les BPA actuelles qui sont toujours nécessaires) et si aucun support n'était fourni à la session du CCPR par les sponsors ou les membres du Codex en vue d'une telle évaluation.

227. Le Comité a approuvé l'approche proposée par la JMPR. Le Comité a noté que la question des BPA alternatives serait réexaminée lors de la prochaine session lorsque les commentaires de la JMPR sur le document CX/PR 07/39/2-add.1 présentés sous le point 4 (a) de l'ordre du jour serait disponible. Le Comité a également approuvé que puisse exister un besoin de réviser à l'avenir les principes d'analyse de risque appliqués par le CCPR pour y inclure la BPA alternative.

Actualisation de la législation de la CE

228. La délégation de la Communauté européenne a informé le Comité qu'actuellement environ 50% des LMR des pesticides étaient harmonisées dans l'Union européenne alors que les LMR restantes étaient fixées au niveau national et pouvaient différer d'un pays à l'autre, et que l'on pouvait s'attendre à ce que la législation sur les LMR pour les pesticides soit complètement harmonisée conformément à la publication de la nouvelle réglementation 396/2005. Une des quatre annexes des réglementations se rapporte aux LMR qui n'avaient pas été harmonisées auparavant. Le Comité a été informé que la finalisation de cette liste était actuellement une priorité de la Commission européenne, des Etats membres et de EFSA et que le travail serait probablement terminé en 2007. La délégation a expliqué que la mise au point de cette annexe avait impliqué la collecte de toutes les LMR des états membres et du Codex afin de sélectionner les LMR candidates pour l'UE. Les opinions EFSA sur ces LMR candidates sont disponibles sur le site Web EFSA. Le travail sur ces LMR se poursuit chez EFSA, la Commission et les Etats membres, sur base des informations disponibles, telles que les données des essais sur les résidus et les données de toxicologie.

229. Pour certaines substances les informations disponibles ne permettaient pas de fixer une LMR UE. En cas d'absence d'une telle LMR UE, la LMR par défaut applicable est fixée à 0,01mg/kg.

Cependant, afin d'éviter des barrières techniques à l'importation, la CE pourra examiner la fixation de tolérance d'importation pour ces cas et dans cet objectif, collecte les informations pertinentes des pays en dehors de l'UE, en particulier des pays exportateurs.

230. Le nouveau système est destiné à être applicable dans l'ensemble du territoire de la CE et devrait entrer en vigueur au moment de la publication de toutes les annexes de la réglementation. La CE informera le Comité du SPS sur toutes les substances qui ne sont pas utilisées dans l'UE et pour lesquelles des tolérances peuvent être fixées.

DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION (POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR)

231. Le Comité a été informé que sa prochaine session est prévue à Pékin, Chine, du 14 au 19 avril 2008, la décision finale étant sujette à confirmation par le pays d'accueil et le Secrétariat du Codex.

²³ CX/PR 07/39/2-Annexe.1

SYNOPTIQUE DE L'ÉTAT DES TRAVAUX

Sujet	Etape	Action par	Référence
Projet et projet révisé de LMR	8	Gouvernements, 30 ^{ème} CAC	Par. 44 - 136 et Annexe II
Avant-projet et projet révisé de LMR	5/8	Gouvernements, 30 ^{ème} CAC	Par. 44 - 136 et Annexe III
Avant-projet de LMR	5	30 ^{ème} CAC, Gouvernements, CCPR 40	Par. 44 – 136 et Annexe IV
LMR Codex recommandée pour révocation		Gouvernements, 29 ^{ème} CAC	Par. 44- 136 et Annexe V
Avant-projet et Projet de LMR retenu aux étapes 7 et 4	7/4	JMPR, Gouvernements, CCPR (en fonction de l'année des éclaircissements par la JMPR)	Par. 44 – 136 et Annexe VI et Annexe VII
Projet de LMR renvoyé à l'étape 6	6	Gouvernements, JMPR, 40 CCPR	Par. 47 - 142 et Annexe VII
Avant-projet de révision de classification du Codex pour les produits destinés à l'alimentation humaine et animale	2/3	Pays-Bas ²⁴ , Gouvernements, 40 ^{ème} CCPR	Par. 142 - 152
Documents de travail :			
Estimation de l'incertitude des résultats pour la détermination des résidus de pesticides		EWG dirigé par IAEA, 40 ^{ème} CCPR	Par. 156 - 160
Procédure pour la séparation des matières grasses du lait entier		Gouvernements, IAEA, 40 ^{ème} CCPR	Par. 165 - 166
Nouveaux travaux :			
Liste de priorité des pesticides (nouveaux pesticides et pesticides sous révision périodique)	1	30 ^{ème} session du CAC, Gouvernements, Australie, 40 ^{ème} CCPR	Par. 180 – 202 et Annexe VIII
Travaux arrêtés :			
Arrêt du travail sur l'avant-projet et le projet de LMR		Gouvernements, 30 ^{ème} session du CAC	Par. 44 – 136 et Annexe IX

²⁴ USA, Australie, Brésil, Canada, Chine, Japon, Nouvelle Zélande et membres, observateurs et représentants FAO et OMS intéressés.

LISTE DES PARTICIPANTS**Chairman of the Session
Président de la Session
Presidente de la Session**

Dr Zongmao CHEN
Academician, Chinese Academy of Engineering
Professor
Chinese Academy of Agricultural Sciences
No.1, Yunqi Road
Hangzhou/Zhejiang 310008
P.R. CHINA
Tel: +86 571 8665 0100
Fax: +86 571 8665 0056
Email: ccprc@agri.gov.cn
zmchen2006@163.com

**Co-Chairman of the Session
Co-Président de la Session
Co-Presidente de la Seesion**

Dr Hans JEURING
Senior Public Health Officer
Food and Consumer Product Safety Authority
P.O. Box 19506
2500 CM Den Haag
Tel: +31 70 4484808
Fax: +31 70 4484061
Email: hans.jeuring@vwa.nl

Angola

Dr Cláudia R. Sicato DIAS
Coordenadora do Comité de Resíduos de
Medicamentos
Veterinários e Pesticidas nos
Alimentos-Codex/Angola
7º-Andar-Largo Antono Jacinto/MINADER
LUANDA/ANGOLA
Tel: +244 923 403039
Fax: +244 222 390238
E-mail: claudiasicato@yahoo.com.br

Dr Maria Pedro GASPAR
Membro do Codex-Angola
Tel: +244 923520950
E-mail: mpgaspar2002@yahoo.com.br

Ms Ana GONCALVES
Biologist
Codex-Angola
Luanda
Angola
Tel: +912243620

Ms Venceslau Monteiro MONTEIRO
2º-Second Secretary-Diplomatic
Embassy of Angola
Ta Yuan Diplomatic-1-8-1
Beijing
Tel: +8610 65326968

Argentina/Argentine

Dr Eduardo ABLIN
Ambassador
Ministry of Foreign Affairs, International Trade and
Worship
Argentina
Tel: +54-11-4819-7877
Fax: +54-11-4819-7566
E-mail: era@mrecic.gov.ar

Dr Juan Carlos MORELLI
Ambassador of Argentina
Embassy of Argentina
San Li Tun, East Road 5, Bldg.11
Beijing, China
Tel: +86-10-6532 1406
Fax:+86-10-6532 2319
E-mail: echin@public.bta.net.cn

Ing Agr Mariano RIPARI
Agricultural Counsellor, Agricultural Office
Embassy of Argentina
San Li Tun, East Road 5, Bldg. 11
Beijing, P. R. China
Tel: + 86-10-6532 0790
Fax:+86-10- 6532 0270
E-mail: mripari@agrichina.org

Dr Omar Ernesto ODARDA
Agricultural Office
Embassy of Argentina,
San Li Tun, East Road 5, Bldg. 11
Beijing, P. R. China
Tel: + 86-10-6532 0790
Fax:+86-10- 6532 0270
E-mail: odarda@agrichina.org

Dr Laura BERNARDI BONOMI
SENASA
Paseo Colon439-2do.Piso
(1063)Buenos Aires
Argentina
Tel: +54-11-4242-2502
E-mail: lboomi@velocom.com.ar

Dr Carlos CAPPARELLI
Executive Director-CIAFA
Rivadavia 1367-7°B'(C1033AAD)Buenos Aires -
Argentina
Tel: (+54-11)4381-2742
Fax:(+54-11)4383-1562
E-mail: carloscapparelli@ciafa.org.ar

Dr Juan Carlos IGLESIAS PEREZ
Director-CIAFA
Florencio Saenchez 3040,2°
Piso(B1642GIB)Buenos.Aires
San Isidro - Argentina
Tel: +54-11-4735-6800(PABX)
Fax:+54-11-4708-0404
E-mail: juaniglesias@ipesa-sa.com.ar

Dr Juan Calos IGLESIAS PEREZ
Alina-Asoc.
Latinoamericana de la
Industria Nacional de Agroquimicos
201 South Biscayne Blvd. FL. 15
Miami, FL, USA

Australia/Australie

Mr Kevin HEALY
Acting Manager, Plant Programs – National
Residue Survey
Department of Agriculture Fisheries and Forestry
GPO Box 858
Canberra ACT 2601
Australia
Tel: +61 2 6272 3436
Fax:+61 2 6272 4023
E-mail: Kevin.healy@daff.gov.au

Mr Ian REICHSTEIN
Acting Director
National Residue Survey
Australian Government Department of Agriculture,
Fisheries and Forestr
GPO Box 858, CANBERRA ACT 2601
Australia
Tel: +61 2 6271 6642
Fax:+61 2 6272 4023
E-mail: ian.reichstein@daff.gov.au

Ms Janis BAINES
Section Manager, Food composition
Evaluation & Modelling
Food Standards Australia New Zealand
PO Box 7186
CANBERRA ACT 2610
Australia
Tel: 02 6271 2234
Fax:02 6271 2278
E-mail: janis.baines@foodstandards.gov.au

Mr Kevin BODNARUK
26/12 Phillip Mall
West Pymble NSW 2073
Australia
Tel: +61 2 94993833
Fax:+61 2 94996055
E-mail: akc_con@zip.com.au

Ms Angela GAW
Senior Project Officer
475 Mickleham Road
Attwood VIC 3049
Australia
Tel: +61 3 9217 4440
Fax:+61 3 9217 4331
E-mail: angela.gaw@dpi.vic.gov.au

Mr Bill MURRAY
GRDC Consultant
22 Thornley Close
Ferntree Gully VIC 3156
Australia
Tel: +61 3 97638396
E-mail: wjmurray@bigpond.net.au

Mr Graham ROBERTS
Representative of Department of Primary Industries
Victoria
4 Allipol Court
Briar Hill Victoria 3088
Australia
Tel: +61 3 9435 0863
E-mail: grarob@bigpond.net.au

Dr Pieter SCHEELINGS
Principal Scientist
39 Kessels Road
Coopers Plains, Brisbane, QLD 4108
Australia
Tel: +61 7 3274 9095
Fax: +61 7 3274 9186
E-mail: Pieter_scheelings@health.qld.gov.au

Belgium/Belgique/Bélgica

Mr Bruno DUJARDIN
Pesticide Residue Expert
Federal Public Service of Public Health, Food Chain
Safety and Environment
Eurostation Bloc II, Place Victor Horta 40 bte 10
1060 Brussels
Belgium
Tel: +32 2 524 72 68
Fax: +32 2 524 72 99
E-mail: bruno.dujardin@health.fgov.be

Dr Ir Olivier PIGEON
Head of the Pesticides Residues Laboratory
Walloon Agricultural Research Centre
Pesticides Research Department
Rue du Bordia 11, 5030 Gembloux
Gembloux
Belgium
Tel: +32 81 62 52 62
Fax: +32 81 62 52 72
E-mail: pigeon@cra.wallonnie.be

Brazil/Brésil/Brasil

Mr Mauricio LYRIO
Embassy of Brazil
Counselor
Head of Trade Policy
Tel: +8610-6532-2120
Fax: +8610-6532-2751
E-mail: lyrio@brazil.org.cn

Mr Antonio MIYASAKA
Agronomist
Ministry of Agriculture
ESPLANADA DOS MINISTÉRIOS BLOCO "D"
ANEXO A SALA 343-
Brasília
Brazil
Tel: +55 61 3218-2808
Fax: +55 61 3225-5341
E-mail: antoniosm@agricultura.gov.br

Dr Ricardo VELLOSO
Risk Assessment Manager
National Agency of Health Surveillance
SEPN 511, Bloco A, Edifício Bittar II
Brasília
Brazil
Tel: +55-61-3448-6209
Fax: +55-61-3448-6274
E-mail: ricardo.velloso@anvisa.gov.br

Dr Eloisa Dutra CALDAS
Professor
University of Brasilia
Campus Universitario
Brasília, 70900-910
Brazil
Tel: 55-61-3307-3671
Fax: 55-61-3273-0105
E-mail: eloisa@unb.br

Mr Lucas DANTAS
Manager(National Agency of Health Surveillance)
SEPN 511, Bloco A, Edifício Bittar II
Brasília
Brazil
Tel: 55-61-3448-6291
Fax: 55-61-3448-6274
E-mail: lucas.medeiros@anvisa.gov.br

Ms Cleide OLIVEIRA
Rua Breves, 363 – 04645-000
Brazilian Association of Generic Pesticides
São Paulo
Brazil
Tel: 55 11 3371-1120
Fax: 55 11 3371-1120
E-mail: ocleide@uol.com.br
cleide@vignabrasil.com.br

Mr Rogério PEREIRA DA SILVA
Food Inspector
Ministry of Agriculture, Livestock and Food Supply
Esplanada dos Ministérios, Bloco D, Edifício Sede,
Sala 347, 70043-900
Brasília
Brazil
Tel: +55 61 3218-2322
Fax: +55 61 3225-4738
E-mail: rogeriops@agricultura.gov.br

Mr Marcos Francisco Caleiro SANTOS
Technical Manager(Associação Nacional de Defesa
Vegetal - ANDEF)
Rua Capitão Antonio Rosa, 376 – 13º Andar
São Paulo - SP
Brasil
Tel: 0551130875034
Fax:0551130852637
E-mail: caleiro@andef.com.br

Dr Denilson SANTOS
Expert (National Agency of Health Surveillance)
SEPN 511, Bloco A, Edifício Bittar II
Brasília
Brazil
Tel: 55-61-3448-6315
Fax:55-61-3448-6274
E-mail: denilson.santos@anvisa.gov.br

Ms Heloisa TOLEDO, H.B.
Head of Technic Department
PLANTEC/Rod.SP 147 Km
128 – CP 39
13495-000 - Iracemápolis - SP
Brazil
Tel: 0055 19 3456 2100
Fax:0055 19 3456 2100
E-mail: hetoledo@hotmail.com

Canada/ Canadá

Dr Ariff ALLY
Head, FREAS, Health Evaluation Division
2720 Riverside Drive
Ottawa
Canada
Tel: 613-736-3549
E-mail: ariff_ally@hc-sc.gc.ca

Dr Peter CHAN
Director General
Health Evaluation Division
Pest Management Regulatory Agency
2720 Riverside Drive
Ottawa, Ontario
Canada
Tel: +613-736-3510
Fax:+613-736-3909
E-mail: Peter_Chan@hc-sc.gc.ca

Ms Donna GRANT
Supervising Chemist, Pesticide Residues
Canadian Food Inspection Agency
3650-36 Street, N.W.
Calgary, Alberta
Canada T2L 2L1
Tel: (403) 299-7600
Fax:(403) 221-3293
E-mail: grantd@inspection.gc.ca

Chile/Chili

Prof Roberto H.GONZALEZ
Professor of Entomology
University of Chile
P.O.BOX 1004
Santiago
Chile
Tel: +56-2-9785714
Fax:+56-2-9785812
E-mail: rgonzale@uchile.cl

Ms Jimena LOPEZ
Ingeniero Agronomo
Asociacion de Exportadores de Chile
Santiago
Chile
Tel: +56-2-4724722
Fax:+56-2-2064163
E-mail: jlopez@asoex.cl

China/Chine

Prof Xiaojun XUD
Deputy Director General
Department of Market and Economy Information
Ministry of Agriculture
11 Nongzhanguan Nanli, Chaoyang District
Beijing 100026
P.R. China
Tel: 0086-10-64193156
Fax:0086-10-64193315
E-mail: xuxiaojun@agri.gov.cn

Dr Leiming CAI
Director
Supervision and Test Center for Pesticide Safety
Evaluation
No. 8, Eastern Shenliao Road
Shenyang
P.R. China
Tel: 0086-24-62353468
Fax:0086-24-62353458
E-mail: lmcai@toxisafe.com

Dr Xiaogang CHU
Deputy Director of Division(Chinese Academy of
Inspection and Quarantine)
No.3, Gaobeidian North Road, chaoyang District
Beijing
P.R. China
Tel: 086-10-85791012
Fax:0086-10-85778904
E-mail: xgchu@vip.163.com

Dr Yehan CUI
Director of Division (Development Center of
Science & Technology, Ministry of Agriculture)
8 Maizidian Street, Chaoyang District,100026
Beijing
P.R. China
Tel: 86-10-64195082
Fax:86-10-64194550
E-mail: cuiyehan@agri.gov.cn

Prof Zhixian FAN
Professor (College of Chemical Engineering,
Qingdao University of Science & Technology)
No.53 Zhengzhou Road,
Qingdao
P.R. China
Tel: 86 532 84023194
Fax:86 532 84022917
E-mail: fanzx@qust.edu.cn

Prof Ying JI
Director of pesticide residue division, ICAMA
NO.22, Maizidian Street, Chaoyang District
100026
Beijing
P.R. China
Tel: 0086-10-64194106
Fax:0086-10-64194107
E-mail: jiyiing@agri.gov.cn

Mr Foowing LEE
Senior Chemist (Food and Environmental Hygiene
Department)
43/F, Queensway Government Offices, 66
Queensway,
Hong Kong
P.R. China
Tel: +852 2867 5022
Fax:+852 2810 6717
E-mail: fwlee@feh.d.gov.hk

Dr Zhiyong LI
Section Chief (Tianjin Food and Drug
Administration)
79 Yueyang Road,Heping District
Tianjin
P.R. China
Tel: 0086-22-23397166
Fax:0086-22-23135515
E-mail: Tj_spaq@sina.com
Prof Canping PAN
Depart of Applied Chemistry, China Agricultural
University
Beijing,100094
P.R. China
Tel: 0086-10-62733219
Fax:0086-10-62733620
E-mail: panc@cau.edu.cn

Dr Xiongwu QIAO
Shanxi Academy of Agricultural Sciences
Taiyuan
P.R. China
Tel: 0086-351-7581865
Fax:0086-351-7126215
E-mail: xwqiao@public.ty.sx.cn

Dr Jieping SHI
Director of Division of State Food And Drug
Administration
A38,Beilishi road, West District ,100810
Beijing
P.R. China
Tel: 0086-10-88330509
Fax:0086-10-88370947
E-mail: shijp@sda.gov.cn

Dr Qiang WANG
Zhenjiang Academy of Agricultural Sciences
198 Shiqiao Road,
Hangzhou 310021
P.R. China
Tel: 0086-571-86404355
Fax:0086-571-86401834
E-mail: qiangwang2003@sina.com

Dr. Yongning WU
Professor
Chinese Center for Disease Control and Prevention
National Institute of Nutrition and Food Safety
29 Nanwei Road, 100050
Beijing
P.R. China
Tel: 86-10-83132933
Fax:86-10-83132933
E-mail: wuyn@public.bta.net.cn

Dr Changxing XU
Director of Division(Standardization
Administration)
9 Madian East Road Haidian District,100088
Beijing
P.R. China
Tel: 0086-10-82262657
Fax:0086-10-82260687
E-mail: xuchx@sac.gov.cn

Mr Yong XU
vice-director
Institute for the Control of Agrochemicals
Zhejiang Department of Agriculture
29 Fengqi East Road
Hangzhou
P.R. China
Tel: 0086-571-86757005
Fax:0086-571-86757019
E-mail: xuyong-hz@yahoo.com.cn

Prof Dajin YANG
Professor (Chinese Center for Disease Control and
Prevention)
29 Pan Jia Yuan Nanli,100021
Beijing
P.R. China
Tel: +8610-87789835
Fax:+8610-67711813
E-mail: ydj66513@sina.com

Dr Samuel Tzek-kiu YEUNG
Principal Medical Officer (Food and Environmental
Hygiene Department)
43/F, Queensway Government Offices, 66
Queensway
HONGKONG
P.R. China
Tel: +852 2867 5185
Fax:+852 2893 3547
E-mail: stkyeung@fehhd.gov.hk

Ms Yanxia ZHAO
Director (Ministry of Commerce)
2 DONGCHANGAN STREET 100731
Beijing
P.R. China
Tel: 00 86 10 65197242
Fax:00 86 10 6519 7310
E-mail:zhaoyanxia@mofcom.gov.cn

Prof Yongquan ZHENG
Deputy Director
Chinese Academy of Agricultural Science
Beijing
P.R. China
Tel: 0086-10-62815908
Fax:0086-10-62895365
E-mail: yqzheng@ippcaas

Mr Zuntao ZHENG
Pesticide Residue Division
Institute for the Country of Agrochemiscal, MOA
NO.22, Maizidian Street, Chaoyang District
Beijing
P.R. China
Tel: 0086-10-64194077
Fax:0086-10-64194107
E-mail: zjuzzt@ hotmail.com

Costa Rica

Mr Roger RUIZ
Head of Pesticide Residue Laboratory
Ministry of Agriculture and Livestock
Apdo. 70-3006
Heredia
Costa Rica
Tel: (506) 260-4925
Fax:(506) 260-4925
E-mail: rruiz@proteconet.go.cr

Cuba

Ms Lissette Orta Arrazcaeta
Jefa del Laboratorio de Residuos de Plaguicidas y
Contaminacion Ambiental
Instituto de Investigaciones de Sanidad Vegetal
110 # 514 / 5ta B y 5ta F,Playa
Ciudad Habana
Cuba
Tel: 53 (7) 208 44 16
Fax:53 (7) 208 44 16
E-mail: orta@xasa.com

Denmark/Danemark/Dinamarca

Ms Mette HOLM
Scientific adviser
Danish Veterinary and Food Administration
Morkhoj Bygade 19
2860 Soborg
Denmark
Tel: +45 3395 6408
Fax:+45 3395 6060
E-mail: meth@fvst.dk

Dr Bodil Hamborg JENSEN
Senior adviser
Technical University of Denmark, National Food
Institute, Department of Food Chemistry
Moerkhoej Bygade 19, 2860
Soeborg
Denmark
Tel: + 45 72 34 74 68
Fax:+ 45 72 34 70 01
E-mail: bhj@food.dtu.dk

Dominica/Dominique

Mr Median LA ROCQUE
Produce Chemist
Produce Chemist Lab
Botanical Botanzcal Gardens
Roseau
Dominica
Tel: +1767 4432401 ext 3826
E-mail: jahrok@hotmail.com

Dominican Republic/République dominicaine/República Dominicana

Ms Norma RODRÍGUEZ
ENC. UNIDAD RESIDUOS PLAGUICIDAS
(SEA).
C/ TULIPÁN, EDIFICIO I, APTO. 7-A,
JARDINES DEL NORTE.
SANTO DOMINGO, D.N.
Dominican Republic
Tel: +1809-541-7375
Fax:+1809-541-0382
E-mail: normarodribaez@hotmail.com

European Community /Communauté Européenne / Comunidad Europea

Dr Eva ZAMORA ESCRIBANO
Administrator Responsible for Codex Issues
Europea Community
Rue Froissart 101
1049 Brussels
Belgium
Tel: (+32-2) 299 86 82
Fax:(+32-2) 299 85 66
E-mail:eva-maria.zamora-escribano@ec.europa.eu

Dr Bastiaan DRUKKER
Rue F101
1049 Brussels
Belgium
Tel: 00 32 2 296 5779
Fax:00 32 2 296 5963
E-mail: bas.drukker@ec.europa.eu

Dr Luis MARTIN PLAZA
1049 Rue F 101
Bruxelles
Belgium
Tel: 00 32 2 29 93736
Fax:00 32 2 29 65963
E-mail: luis.martin-plaza@ec.europa.eu

Dr Hubert ZIPPER
EC-Community Reference Laboratory for Single
Residue Methods
Schaflandstrasse 3/2
D-70736 Fellbach
Germany
Tel: +49-711-3426-1141
Fax:+49-711-588176
E-mail: Hubert.Zipper@cvuas.bwl.de

Egypt/Égypte/Egipto

Eng Ahmed Abo Zaid ELIAN
Standards Specialist
Egyptian Organization for Standardization and
Quality (EOS)
Cairo, Egypt
Tel: +202-2845531
Fax:+202-2845507
E-mail: ahmedabozaid_eos@yahoo.com

El Salvador

Ms Elizabeth DE AGUILA
Head of Quality Control of Pesticide and Residues
of Pesticides, MAG-OIRSA
Chemical Engineer
01-189 San Salvador
El Salvador
Tel: (503)22941016
Fax:(503)22941016
E-mail: laboirsa@hotmail.com

Finland/Finlande/Finlandia

Mr Vesa TUOMAALA
Senior Adviser
Ministry of Trade and Industry
P.O.Box 32, FIN-00023 Government
Helsinki
Finland
Tel: +358-9-1606 3553
Fax:+358-9-1606 2670
E-mail: vesa.tuomaala@ktm.fi

Ms Tiia MÄKINEN-TÖYKKÄ
Senior Officer
Finnish Food Safety Authority Evira
Mustialankatu 3
FI-00790 Helsinki
Finland
Tel: +358-2077 25190
Fax:+358-2077 25195
E-mail: tiia.makinen@evira.fi

France/France/Francia

Mr Pascal AUDEBERT
Point de Contact du Codex Alimentarius en France
Premier Ministre - Secrétariat général des Affaires
européennes
Carré Austerlitz
2, boulevard Diderot
75572 Paris cedex 12
France
Tel: +33 144 87 16 03
Fax:+33 144 87 10 18
E-mail: pascal.audebert@sgae.gouv.fr

Georgia/Géorgie

Mr David MESKHISHVILI
Vice-Minister
Ministry of Health, Labour, Social Affairs
Tbilisi
Georgia
Tel: +99577288877
E-mail: meskho1@yahoo.com

Germany/Allemagne/Alemania

Dr Wilhelm VON DER HUDE
Administrator
Federal Ministry of Food, Agriculture and
Consumer Protection
Rochus Str. 1
D-53123 Bonn
Germany
Tel: +49 1888 529 4661
Fax:+49 1888 529 4943
E-mail: wilhem.vonderhude@bmelv.bund.de

Dr Ursula BANASIAK
 Director and Professor
 Federal Institute for Risk Assessment
 Thielallee 88-92
 D-14195 Berlin
 Germany
 Tel: +49 30 8412 3337
 Fax: +49 30 8412 3008
 E-mail: ursula.banasiak@bfr.bund.de

Dr Karsten HOHGARDT
 Wissenschaftlicher Direktor
 Federal Office of Consumer Protection and Food
 Safety
 Messeweg 11-12
 38104 Braunschweig
 Germany
 Tel: +49 531 299 3503
 Fax: +49 531 299 3002
 E-mail: karsten.hohgardt@bvl.bund.de

Dr Hans-Dieter JUNGBLUT
 Advisor
 BASF AG
 67117
 Limburgerhof
 Germany
 Tel: 0049 621 60 27774
 Fax: 0049 621 60 27092
 E-mail: hans-dieter.jungblut@basf. Com

Dr Otto KLEIN
 Product Safety Manager
 Bayer CropScience AG
 Alfred-Nobel-Str. 50, Bldg 6100
 40789 Monheim
 Germany
 Tel: +49-2173-383463
 Fax: +49-21738-383469
 E-mail: otto.klein@bayercropscience.com

Ghana

Prof George AYERNOR
 P.O. Box LG 134, Legon
 Accra
 Ghana
 Tel: +233-244-360772
 Fax: N/A
 E-mail: sayernor@yahoo.com

Mr Cheetham MINGLE
 Regulatory officer
 Food & Drugs Board, P.O. BOX CT 2783
 Accra - Cantonments
 Ghana
 Tel: 00233-21--661248
 Fax: 00233-21-660389
 E-mail: tawa_gh@yahoo.com

Mr Peter Maxwell BINEY
 Assistant Director
 Plant Protection and Regulatory Services
 Directorate
 Ministry of Food & Agriculture
 P.O. BOX M 37
 Accra
 Ghana
 Phone: +233-20-8161608
 E-mail: pmbiney@yahoo.com

Guinea/Guinée

Mr Mamy-Pé ZAGAÏMOU
 Chef Section Prévention des Pathologies Végétales
 et Lutte Contre les Grands Fléaux
 BP 576
 Conakry
 République de Guinée
 Tel: +224 60 54 27 03 / 64 42 31 03
 E-mail: sibamou1961@yahoo.fr / dpvg@biasy.net

Hungary/Hongrie/Hungría

Dr Mária SZERLETICSNÉ TÚRI
 Head of Dept. Chemical Contaminants in Food,
 NIFSN(National Institute for Food Safety and
 Gyáli út 3/a.
 Budapest
 Hungary
 Tel: +36 1 476 6449, + 36 1 476 6459
 Fax: + 36 1 215 5293
 E-mail: turim@oeti.antsz.hu

India/Inde

Mr Arun Kumar Shrivastav
 Deputy Assistant Director General (PFA)
 Ministry of Health & Family Welfare, Govt. of
 India
 Nirman Bhavan, Maulana Azad Road
 Delhi
 India
 Tel: 91-11-23063030
 Fax: 91-11-23061083
 E-mail: dadgaks@nic.in

Indonesia/Indonésie

Dr Mohammad DANI
 Head, Centre of Permit and Investment Service
 Secretary of Pesticide Committee
 Gedung Arsip, Lantai 3
 JL. Harsono RM No.3, Ragunan
 PS. Minggu
 Jakarta-Selatan 12550
 Indonesia
 Tel: +62(21)78836171
 Fax: +62(21)78839619
 E-mail: mdani@cbn.net.id

Dr Nyoman Oka TRIDJAJA
 Director (Directorate Quality and Standardization)
 Directorate General of Processing
 Marketing for Agric. Products
 Ministry of Agriculture, JL. Harsono RM No.3
 Jakarta, 12550
 Indonesia
 Tel: (62-21)7815881
 Fax:(62-21)7811468
 E-mail: ntridjaja@yahoo.com

Mr Azril BAHRI
 Head of Livestock and Estate Crop
 Directorate Quality and Standardization
 Ministry of Agriculture
 Jakarta,12550
 Indonesia
 Tel: 62-21-78842568
 Fax:62-21-7811468
 E-mail: ilham_azril@yahoo.co.id

Mr Mulyadi BENTENG
 Deputy Director for Agricultural Products
 Processing
 Ministry of Agriculture, JL.Harsono RM No.3
 Jakarta
 Indonesia
 Tel: (021)78842572
 Fax:(021)78842572

Mr Aslam HASAN
 Directorate
 Drink and Tobacco Industries
 Ministry of Industry
 JL.Gatorsubroto No.52-53
 Jakarta, Indonesia
 Tel: (021)5252236
 Fax:(021)5252236
 E-mail: aslamhas@yahoo.com

Ms Yulia PURWANTI
 Centre of Permit and Investment Service/Sekretariat
 of Pesticide Committee
 MOA,JL.HARSONORM, RAGUNAN
 Jakarta-Selatan,12550, Indonesia
 Tel: +6221 78836171
 Fax:+6221 78839619
 E-mail: yulia@deptan.go.id
 yulia_pungki@yahoo.com

Ms Rindayuni TRIAVINI
 Centre for Information and Biosafety
 Agency for Agricultural Quarantine
 Ministry of Agriculture, JL.Harsono RM
 NO.3,Ragunan
 Jakarta-Selatan 12550, Indonesia
 Tel: 6221 7821367
 Fax:6221-7821367
 E-mail: cagsps@indo.net.id
 rindayuni@dnet.net.id

Iran (Islamic Republic of)
Iran (République islamique d')
Irán (República Islámica del)

Dr Gholamhosein TAHMASBI
 Director General of Iranian Research Institute of
 Plant Protection
 P.O.Box 19395-1454
 Tehran
 Iran
 Tel: 00982122401242
 Fax:009822403691
 E-mail: tahmasbi@ppdri.ac.ir
 hosein_tshmasli@hotmail.com

Iraq

Mr Fareed Saeed Mohammed Mohammed
 Head, Toxing Lab, Nutrition Research Institute
 Ministry of Health
 P.O Box 4010
 Baghdad
 Iraq
 Phone:009647903392908
 Fax:0096265510437
 E-mail: farid_said1947@yahoo.com

Ireland/Irlande/Irlanda

Dr John ACTON
 Agriculture Inspector
 Pesticide Control Service
 Back Weston Campus
 Celbridge, County Kildare
 Ireland
 Tel: 00 353 1 615 7583
 Fax: 00 353 1 615 7575
 E-mail: john.acton@agriculture.gov.ie

Israel/Israël

Ms Rina ASHKENAZY
 Head, Chemistry Department, Plant Protection and
 Inspection Services
 Ministry of Agriculture
 P.O.B 78, Bet Dagan,50250
 Israel
 Tel: +972-3-9681562
 Fax:+972-3-9681582
 E-mail: rinaa@moag.gov.il

Italy/Italie/Italia

Dr Ciro IMPAGNATIELLO
 Via XX Settembre 20
 00187 Roma
 Italy
 Tel: +39-06-46656046
 Fax:+39-06-4880273
 E-mail: c.impagnatiello@politicheagricole.it

Japan/Japon/Japón

Dr Yukiko YAMADA
Director
Food Safety and Consumer Policy Division
Food Safety and Consumer Affairs Bureau
Ministry of Agriculture
Forestry and Fisheries
1-2-1 Kasumigaseki, Chiyoda-ku, 100-8950
Tokyo, Japan
Tel: +81-3-3591-4963
Fax: +81-3-3597-0329
E-mail: yukiko_yamada@nm.maff.go.jp

Mr Narihiko KAWAMURA
Deputy Director
Standards and Evaluation Division
Department of Food Safety Ministry of Health,
Labour and Welfare
1-2-2 Kasumigaseki, Chiyoda-ku
Tokyo, Japan
Tel: +81-3-3595-2341
Fax: +81-3-3501-4868
E-mail: kawamura-narihiko@mhlw.go.jp

Mr Masaki DABA
Section Chief
Standards and Evaluation Division
Department of Food Safety
Ministry of Health, Labour and Welfare
1-2-2 Kasumigaseki
Chiyodaku, Tokyo, Japan
Tel: +81-3-3595-2341
Fax: +81-3-3501-4868
E-mail: daba-masaki@mhlw.go.jp

Mr Yoshinobu NOZAKA
Section Chief
Evaluation Division
Food Safety Commission Secretariat, Cabinet office
Prudential Tower 6F 2-13-10 Nagata-cho,
Chiyoda-ku
Tokyo, Japan
Tel: +81 3 5251 9146
Fax: +81 3 3591 2236
E-mail: yoshinobu.nozaka@cao.go.jp

Mr Yasuo KITAMURA
Senior Review Manager, Environmental Fate and
Behavior Inspection Division, Agricultural
Chemicals Inspection Station (ACIS)
Food and Agricultural Materials Inspection Center
(FAMIC)
2-772 SUZUKI-CHO KODAIRA-SHI, TOKYO
187-0011
Tokyo
Japan
Tel: +81-42-383-2151
Fax: +81-42-385-3361
E-mail: yasuo_kitamura@acis.famic.go.jp

Kenya

Dr Rhonest NTAYIA
Chief Chemist
Kenya Plant Health Inspectorate Service
P.O. Box 49592 00100
Nairobi
Kenya
Tel: +254 20 884545/882933
Fax: +254 20 882265
E-mail: director@kephis.org

Dr Henry Kibet ROTICH
Senior Laboratory Analyst
54974-00200
Nairobi
Kenya
Tel: +254-727-043763
Fax: +254-20 604031/609660
E-mail: rotich_1999@yahoo.com (direct) /info@kebs.org

Republic of Korea/République de Corée/República de Corea

Dr Moo-Ki HONG
Director, Korea Food & Drug Administration
122-704
Seoul
Republic of Korea
Tel: 82-2-380-1673
Fax: 82-2-380-1378
E-mail: mkhong@kfda.go.kr

Dr Moo-Hyeog IM
Deputy Director
Korea Food & Drug Administration
122-704
Seoul
Republic of Korea
Tel: 82-2-380-1674
Fax: 82-2-380-1378
E-mail: imh0119@kfda.go.kr

Ms Seung-Yun JUNG
Senior researcher
Korea Food & Drug Administration
122-704
Seoul
Republic of Korea
Tel: 82-2-380-1347
Fax: 82-2-385-2416
E-mail: jsy0511@kfda.go.kr

Mr Myung Chul JANG
Deputy Director
Ministry of Agriculture and Forestry
427-719
Seoul
Republic of Korea
Tel: +82-2-500-1807
Fax: +82-2-507-2096
E-mail: jangmc@maf.go.kr

Mr Kyung Bong KOH
Deputy Director
Ministry of Agriculture and Forestry
427-719
Seoul
Republic of Korea
Tel: 82-2-500-1838
Fax: 82-2-503-7277
E-mail: ko3201@maf.go.kr

Mr Hee Dong LEE
Chemist
NIAST, RDA, 150 Suinro, Suwon, Korea 441-707
Suwon
Republic of Korea
Tel: +82-31-290-0580
Fax: +82-31-290-0508
E-mail: yi901820@rda.go.kr

Dr Su-Myeong HONG
Manager
RDA, 150 Suinro, 441-707
Suwon
Republic of Korea
Tel: +82-31-299-2272
Fax: +82-31-293-9359
E-mail: wideyun@rda.go.kr

Dr Joong Keun LEE
Head Researcher(Korea Health Industry
Development Institute)
57-1 No ryang jin – Dong
Dong jak – Ku
Seoul
Republic of Korea
Tel: 82-2-2194-7488
Fax: 82-2-824-1763
E-mail: leejk@khidi.or.kr

Mr Dong-Gyu KIM
National Veterinary Research Quarantine Service
430-824
Anyang
Republic of Korea
Tel: 82-31-467-1984
Fax: 82-31-467-1872
E-mail: kims@nvrqs.go.kr

Prof Kee Sung KYUNG
Assistant Professor
Chungbuk National University
12 Gaeshing-dong, Heungduk-ku
Cheongju 361-763
Republic of Korea
Tel: +82-43-261-2562
Fax: +82-43-271-5921
E-mail: kskyung@chungbuk.ac.kr

Lesotho

Mr Esaiah TJELELE
Senior Research Officer
P.O. Box 829
Maseru. 100
Lesotho
Tel: +266 58843373 (Mobile)
Fax: +266 2231 0362
E-mail: etjelele@yahoo.co.uk

Ms Lucia PHAKISI
Senior Economic Planner(Ministry of Agriculture)
P.O.BOX 24 MASERU
Maseru
Lesotho
Tel: (266)22326235
E-mail: phakisim@agric.gov.ls

Madagascar

Ms Beby RAHANTAMALALA
Chef de Service
Direction de la Qualité et de la Protection des
Consommateurs
BP 454
Antananarivo
Madagascar
Tel: 261 020 22 238 60
E-mail: dnq.sml@wanadoo.mg

Malawi

Mr Evasio Evans KAPEYA
Registrar of Pesticides (Pesticides Control Board of
Malawi)
P.O. BOX 51300
Limbe
Malawi
Tel: 265 1 916 503
Fax: 265 1 825 116
E-mail: pesticideboard@malawi.net

Malaysia/Malaisie/Malasia

Ms Nursiah MOHAMAD TAJOL AROS
Director
Department of Agriculture,
Pesticide Control Division
Jalan Gallagher
50480 Kuala Lumpur
Malaysia
Tel: +601239976 82
Fax: +603 2697 7225
E-mail: nursiah@doa.gov.my

Dr Ainie KUNTOM
Senior Research Fellow
Malaysian Palm Oil Board (MPOB)
No. 6 Persiaran Institusi
Bandar Baru Bangi
43000 Kajang, Selangor
Malaysia
Tel: +603 8769 4400
Fax: +603 8922 1742
E-mail: ainie@mpob.gov.my

Mr Chai Keong NGAN
Research Officer
Pesticide Laboratory
Strategic Resource Research Centre
MARDI Headquarters
PO Box 12301
50774 Kuala Lumpur
Malaysia
Tel: +603 8943 7672
Fax: +603 8948 7639
E-mail: ckngan@mardi.my

Mr Chee Beng YEOH
Research Officer
Malaysian Palm Oil Board (MPOB)
No. 6 Persiaran Institusi
Bandar Baru Bangi
43000 Kajang, Selangor
Malaysia
Tel: +603 8769 4975
Fax: +603 8922 1742
E-mail: cbyeoh@mpob.gov.my

Mexico/Mexique/México

Mr Alberto ROSALES-CASTILLO
Manager of Risk Priorization
Monterrey 33, Col. Roma, Del. Cuauhtemoc, CP
06700
México
Mexico
Tel: 52 55 50 80 54 57
Fax: 52 55 55 14 85 73
E-mail: arosale@salud.gob.mx

Morocco/Maroc/Marruecos

Mr Saad BENCHAKROUNE
Directeur General
Eacce, 72 Rue Mohamed Smiha
Casablanca
Morocco
Tel: +212 22 30 6198
Fax: +212 22 30 2567
E-mail: dg@eacce.org.ma

Mr Saad Cherqaoui
Engineer in charge for the service of the recording
of the pesticides
B.P: 1308
Rabat
Morocco
Tel: 212 37 29 75 43
Fax: 212 37 29 75 44
E-mail: cherqaouisbm@yahoo.fr

Mr Marraki EL KHADIR
Conseiller Economique
Embassy of the Kingdom of Morocco
N-16 San Li Tun Lu
Beijing, 100600
Tel: (86-10)6532 1489
Fax: (86-10)6532 1453

Netherlands/Pays-Bas/Países Bajos

Dr Harrie STORMS
Policy advisor
Ministry of Health, Welfare and Sport (The
Netherlands)
P.O. Box 20350
The Hague
Netherlands
Tel: +31 703406225
E-mail: hf.storms@minvws.nl

Ms Monique MELLEMA
P.O. Box 280, 2700 AG
Zoetermeer
Netherlands
Tel: 0031 79 3470604
Fax: 0031 79 3470600
E-mail: m.mellema@tuinbouw.nl

Ms Erica MULLER
Plant Protection Service
P.O. Box 9102
6700 HC Wageningen
Netherlands
Tel: +31 317 496881
Fax: +31 317 421701
E-mail: e.muller@minlnv.nl

Dr Bernadette OSSENDORP
Head Dept. Toxicology & Risk Assessment,
RIVM/Centre for Substances and Integrated Risk
PO Box 1
3720 BA Bilthoven
Netherlands
Tel: +31-30-274 3970
Fax: +31-30-274 4475
E-mail: bernadette.ossendorp@rivm.nl

Dr Henk VAN DER SCHEE
Senior Surveillance Officer
Hoogte Kadijk 401
1018BK Amsterdam
Netherlands
Tel: +31 20 5244702
Fax: +31 20 5244700
E-mail: henk.van.der.schee@vwa.nl

New Zealand/Nouvelle-Zélande/Nueva Zelandia

Ms Debbie MORRIS
Director (Approvals and Agricultural Compounds
and Veterinary Medicines)
New Zealand Food Safety Authority
86 Jervois Quay
PO Box 2835
Wellington
New Zealand
Tel: +64 4 894 2541
Fax: +64 4 894 2501
E-mail: debbie.morris@nzfsa.govt.nz

Mr Warren HUGHES
Programme Manager (Approvals and ACVM
Standards)
New Zealand Food Safety Authority, P O Box 2835
Wellington
New Zealand
Tel: +64 4 894-2560
Fax: +64 4 894-2566
E-mail: warren.hughes@nzfsa.govt.nz

Ms Nikki JOHNSON
PO Box 10629
Wellington
New Zealand
Tel: +64 4 4736040
Fax: +64 4 4736041
E-mail: Nikki@solutionz.co.nz

Mr David LUNN
Programme Manager (Residues – Plants)
NZ Food Safety Authority, PO Box 2835
Wellington
New Zealand
Tel: +64 4 894-2654
Fax: +64 4 894-2675
E-mail: Dave.Lunn@nzfsa.govt.nz

Mr Bob MARTIN
Market Access and Technical Manager
ZESPRI International Ltd
P O Box 4043 Mount Maunganui
Tauranga 3116
New Zealand
Tel: +64 7 572 7791
Fax: +64 7 572 7646
E-mail: bob.martin@zespri.com

Norway/Norvège/Noruega

Ms Ellen Mari GRANDE
Senior adviser
Norwegian Food Safety Authority
Felles postmottak, P.O.Box 383
2381 Brumunddal
Norway
Tel: + 47 23 21 68 75
Fax: + 47 23 21 65 10
E-mail: ellen.mari.grande@mattilsynet.no

Pakistan/ Pakistán

Mr Allah Rakha ASI
Advisor & Director General (Department of Plant
Protection)
Jinnah Avenue, Malir Halt
Karachi
Pakistan
Tel: +92-21-9248612-5
Fax: +92-21-9248673
E-mail: allah_rakha@hotmail.com

Romania/Roumanie

Dr Ivanescu MARINELA
Deputy Director
Institute of Hygiene and Veterinary Public Health
Veterinary Public Health
Campul Mosilor street, no.5, District 2
Bucharest (national reference laboratory)
Romania
Tel: 004 021 252 4651;
Fax: 004 021 252 0061
E-mail: malene_iva@yahoo.com;
iispv@b.astral.ro

Singapore/Singapour/Singapur

Dr Paul CHIEW
Deputy Director (Veterinary Public Health)
Agri-Food & Veterinary Authority of Singapore
Veterinary Public Health Centre
10 Perahu Road
Singapore 718837
Tel: (65) 6795 2826
Fax: (65) 6861 9491
E-mail: paul_chiew@ava.gov.sg

Mr Poh Leong LIM
Senior Scientist, Pesticide Residues Branch,
Agri-Food & Veterinary Authority of Singapore
Veterinary public Health Centre
10 Perahu Road
Singapore 718837
Tel: (65) 6795 2818
Fax:(65) 6861 9491
E-mail: lim_poh_leong@ava.gov.sg

South Africa/Afrique du Sud/Sudáfrica

Ms Neervana KHELAWANLALL
Agricultural Management Advisor
Private Bag X343
Pretoria 0001
SOUTH AFRICA
Tel: +27-12 319 7301
Fax:+27-12 319 7179
E-mail: Neervanak@nda.agric.za

Ms Renusha CHANDA
Assistant Director
Department of Health
Private Bag X828
Pretoria, 0001
South Africa
Tel: +27-12 312 3161
Fax:+27-12 312 3162
E-mail: chandr@health.gov.za

Mr Willy Motlana MADIBA
Chief Food Safety and Quality Control Officer
Private Bag X 343
Pretoria,0001
South Africa
Tel: +27-12 319 6051
Fax:+27-12 319 6265
E-mail: Madibaw@nda.agric.za

Spain/Espagne/España

Dr Santiago GUTIÉRREZ DEL ARROYO
GARCÍA-ARENAL
Jefe de Servicio de la Subdirección General de
Gestión de Riesgos Alimentarios
Agencia Espanola de Seguridad Alimetaria M DE
Sanidad y Consumo
Alcala,56
28071,Madrid
Spain
Tel: +34-91-338-0620
Fax:+34-91-338-0169
E-mail: sgutierrez@msc.es

Ms Josefina LOMBARDEO VEGA
Head Pesticides Residues Laboratory Ministry of
Agriculture
Jefe Servicio Laboratorio Arbitral
Agroalimentario
del Departemeto de Residuos del Laboratorio
Arbitral Agroalimentario
D.G.de Alimentacion
Carretera N VI, Km 10.7
28023 Madrid
Spain
Tel: +34913474963-78
Fax:+34913474968
E-mail: josefina.lombardero@mapya.es

Sudan/Soudan/Sudán

Ms Nour MOHAMED EL HASSAN
Sudanese Standard & Metrology Org
13573
Khartoum
Sudan
Tel: 00249913782943
Fax:002491774852
E-mail: nourssmo@hotmail.com

Mr Emad Eldin SHAREIF MOHAMED
Sudanese Standard and Metrology org
13573
Khartoum
Sudan
Tel:+249912682757
Fax:+2491774852
E-mail:omdassmo@yahoo.com

Sweden/Suède/Suecia

Mr Anders WANNBERG
Senior Administrative Officer
Ministry of Agriculture
SE-103 33
STOCKHOLM
Sweden
Tel: +46 8 405 12 79
Fax:+46 20 64 96
E-mail:anders.wannberg@agriculture.ministry.se

Ms Ingegerd BERGMAN
Principal Administrative Officer
National Food Administration
P.O.Box 622
SE - 751 26 Uppsala
Sweden
Tel: +46 18 17 56 11
Fax:+46 18 10 58 48
E-mail: ingegard.bergman@slv.se

Mr Magnus CARNWALL
Senior Administrative Officer
National Food Administration
P.O.Box 622
SE - 751 26 Uppsala
Sweden
Tel: +46 18 17 53 67
Fax: +46 18 10 58 48
E-mail: magnus.carnwall@slv.se

Switzerland/Suisse/Suiza

Dr Claude WÜTHRICH
Swiss Federal Office of Public Health
CH - 3003 Berne
Switzerland
Tel: +41 31 322 95 69
Fax: +41 31 322 95 74
E-mail: claude.wuethrich@bag.admin.ch

Dr Werner KOBEL
Senior Regional Toxicology Advisor
Swiss Society for Chemical Industry
Syngenta Crop Protection AG, WRO 1004 3 24,
Schwarzwaldallee 215
CH 4002 Basel
Switzerland
Tel: +41 61 323 62 39
Fax: +41 61 323 60 22
E-mail: werner.kobel@syngenta.com

**United Republic of Tanzania
République-Unie de Tanzanie
República Unida de Tanzania**

Dr Bakari Salim Kiondo KAONEKA
Principal Research Scientist
P.O.BOX 3024
Arusha, Tanzania
Tel: +255-27-2507544/76346
Fax: +255-27-2508217
E-mail: kaonekab@yahoo.com

Mr Mathias MISSANGA
Standards Officer
P.O.BOX 9524
DAR – ES -SALAAM
Tanzania
Tel: +255-22-2450206
Fax: +255-22-2450959
E-mail: obuzeva@yahoo.com

Ms Charys UGULLUM
Director – Laboratory Services
P.O.BOX 77150
DAR – ES -SALAAM
Tanzania
Tel: +255-22-2450512
Fax: +255-22-2450793
E-mail: Cha_ug@yahoo.com

Thailand/Thaïlande/Tailandia

Dr Supranee IMPITHUKSA
Deputy Director General
Department of Agriculture, Paholyothin Rd., Jatujak
Bangkok
Thailand
Tel: (662) 940 5418
Fax: (662) 579 4855
E-mail: supranee@doa.go.th

Mr Pisan PONGSAPITCH
Senior Standards Officer
National Bureau of Agricultural Commodity and
Food Standards
Ministry of Agriculture and Cooperatives,
Rajadamnern Nok Avenue, 10200
Bangkok
Thailand
Tel: (662) 283 1600 ext 1181
Fax: (662) 280 3899
E-mail: pisanp@yahoo.com

Ms Raschane SUVAPARP
Department of Agriculture
Ministry of Agriculture and Cooperatives
Jatujak
Bangkok
Thailand
Tel: 662 9405504 ext. 2213
Fax: 662 5614695
E-mail: raschane@gmail.com

Dr Nuansri TAYAPUTCH
Laboratory Center for Food and Agricultural
Products(LCFA)
Phaholyothin RD, Kaset Klang Bangkok
Bangkok 10900
Thailand
Tel: (662)9406881 ext 202
Fax: (662)5794895
E-mail: nuantaya@hotmail.com

Mr Charoen KAOWSUKSAI
Assistant Vice President (C.P.Retailing and
Marketing Co.,Ltd.)
177 Moo4 Pathumthani-Lardlumkaew Rd. Rahaeng
Phatumthani
Thailand
Tel: +662-976-3088
Fax: +662-976-2265
E-mail: charoen@cpram.co.th

**United States of America/États-Unis
d'Amérique/Estados Unidos de América**

Ms Lois ROSSI
Director, Registration Division, Office of Pesticide
Programs, U.S. Environmental Protection Agency
1200 Pennsylvania Avenue
Washington, D.C. 20460 PY7505
USA
Tel: 001-703-308-8162
Fax: 001-703-305-6920
E-mail: rossi.lois@epa.gov

Ms Cynthia BAKER
Director of Global Regulatory for Gowan Company
370 South Main Street
Yuma, Arizona 85364
USA
Tel: (928) 819-1554
Fax: (928) 373-1822
E-mail: cbaker@gowanco.com

Mr. Bill BRYANT
Chairman BCI
1425 Fourth Ave Ste 808
Seattle, WA, 98101
USA
Tel: 206 292 6340
Fax: x6341
E-mail: billb@bryantchristie.com

Dr Julie CALLAHAN
International Trade Specialist
USDA Foreign Agricultural Service
1400 Independence Ave
Washington, DC
USA
Tel: (202) 720-4341
Fax: (202) 690-0677
E-mail: julie.callahan@fas.usda.gov

Ms Julie CHAO
Office of Pesticide Programs
U.S. Environmental Agency
Washington, D.C.
Tel: 136-7123-7550
Fax:
E-mail: chao_julie@yahoo.com

Dr Hong CHEN
International Program Manager
USDA IR-4 Headquarters
500 College Road East, 201W
Princeton, NJ 08540
USA
Tel: 001-732-932-9575
Fax: 001-609-514-2612
E-mail: hchen@aesop.rutgers.edu

Dr Robert EPSTEIN
Deputy Administrator
United States Department of Agriculture
1400 Independence Avenue, SW
Washington DC 20250
United States
Tel: 202 720-5231
Fax: 202 720-6496
E-mail: Robert.Epstein@usda.gov

Dr Hugh "Wally" EWART
President of the California Citrus Quality Council
210 Magnolia Avenue, Suite 3
Auburn, California 95603
USA
Tel: (530) 885-1894
Fax: (530) 885-1546
E-mail: ccqc1946@pacbell.net &
ccqc1314@pacbell.net

Dr Stephen FUNK
Senior Science Advisor
US EPA/OPP/HED, 1200 Pennsylvania Ave.
NW – 7509P
Washington, DC
USA 20460
Tel: 1-703-305-5430
Fax: 1-703-305-5147
E-mail: funk.steve@epa.gov

Ms Cecilia P GASTON
Managing Scientist
Exponent
1730 Rhode Island Avenue, NW
Washington DC, 20036
USA
Tel: +1 202 772 4903/ +1 703 912 4210
Fax: +1 202 772 4979/ +1 703 912 6530
E-mail: cgaston@exponent.com

Dr Jamin HUANG
Product Registration Manager
Bayer CropScience
P.O. Box 12014, 2 T.W. Alexander Drive
Research Triangle Park, North Carolina 27709
USA
Tel: 919-549-2634
Fax: 919-549-2545
E-mail: jamin.huang@bayercropscience.com

Ms Edith KENNARD
Staff Officer
U.S. Codex Office,
USDA/FSIS
1400 Independence Ave, S.W
Washington, D.C. 20250-3700
USA
Tel: +1 202 720 5261
Fax: +1 202 720 3157
E-mail: edith.kennard@fsis.usda.gov

Mr Matthew LANTZ
Manager, Chemical and Technical Services, Bryant
Christie Inc.
1425 4th Ave., Suite 808, WA 98101
Seattle
USA
Tel: 206-292-6340
Fax: 206-292-6341
E-mail: matthewl@bryantchristie.com

Dr Gabriele LUDWIG
Senior Manager, Global Technical & Regulatory
Affairs
Almond Board of California
1150 9th St, Suite 1500
Modesto, CA 95354
USA
Tel: +209-765-0578
Fax: +209-549-8267
E-mail: gludwig@almondboard.com

Ms Kathy MONK
Senior Regulatory Specialist
Environmental Protection Agency
One Potomac Yard 7505P
2777 S. Crystal Dr.
Arlington, Virginia 22202
USA
Tel: +1-703-308-8071
Fax: +1-703-305-9382
E-mail: monk.kathy@epa.gov

Mr Mark WIRTZ
Interdisciplinary Scientist
United States Food and Drug Administration
5100 Paint Branch Parkway
Mail Code HSF-002
College Park, Maryland 20740
USA
Tel: 1 301 436 2001
Fax: 1 301 436 2641
E-mail: mark.wirtz@fda.hhs.gov

INTERNATIONAL GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS

FOOD AND AGRICULTURE ORGANIZATION OF THE UNITED NATIONS (FAO)

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

ORGANIZACIÓN DE LAS NACIONES UNIDAS PARA LA AGRICULTURA Y LA ALIMENTACIÓN

Dr Gero VAAGT
Senior Officer, Plant Production and Protection
Division, FAO
Viale delle Terme di Caracalla
Rome 00153
Italy
Tel: +39 06 57055757; 348 0831999; +39 06
57054762
Fax: +39 06 57053224; +39 06 57056347
E-mail: Vaagt@fao.org

Ms Yong Zhen YANG
Agricultural Officer and JMPR Secretary
Viale delle Terme di Caracalla
Rome 00153
Italy
Tel: +39 06 57054246
Fax: +39 06 57053224
E-mail: YongZhen.Yang@fao.org

INTERNATIONAL ATOMIC ENERGY AGENCY (IAEA)

Dr Peter Josef BROOESSER
Food Safety Specialist
Wagramer Strasse 5
Vienna
Austria
Tel: +43-1-2600 26058
Fax: +43-1-26007
Email: j.brodesser@iaea.org

**UNITED NATIONS INDUSTRIAL
DEVELOPMENT ORGANIZATION (UNIDO)**

Mr Sohrab JAVADI KHASRAGHI
Member of Codex Committee on Pesticide
Residues
UNIDO National Project Coordinator
UNIDO Project Office, 3rd Floor of GoloGiah
Department, Building No.2 of Ministry of Jihad-e-
Agriculture, Intersection Vali Asr Ave. & Taleghani
St.
Tehran
Iran
Phone:+9821 64583107
Fax:+9821 64583107
E-mail:javadi_sohrab@yahoo.com

**WORLD HEALTH ORGANIZATION (WHO)
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE
(OMS)
ORGANIZACION MUNDIAL DE LA SALUD**

Dr Angelika TRITSCHER
WHO JMPR Secretary
Avenue Appia 20
1211 Geneva 27
Switzerland
Tel: +41 22 791 3569
Fax:+41 22 791 4848
E-mail: tritschera@who.int

Dr Seongsoo PARK
Scientist
Department of Food Safety, Zoonoses and
Foodborne Diseases
Avenue Appia 20
1211 Geneva 27
Switzerland
Tel: +41 22 791 3364
Fax:+41 22 791 48 07
E-mail: parks@who.int

**INTERNATIONAL NON-GOVERNMENTAL
ORGANIZATIONS****CROPLIFE INTERNATIONAL (CLI)**

Dr Michael KAETHNER
Developmental Affairs
Bayer Crop Science Nobelstr. 50
40789 Monheim
Germany
Tel: 02173 387521
E-mail:michael.kaethner@bayercropscience.com

Mr David OSBORN
Chemtura Europe Limited
Kennet House, 4 Langley Quay
Slough, Berks SL36EH
UK
Tel: +44 (0)1753 603056
Fax:+44 (0)1753 603077
E-mail: E-mail: david.osborn@chemtura.com

Dr Philip BRINDLE
Manager Global MRLs & Import Tolerances, BASF
BASF Corporation, 26 Davis Drive
Research Triangle Park, NC 27709
USA
Tel: +1 919 547 2654
Fax: +1 919 547 2430
E-mail: philip.brindle@basf.com

Dr Jing DONG
Dow AgroSciences
Tel: +86 13910068486
Fax:+86 10 8518 1251
E-mail: Jdong@dow.com

Mr Yoshiyuki EGUCHI
Manager, Regulatory Affairs Dept., Agro Products
Div., Nippon Soda Co., Ltd.
2-1, Ohtemachi 2-Chome, Chiyoda-ku
Tokyo,100-8165
JAPAN
Tel: +81 3 3245 6042
Fax:+81 3 3245 6289
E-mail: y.eguchi@nippon-soda.co.jp

Ms Miki MATSUI
Nihon Nohyaku Co. Ltd
345 Oyamada-cho,Kawachinagano
Osaka
Japan
Tel: +81 721 56 9014
Fax:+81 721 56 9090
E-mail: matsui-miki@nichino.co.jp

Ms Mary Jean MEDINA
REGIONAL REGULATORY AFFAIRS
MANAGER-AP
FMC CHEMICAL INTERNATIONAL AG
4/F 111 PASEO DE ROXAS BLDG., PASEO DE
ROXAS ST.
Makati
Philippines
Tel: +6328175546 TO 49
Fax:+6328181485
E-mail: jean_medina@fmc.com

Dr Thalia PAPPAS-FADER
Global Registration Manager
Global Registration & Regulatory Affairs
Stine-Haskell Research Center
P.O.Box 30
Newark,DE 19714-0030
Landenberg, PA 19350
USA
Tel: +1-302-366-6250
Fax:+1-302-351-7121
E-mail: thalia.pappas@usa.dupont.com

Mr Bill PICKERING
Registration Manager
39 Landcroft Lane, Sutton Bonington
Loughborough LE12 5RE
UK
Tel: +44 1509 670743
Fax: +44 1509 674938
E-mail: b-pickering@nihon-nohyaku.co.uk

Dr Emilia ROZINSKY
Technical Manager, Regulatory Affairs
Makhleshim-Agan
Agan Office
P.O. Box 262, Northern Industrial Zone, Ashlag str.
Ashdod, 77102
Israel
Tel: +972-8-8515350
Fax:+972-8-8522806
E-mail: emilia.r@agan.co.il

Mr Fumiaki SATO
Manager, SDS Biotech K.K.
1-1-5, Higashi-Nihombashi, Chuo-ku
Tokyo 103-0004
Japan
Tel: +81 3 5825 5516
Fax:+81 3 5825 5501
E-mail: fumiaki_sato@sdk.co.jp

Ms Natalie SHEVCHUK
Global Regulatory Manager
FMC Corporation
1735 Market St
Philadelphia, PA 19103
USA
Tel: +1 215-299-6680
Fax:+1 215-299-6468
E-mail: Natalie.shevchuk@fmc.com

Mr Toshio SHIMOMURA
National Federation of Agricultural Co-operative
Association
1-8-3 Otemachi Chiyoda-ku
Tokyo
Japan
Tel: +81-3-3245-7278
Fax:+81-3-3245-7444
E-mail: q0001114@zk.zennoh.or.jp

Mr Michael SKIDMORE
Head of Human Risk Assessment Europe
Syngenta, Jealotts Hill International Research
Station
Bracknell, Berkshire. RG42 6EY
UK
Tel: +44 (0)1344 414338
Fax:+44 (0)1344 416687
E-mail: mike.skidmore@syngenta.com

Dr Ying SONG
Research Manager
Global Registration & Regulatory Affairs
Stine-Haskell Research Center
1090 Elkton Rd, P.O. Box 30
Newark,DE 19714-0030
Hockessin, Delaware
USA
Tel: +1 302-451-4546
Fax:+1 302-351-7183
E-mail: ying.song-1@usa.dupont.com

Mr Yukiharu TANAKA
Manager, Patent Information Office, Arysta
LifeScience Corporation
St. Luke's, 8-1, Akashi-cho, Chuo-ku
Tokyo 104-6591
JAPAN
Tel: +81 3 3547 4587
Fax:+81 3 3547 4695
yukiharu.tanaka@arystalifescience.com

Mr Miyakawa TOSHIKAZU
General Manager
Planning & Coordination Div.
Japan Crop Protection Association
103-0022
5-8,1-chome Nihonbashi-Muromachi, Chuo-ku
Tokyo
Japan
Tel: +81-3-3241-0230
Fax: +81-3-3241-3149
E-mail: miyakawa@jcpa.or.jp

Mr Hiroo WAKIMORI
Chemical Regulatory Affairs Lead
Monsanto Japan Ltd.
8th floor Ginza Sannou Bldg, 4-10-10, Ginza,
Chuo-ku
Tokyo
Japan
Tel: +81-3-6226-6080
Fax:+81-3-3546-6191
E-mail: hiroo.wakimori@monsanto.com

INTERNATIONAL CO-OPERATIVE ALLIANCE (ICA)

Mr Kazuo ONITAKE
Head of Unit Safety Policy Service
Japanese Consumers' Co-operative Union
Co-op Plaza 3-29-8, Shibuya, Shibuya-ku
Tokyo, 150-8913
Japan
Tel: +81-3-5778-8109
Fax: +81-3-5778-8002
E-mail: kazuo.onitake@jccu.coop

INTERNATIONAL COUNCIL OF BEVERAGES ASSOCIATIONS (ICBA)

Ms Melissa ZIMMERLEE
Technical Advisor
103-0022, 3-3-3 Nihonbashi-Muromachi Chuo-Ku
Tokyo
Japan
Tel: +1 404 676 2496
Fax: +1 404 598 2496
E-mail: mzimmerlee@na.ko.com

INTERNATIONAL UNION OF PURE AND APPLIED CHEMISTRY (IUPAC)

Dr Kenneth RACKE
Senior Scientist
c/o Dow AgroSciences, 9330 Zionsville Road, Bldg
308-2E
Indianapolis, IN 46268
USA
Tel: +1 317 337 4654
Fax: +1 317 337 4649
E-mail: kracke@dow.com

Dr Caroline HARRIS
Exponent International Ltd
The Lenz, Hornbeam Business Park
Harrogate HE2 8LE
UK
Tel: +44 1423 853201
Fax: +44 1423 810431
E-mail: charris@uk.exponent.com

Ms Sue-Sun Wong
Consultant
Agroformosa Technology Com.LTD
413
Taichung Hsien
Taiwan, province of China
Tel: 886-4-23315851
Fax: 886-4-23312419
E-mail: suesunw.agrostd@msa.hinet.net

CCPR SECRETARIAT

Mr Jiming YE
Deputy Director
Institute for Control of the Agrochemicals Ministry
of Agriculture (ICAMA)
Room 315, No. 22, Maizidian Street, Chaoyang
District
Beijing
100026
P.R. China
Tel: +86 10 6419 4081
Fax: +86 10 6502 5929
E-mail: yejiming@agri.gov.cn

Dr Yibing HE
Room 904, No. 18, Maizidian Street, Chaoyang
District
Beijing
100026
P.R. China
Tel: +86 10 6419 4253
Fax: +86 10 6419 4252
E-mail: ccpr@agri.gov.cn heyibing@agri.gov.cn

Mr Wencheng SONG
Scientist
Room 906, No. 18, Maizidian Street, Chaoyang
District
Beijing
100026
P.R. China
Tel: +86 10 6419 4255
Fax: +86 10 6419 4252
E-mail: ccpr@agri.gov.cn

Ms Lifang DUAN
Scientist
Room 906, No. 18, Maizidian Street, Chaoyang
District
Beijing
100026
P.R. China
Tel: +86 10 6419 4255
Fax: +86 10 6419 4252
E-mail: ccpr@agri.gov.cn

Mr Hongxin WANG
Scientist
Room 908, No. 18, Maizidian Street, Chaoyang
District
Beijing
100026
P.R. China
Tel: +86 10 6419 4254
Fax: +86 10 6419 4252
E-mail: ccpr@agri.gov.cn

Ms Yuxiang ZHOU
Scientist
Room 906, No. 18, Maizidian Street, Chaoyang
District
Beijing
100026
P.R. China
Tel: +86 10 6419 4257
Fax: +86 10 6419 4252
E-mail: ccpr@agri.gov.cn

Dr Hongjun ZHANG
Senior Agronomist
No. 22 Maizidia Street Chaoyang District,
Beijing ,100026
P. R. China
Tel: 86 10 6419 4095
Fax: 86 10 6419 4110
E-mail: hongjun-zh1975@163.com

Ms Mengmeng QU
Scientist
No. 22 Maizidia Street Chaoyang District,
Beijing ,100026
P. R. China
Tel: 86 10 6419 4062
E-mail: qumengmeng@agri.gov.cn

Ms Junhua SONG
Scientist
No. 22 Maizidia Street Chaoyang District,
Beijing ,100026
P. R. China
Tel: 86 10 6419 4101
Fax: 86 10 6507 1072
E-mail: happier51@yahoo.com.cn

Ms Susan BAKER
Postbus 20350
2500 EJ DEN HAAG
The Netherlands
Tel: 0031 70 3405080
Fax: 0031 70 3405554
E-mail: s.baker@minvws.nl

Mr Johan Willem DORNSEIFFEN
Koppeldijk 26
1391 CZ Abcoude
Netherlands
Tel: +31-294-281222
E-mail: joop@dornseiffen.nl

Mr Peter Dirk Albert OLTTHOF
Ir.
W.de Zwijgerlaan 22
3722 JR Bilthoven
The Netherlands
Tel: +31-(0)30-2287628
E-mail: pda.olthof@planet.nl

Ms Karin Andrea SCHENKEVELD
Hoflaan 7
22 42 EL Wassenaar
The Netherlands
Tel: +31 70 5177090
Fax: +31 70 5112281
E-mail: kaschenkeveld@hotmail.com

CODEX SECRETARIAT

Dr Jeronimas MASKELIUNAS
Food Standards Officer
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
FAO
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome
Italy
Tel: +39 06 5705 3967
Fax: +39 06 570 54593
E-mail: jeronimas.maskeliunas@fao.org

Dr Selma DOYRAN
Senior Officer
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
FAO
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome
Italy
Tel: +39 06 5705 5826
Fax: +39 06 5705 4593
E-mail: selma.doyran@fao.org

Mr Masashi KUSUKAWA
Food Standards Officer
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
FAO
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome
Italy
Tel: +39 06 5705 4796
Fax: +39 06 5705 4593
E-mail: Masashi.Kusugawa@fao.org

PROJET DE LIMITES MAXIMALES POUR LES RÉSIDUS DE PESTICIDES

(Avancées à l'étape 8 pour adoption)

<u>Produit</u>	<u>LMR</u>	<u>Étape</u>	<u>Remarques</u>
94 Méthomyl			
FP 0230 Poire	0.3	8	
216 Indoxacarbe			
VL 0483 Laitue à cueillir	15	8	
FM 0183 Graisse de lait	2	8	
ML 0106 Laits	0.1	8	

ANNEXE III

AVANT-PROJETS DE LIMITES MAXIMALES POUR LES RÉSIDUS DE PESTICIDES
(Avancés pour adoption aux étapes 5 et 8 avec omission des étapes 6 et 7)

	<u>Produit</u>	<u>LMR</u>	<u>Étape</u>	<u>Remarques</u>
17	Chlorpyrifos			
FB	0265 Grosse canneberge d'Amérique	1	5/8	
22	Diazinon			
FB	0265 Grosse canneberge d'Amérique	0.2	5/8	
32	Endosulfan			
FI	0326 Avocat	0.5	5/8	
SB	0715 Fèves de cacao	0.2	5/8	
SB	0716 Grains de café	0.2	5/8	
SO	0691 Graine de coton	0.3	5/8	
VC	0424 Concombre	1	5/8	
FI	0322 Anone	0.5	5/8	
VO	0440 Aubergine	0.1	5/8	
PE	0112 Oeufs	0.03	(*)	5/8
TN	0666 Noisettes	0.02	(*)	5/8
MO	0098 Rognons de bovins, de caprins, de porcins et d'ovins	0.03	(*)	5/8
FI	0343 Litchis	2	5/8	
MO	0099 Foie de bovins, de caprins, de porcins et d'ovins	0.1	5/8	
TN	0669 Noix de Macadamia	0.02	(*)	5/8
FI	0345 Mangue	0.5	5/8	
MM	0095 Viande (de mammifères autres que les mammifères marins)	0.2	(gras)	5/8
VC	0046 Melons, à l'exception de la pastèque	2	5/8	
FM	0183 Graisse de lait	0.1	5/8	
ML	0106 Laits	0.01	5/8	
FI	0350 Papaye	0.5	5/8	
FI	0352 Kaki	2	5/8	
VR	0589 Pomme de terre	0.05	(*)	5/8
PM	0110 Chair de volaille	0.03	(*)	5/8
PO	0111 Abats comestibles de volaille	0.03	(*)	5/8
VD	0541 Soja (sec)	1	5/8	
OC	0541 Huile de soja non raffinée	2	5/8	
VC	0431 Courgette	0.5	5/8	
VR	0508 Patate douce	0.05	(*)	5/8
85	Phénomiphos			
VC	0046 Melons, à l'exception de la pastèque	0.05	5/8	

	<u>Produit</u>	<u>LMR</u>		<u>Étape</u>	<u>Remarques</u>
95	Acéphate				
FB	0265 Grosse canneberge d'Amérique	0.5		5/8	
101	Pirimicarbe				
VS	0620 Artichaut	5		5/8	
VS	0621 Asperge	0.01	(*)	5/8	
FB	0018 Baies et autres petits fruits	1		5/8	À l'exception fraises et raisins
VB	0040 Légumes du genre Brassica	0.5		5/8	
VB	0404 Chou-fleur	02.		5/8	
GC	0080 Céréales	0.05		5/8	
FC	0001 Agrumes	3		5/8	
MO	0105 Abats comestibles (de mammifères)	0.01	(*)	5/8	
PE	0112 Oeufs	0.01	(*)	5/8	
VO	0050 Légumes-fruités autres que les Curcurbitacées	0.5		5/8	À l'exception champignons comestibles et maïs doux (maïs en épi)
VC	0045 Légumes-fruités, Curcurbitacées	1		5/8	À l'exception melons et de la pastèque
VA	0381 Ail commun ou ail blanc	0.1		5/8	
VL	0480 Chou vert	0.3		5/8	
VP	0060 Légumineuses (utilisées comme légumes)	0.7		5/8	
VL	0482 Laitue pommée	5		5/8	
VL	0483 Laitue à cueillir	5		5/8	
MM	0095 Viande (de mammifères autres que les mammifères marins)	0.01	(*)	5/8	
VC	0046 Melons, à l'exception de la pastèque	0.2		5/8	
ML	0106 Laits	0.01	(*)	5/8	
VA	0385 Oignon	0.1		5/8	
AL	0072 Fourrage (sec) de pois	60		5/8	
FP	0009 Fruits à pépins	1		5/8	
PM	0110 Chair de volaille	0.01	(*)	5/8	
PO	0111 Abats comestibles de volaille	0.01	(*)	5/8	
VD	0070 Légumes secs	0.2		5/8	
SO	0495 Graine de colza	0.05		5/8	
VR	0075 Légumes-racines et tubercules	0.05		5/8	
FS	0012 Fruits à noyau	3		5/8	
AS	0081 Paille et fourrage (sec) de	0.3		5/8	À l'exception paille et fourrage de riz secs
SO	0702 Graine de tournesol	0.1		5/8	
VO	1275 Maïs doux (grains)	0.05		5/8	
113	Propargite				
VD	0071 Haricots (secs)	0.3		5/8	
VD	0523 Fève (sèche)	0.3		5/8	
VD	0524 Pois chiche (sec)	0.3		5/8	
VD	0545 Lupin	0.3		5/8	
VR	0589 Pomme de terre	0.03		5/8	
TN	0678 Noyers	0.3		5/8	

	<u>Produit</u>	<u>LMR</u>		<u>Étape</u>	<u>Remarques</u>
148 Propamocarbe					
VB	0404 Chou-fleur	0.2		5/8	
MO	0105 Abats comestibles (de mammifères)	0.01	(*)	5/8	
VO	0440 Aubergine	0.3		5/8	
PE	0112 Oeufs	0.01	(*)	5/8	
VC	0045 Légumes-fruits, Curcurbitacées	5		5/8	
VL	0482 Laitue pommée	100		5/8	
VL	0483 Laitue à cueillir	100		5/8	
MM	0095 Viande (de mammifères autres que les mammifères marins)	0.01	(*)	5/8	
ML	0106 Laites	0.01	(*)	5/8	
VO	0445 Piments doux	3		5/8	
VR	0589 Pomme de terre	0.3		5/8	
PM	0110 Chair de volaille	0.01	(*)	5/8	
PO	0111 Abats comestibles de volaille	0.01	(*)	5/8	
VR	0494 Radis	1		5/8	
VL	0502 Epinard	40		5/8	
VO	0448 Tomate	2		5/8	
VS	0469 Chicorée witloof (pousses)	2		5/8	
160 Propiconazole					
FB	0265 Grosse canneberge d'Amérique	0.3		5/8	
185 Fenproprathrine					
DT	1114 Thé vert, Thé noir	2		5/8	
206 Imidacloprid					
FB	0265 Grosse canneberge d'Amérique	0.05	(*)	5/8	
209 Méthoxyfénozide					
FB	0265 Grosse canneberge d'Amérique	0.7		5/8	
210 Pyraclostrobin					
FP	0226 Pomme	0.5		5/8	
VB	0402 Choux de Bruxelles	0.3		5/8	
VB	0041 Choux cabus	0.2		5/8	
VC	4199 Cantaloup	0.2		5/8	
SB	0716 Grains de café	0.3		5/8	
VC	0424 Concombre	0.5		5/8	
VO	0440 Aubergine	0.3		5/8	
VB	0042 Brassica à rameaux florifères	0.1		5/8	
DH	1100 Houblon sec	15		5/8	
VL	0480 Chou vert	1		5/8	
VA	0384 Poireau	0.7		5/8	
VL	0482 Laitue pommée	2		5/8	
VP	0063 Pois (gousses et graines vertes = immatures)	0.02	(*)	5/8	
VO	0051 Piments	0.5		5/8	
FB	0272 Framboises (y compris les framboises de Virginie)	2		5/8	

	<u>Produit</u>	<u>LMR</u>	<u>Étape</u>	<u>Remarques</u>
VD	0541 Soja (sec)	0.05	5/8	
GC	4673 Épeautre	0.2	5/8	
FS	0012 Fruits à noyau	1	5/8	
SO	0702 Graine de tournesol	0.3	5/8	

211 Fludioxonil

AB	0226 Marc de pomme sec	20		5/8
FP	0009 Fruits à pépins	5	Po	5/8

219 Bifenazate

AM	0660 Coques d'amandes	10		5/8
SO	0691 Graine de coton	0.3		5/8
DF	0269 Raisins séchés (= Raisins secs et Raisins de Corinthe)	2		5/8
MO	0105 Abats comestibles (de mammifères)	0.01	(*)	5/8
PE	0112 Oeufs	0.01	(*)	5/8
VC	0045 Légumes-fruits, Curcurbitacées	0.5		5/8
FB	0269 Raisin	0.7		5/8
DH	1100 Houblon sec	20		5/8
FM	0183 Graisse de lait	0.05		5/8
ML	0106 Laits	0.01	(*)	5/8
HH	0738 Menthes	40		5/8
VO	0444 Piments forts	3		5/8
VO	0445 Piments doux	2		5/8
FP	0009 Fruits à pépins	0.7		5/8
PM	0110 Chair de volaille	0.01	(*) (gras)	5/8
PO	0111 Abats comestibles de volaille	0.01	(*)	5/8
FS	0012 Fruits à noyau	2		5/8
FB	0275 Fraise	2		5/8
VO	0448 Tomate	0.5		5/8
TN	0085 Fruits à coque d'espèces arborescentes	0.2		5/8

221 Boscalid

AM	0660 Coques d'amandes	15		5/8
FP	0226 Pomme	2		5/8
FI	0327 Banane	0.2		5/8
FB	0018 Baies et autres petits fruits	10		5/8
SB	0716 Grains de café	0.05	(*)	5/8
DF	0269 Raisins séchés (= Raisins secs et Raisins de Corinthe)	10		5/8
FB	0269 Raisin	5		5/8
TN	0675 Pistache	1		5/8
FS	0012 Fruits à noyau	3		5/8
TN	0085 Fruits à coque d'espèces arborescentes	0.05	(*)	5/8

222 Quinoxyfen

GC	0640 Orge	0.01	(*)	5/8
FS	0013 Cerises	0.4		5/8
FB	0278 Cassis	1		5/8
MO	0105 Abats comestibles (de mammifères)	0.01	(*)	5/8

	<u>Produit</u>	<u>LMR</u>		<u>Étape</u>	<u>Remarques</u>
PE	0112 Oeufs	0.01	(*)	5/8	
FB	0269 Raisin	2		5/8	
DH	1100 Houblon sec	1		5/8	
VL	0482 Laitue pommée	8		5/8	
VL	0483 Laitue à cueillir	20		5/8	
VC	0046 Melons, à l'exception de la pastèque	0.1		5/8	
FM	0183 Graisse de lait	0.2		5/8	
ML	0106 Laits	0.01		5/8	
VO	0051 Piments	1		5/8	
VO	0444 Piments forts	10		5/8	
PM	0110 Chair de volaille	0.02	(gras)	5/8	
PO	0111 Abats comestibles de volaille	0.01		5/8	
FB	0275 Fraise	1		5/8	
VR	0596 Betterave sucrière	0.03		5/8	
GC	0654 Blé	0.01	(*)	5/8	
223	Thiacloprid				
AM	0660 Coques d'amandes	10		5/8	
FB	0018 Baies et autres petits fruits	1		5/8	
SO	0691 Graine de coton	0.02	(*)	5/8	
VC	0424 Concombre	0.3		5/8	
MO	0105 Abats comestibles (de mammifères)	0.5		5/8	
VO	0440 Aubergine	0.7		5/8	
PE	0112 Oeufs	0.02	(*)	5/8	
FI	0341 Kiwi	0.2		5/8	
MM	0095 Viande (de mammifères autres que les mammifères marins)	0.1		5/8	
VC	0046 Melons, à l'exception de la pastèque	0.2		5/8	
ML	0106 Laits	0.05		5/8	
SO	0485 Graine de moutarde	0.5		5/8	
VO	0445 Piments doux	1		5/8	
FP	0009 Fruits à pépins	0.7		5/8	
VR	0589 Pomme de terre	0.02	(*)	5/8	
PM	0110 Chair de volaille	0.02	(*)	5/8	
PO	0111 Abats comestibles de volaille	0.02	(*)	5/8	
SO	0495 Graine de colza	0.5		5/8	
GC	0649 Riz	0.02	(*)	5/8	
FS	0012 Fruits à noyau	0.5		5/8	
VO	0448 Tomate	0.5		5/8	
TN	0085 Fruits à coque d'espèces arborescentes	0.02		5/8	
VC	0432 Pastèque	0.2		5/8	
GC	0654 Blé	0.1		5/8	
AS	0654 Paille et fourrage sec de blé	5		5/8	

AVANT-PROJET DE LIMITES MAXIMALES DE RÉSIDUS POUR LES PESTICIDES

Avancé pour adoption à l'étape 5

	<u>Produit</u>	<u>LMR</u>	<u>Étape</u>	<u>Remarques</u>
32	Endosulfan			
	VB 0400 Brocoli	3	5	
	VS 0624 Céleri	7	5	
	FS 0013 Cerises	2	5	
	VO 0448 Tomate	1	5	
65	Thiabendazole			
	FC 0001 Agrumes	5	Po 5	
219	Bifenazate			
	MM 0095 Viande (de mammifères autres que les mammifères marins)	0.05	(gras) 5	
222	Thiacloprid			
	MM 0095 Viande (de mammifères autres que les mammifères marins)	0.02	(gras) 5	

**LIMITES MAXIMALES DE RÉSIDUS CODEX POUR LES PESTICIDES DONT
LA RÉVOCAATION EST RECOMMANDÉE**

	<u>Produit</u>	<u>MRL</u>	<u>Étape</u>	
27	Diméthoate			
VB	0041 Choux cabus	2		CXL-D
32	Endosulfan			
VP	0522 Fève (gousses vertes et graines immatures)	0.5		CXL-D
VB	0403 Chou de Milan	2		CXL-D
VB	0041 Choux cabus	1		CXL-D
VR	0577 Carotte	0.2		CXL-D
VB	0404 Chou-fleur	0.5		CXL-D
VP	0526 Haricot commun (gousses et/ou graines immatures)	0.5		CXL-D
OC	0691 Huile de coton non raffinée	0.5		CXL-D
VP	0528 Pois à écosser (jeunes gousses)	0.5		CXL-D
FB	0269 Raisin	1		CXL-D
VL	0480 Chou vert	1		CXL-D
VL	0482 Laitue pommée	1		CXL-D
VL	0483 Laitue à cueillir	1		CXL-D
GC	0645 Maïs	0.1		CXL-D
VA	0385 Oignon	0.2		CXL-D
FC	0004 Oranges douces, oranges amères	0.5		CXL-D
FS	0247 Pêche	1		CXL-D
FI	0353 Ananas	2	Po	CXL-D
FS	0014 Prunes (y compris les pruneaux)	1		CXL-D
FP	0009 Fruits à pépins	1		CXL-D
SO	0495 Graine de colza	0.5		CXL-D
GC	0649 Riz	0.1		CXL-D
VL	0502 Epinard	2		CXL-D
VR	0596 Betterave sucrière	0.1		CXL-D
SO	0702 Graine de tournesol	1		CXL-D
GC	0654 Blé	0.2		CXL-D
40	Fentine			
DH	1100 Houblon sec	0.5		CXL-D
VR	0589 Pomme de terre	0.1		CXL-D
GC	0649 Riz	0.1	(*)	CXL-D
VR	0596 Betterave sucrière	0.2		CXL-D
85	Phénomiphos			
VO	0448 Tomate	0.2		CXL-D
94	Méthomyl			
FP	0009 Fruits à pépins	2		CXL-D
100	Méthamidophos			
VB	0041 Choux cabus	0.5		CXL-D
VC	0424 Concombre	1		CXL-D

	<u>Produit</u>	<u>MRL</u>		<u>Étape</u>
101 Pirimicarbe				
AL	1020 Fourrage de luzerne	20		CXL-D
GC	0640 Orge	0.05	(*)	CXL-D
VP	0062 Haricots écossés	0.1		CXL-D
VR	0574 Betterave	0.05	(*)	CXL-D
VB	0400 Brocoli	1		CXL-D
VB	0402 Choux de Bruxelles	1		CXL-D
VB	0041 Choux cabus	1		CXL-D
VB	0404 Chou-fleur	1		CXL-D
VS	0624 Céleri	1		CXL-D
FC	0001 Agrumes	0.05	(*)	CXL-D
VP	0526 Haricot commun (gousses et/ou graines immatures)	1		CXL-D
SO	0691 Graine de coton	0.05	(*)	CXL-D
VC	0424 Concombre	1		CXL-D
FB	0278 Cassis	0.5		CXL-D
VO	0440 Aubergine	1		CXL-D
VL	0476 Endive	1		CXL-D
VC	0425 Cornichon	1		CXL-D
VB	0405 Chou-rave	0.5		CXL-D
VA	0384 Poireau	0.5		CXL-D
VL	0482 Laitue pommée	1		CXL-D
ML	0106 Laits	0.05	(*)	CXL-D
GC	0647 Avoine	0.05	(*)	CXL-D
VA	0385 Oignon	0.5		CXL-D
FC	0004 Oranges douces, oranges amères	0.5		CXL-D
HH	0740 Persil	1		CXL-D
VR	0588 Panais	0.05	(*)	CXL-D
FS	0247 Pêche	0.5		CXL-D
VP	0063 Pois (gousses et graines vertes = immatures)	0.2		CXL-D
TN	0672 Noix pacane	0.05	(*)	CXL-D
VO	0444 Piments forts	2		CXL-D
VO	0445 Piments doux	1		CXL-D
FS	0014 Prunes (y compris les pruneaux)	0.5		CXL-D
VR	0589 Pomme de terre	0.05	(*)	CXL-D
VR	0494 Radis	0.05	(*)	CXL-D
FB	0272 Framboises (y compris les framboises de Virginie)	0.5		CXL-D
VL	0502 Epinard	1		CXL-D
FB	0275 Fraise	0.5		CXL-D
VR	0596 Betterave sucrière	0.05	(*)	CXL-D
VO	0447 Maïs doux (maïs en épi)	0.05	(*)	CXL-D
VO	0448 Tomate	1		CXL-D
VR	0506 Navet de printemps	0.05	(*)	CXL-D
VL	0473 Cresson de fontaine	1		CXL-D
GC	0654 Blé	0.05	(*)	CXL-D

113 Propargite

FS	0240 Abricot	7		CXL-D
FS	0245 Nectarine, Brugnion	7		CXL-D
FS	0247 Pêche	7		CXL-D
FP	0230 Poire	5		CXL-D
FS	0014 Prunes (y compris les pruneaux)	7		CXL-D
FB	0275 Fraise	7		CXL-D

	<u>Produit</u>	<u>MRL</u>	<u>Étape</u>
117	Aldicarbe		
VR	0589 Pomme de terre	0.5	CXL-D
148	Propamocarbe		
VR	0574 Betterave	0.2	CXL-D
VB	0402 Choux de Bruxelles	1	CXL-D
VB	0041 Choux cabus	0.1	CXL-D
VS	0624 Céleri	0.2	CXL-D
VC	0424 Concombre	2	CXL-D
FB	0275 Fraise	0.1	CXL-D
210	Pyraclostrobin		
FS	0013 Cerises	1	CXL-D
FS	0247 Pêche	0.5	CXL-D
FS	0014 Prunes (y compris les pruneaux)	0.3	CXL-D
211	Fludioxonil		
FP	0230 Poire	0.7	CXL-D
SO	4723	0.01	CXL-D
SO	0702 Graine de tournesol	0.01	CXL-D
219	Bifenazate		
AB	1230 Marc de pomme, humide	2	CXL-D
SO	0691 Graine de coton	1	CXL-D
VC	0424 Concombre	0.5	CXL-D
DF	0269 Raisins séchés (= Raisins secs et Raisins de Corinthe)	2	CXL-D
MO	0105 Abats comestibles (de mammifères)	0.01	CXL-D
VO	0440 Aubergine	2	CXL-D
PE	0112 Oeufs	0.01	CXL-D
FB	0269 Raisin	1	CXL-D
DH	1100 Houblon sec	15	CXL-D
MM	0095 Viande (de mammifères autres que les mammifères marins)	0.1	(gras)CXL-D
VC	0046 Melons, à l'exception de la pastèque	0.3	CXL-D
ML	0106 Laits	0.01	CXL-D
HH	0738 Menthes	25	CXL-D
FS	0245 Nectarine, Brugnon	2	CXL-D
VO	0442 Gombo	2	CXL-D
FS	0247 Pêche	2	CXL-D
VO	0051 Piments	2	CXL-D
VO	0444 Piments forts	2	CXL-D
FS	0014 Prunes (y compris les pruneaux)	0.3	CXL-D
FP	0009 Fruits à pépins	1	CXL-D
PM	0110 Chair de volaille	0.01	CXL-D
PO	0111 Abats comestibles de volaille	0.01	CXL-D
VC	0431 Courgette	0.7	CXL-D
FB	0275 Fraise	2	CXL-D
DT	1114 Thé vert, Thé noir	2	CXL-D
VO	0448 Tomate	1	CXL-D

	<u>Produit</u>	<u>MRL</u>	<u>Étape</u>
TN	0085 Fruits à coque d'espèces arborescentes	0.2	CXL-D
VC	0432 Pastèque	0.3	CXL-D

**AVANT-PROJETS ET PROJETS DE LIMITES MAXIMALES RÉVISÉS POUR LES
RÉSIDUS DE PESTICIDES**

(Retenus aux étapes 7 et 4 respectivement)

<u>Produit</u>	<u>LMR</u>	<u>étape</u>	<u>Remarques</u>
Renvoyées aux étapes	7		
27 Diméthoate			
VL 0482 Laitue pommée	3	7	
VO 0445 Piments doux	5	Po 7	
72 Carbendazime			
FS 0013 Cerises	10	7	
FB 0269 Raisin	3	7	
VL 0482 Laitue pommée	5	7	
FI 0345 Mangue	5	7	
FC 0004 Oranges douces, oranges amères	1	7	
90 Chlorpyrifos-Méthyl			
GC 0640 Orge	10	Po 7	
GC 0647 Avoine	10	Po 7	
GC 0649 Riz	10	Po 7	
94 Méthomyl			
VB 0040 Légumes du genre Brassica	7	7	
VS 0624 Céleri	3	7	
VC 0045 Légumes-fruits, Curcurbitacées	0.1	7	
FB 0269 Raisin	7	7	
VL 0053 Légumes feuillus	30	7	
95 Acéphate			
VB 0042 Brassica à rameaux florifères	2	7	
FC 0003 Mandarines	7	7	
96 Carbofuran			
VC 4199 Cantaloup	0.2	7	
VC 0424 Concombre	0.3	7	
FC 0206 Mandarine	0.5	7	
FC 0004 Oranges douces, oranges amères	0.5	7	
VR 0589 Pomme de terre	0.2	7	
VC 0431 Courgette	0.3	7	
VO 0447 Maïs doux (maïs en épi)	0.1	7	
100 Méthamidophos			
VB 0042 Brassica à rameaux florifères	0.5	7	
FC 0003 Mandarines	0.5	7	

	<u>Produit</u>	<u>LMR</u>	<u>étape</u>	<u>Remarques</u>
112 Phorate				
VR	0589 Pomme de terre	0.5	7	
126 Oxamyl				
FC	0001 Agrumes	3	7	
VC	0424 Concombre	1	7	
VC	0046 Melons, à l'exception de la pastèque	1	7	
VO	0051 Piments	5	7	
142 Prochloraze				
VO	0450 Champignons	40	7	
145 Carbosulfan				
FC	0206 Mandarine	0.1	7	
FC	0004 Oranges douces, oranges amères	0.1	7	
VR	0589 Pomme de terre	0.05	7	
194 Haloxyfop				
PE	0840 Oeufs de poule	0.01	(*)	7
PM	0840 Chair de poulet	0.01	(*)	7
PO	0840 Abats comestibles de poulet	0.05		7
SO	0691 Graine de coton	0.2		7
OC	0691 Huile de coton non raffinée	0.5		7
AM	1051 Betterave fourragère	0.3		7
SO	0697 Arachide	0.05		7
VP	0063 Pois (gousses et graines vertes = immatures)	0.2		7
VR	0589 Pomme de terre	0.1		7
VD	0070 Légumes secs	0.2		7
SO	0495 Graine de colza	2		7
OC	0495 Huile de colza non raffinée	5		7
OR	0495 Huile comestible de colza	5		7
CM	1206 Son de riz non transformé	0.02	(*)	7
CM	0649 Riz décortiqué	0.02	(*)	7
CM	1205 Riz poli	0.02	(*)	7
OC	0541 Huile de soja non raffinée	0.2		7
OR	0541 Huile comestible de soja	0.2		7
VR	0596 Betterave sucrière	0.3		7
SO	0702 Graine de tournesol	0.2		7

Renvoyées aux étapes 4

194 Haloxyfop

MO	1280 Rognons de bovins	1	4
MO	1281 Foie de bovins	0.5	4
MM	0812 Viande de bovins	0.05	4
ML	0812 Lait de bovins	0.3	4

ANNEXE VII

**AVANT-PROJETS ET PROJETS DE LIMITES MAXIMALES RÉVISÉS POUR LES
RÉSIDUS DE PESTICIDES**

(Renvoyées aux étape 6)

	<u>Produit</u>	<u>LMR (mg/kg)</u>	<u>étape</u>	<u>Remarques</u>
7	Captane			
FS	0013 Cerises	25	6	
DF	0269 Raisins séchés (= Raisins secs et Raisins de Corinthe)	50	6	
FB	0269 Raisin	25	6	
VC	0046 Melons, à l'exception de la pastèque	10	6	
FS	0247 Pêche	20	6	
FS	0014 Prunes (y compris les pruneaux)	10	6	
FP	0009 Fruits à pépins	15	Po 6	
FB	0275 Fraise	15	6	
VO	0448 Tomate	5	6	
8	Carbaryl			
FS	0013 Cerises	20	6	
FC	0001 Agrumes	15	6	
JF	0001 Jus d'agrumes	0.5	6	
AB	0001 Pulpe d'agrumes sèche	4	6	
DF	0269 Raisins séchés (= Raisins secs et Raisins de Corinthe)	50	6	
JF	0269 Jus de raisin	30	6	
AB	0269 Marc de raisin sec	80	6	
FB	0269 Raisin	40	6	
FS	0012 Fruits à noyau	10	6	Sauf cerises
37	Fénitrothion			
FP	0226 Pomme	0.5	6	
GC	0080 Céréales	10	Po 6	Couvre aussi l'utilisation du fenitrothion avant la récolte
MO	0105 Abats comestibles (de mammifères)	0.05	(*) 6	
PE	0112 Oeufs	0.05	(*) 6	
MM	0095 Viande (de mammifères autres que les mammifères marins)	0.05	(*) 6	
ML	0106 Lait	0.01	6	
PM	0110 Chair de volaille	0.05	(*) 6	
CM	1206 Son de riz non transformé	60	PoP 6	
CM	0654 Son de blé non transformé	30	PoP 6	

	<u>Produit</u>	<u>LMR (mg/kg)</u>	<u>étape</u>	<u>Remarques</u>
49	Malathion			
AL	1020 Fourrage de luzerne	200	6	
AL	1031 Fourrage de trèfle	150	6	
AS	0162 Foin ou fourrage (sec) de graminées	300	6	
AS	0645 Fourrage de maïs	50	6	
AS	0654 Paille et fourrage sec de blé	50	6	
95	Acéphate			
FS	0245 Nectarine, Brugnon	2	6	
FS	0247 Pêche	2	6	
VO	0051 Piments	5	6	
FP	0009 Fruits à pépins	7	6	
100	Méthamidophos			
FS	0245 Nectarine, Brugnon	0.5	6	
FS	0247 Pêche	0.5	6	
VO	0051 Piments	2	6	
FP	0009 Fruits à pépins	0.5	6	
103	Phosmet			
FS	0240 Abricot	10	6	
FB	0020 Airelles	15	6	
FC	0001 Agrumes	3	6	
FS	0245 Nectarine, Brugnon	10	6	
FP	0009 Fruits à pépins	10	6	
166	Oxydéméton-Méthyl			
FP	0226 Pomme	0.05	6	
VB	0041 Choux cabus	0.05	(*)	6
FB	0269 Raisin	0.1	6	
FC	0004 Oranges douces, oranges amères	0.2	6	
193	Fenpyroximate			
FP	0226 Pomme	0.3	6	
FB	0269 Raisin	1	6	
204	Esfenvalérate			
SO	0691 Graine de coton	0.05	6	
VO	0448 Tomate	0.1	6	
GC	0654 Blé	0.05	6	
212	Métalaxyl-M			
FP	0226 Pomme	0.02	(*)	6
SB	0715 Fèves de cacao	0.02	6	
FB	0269 Raisin	1	6	

	<u>Produit</u>	<u>LMR (mg/kg)</u>	<u>étape</u>	<u>Remarques</u>
VL	0482 Laitue pommée	0.5	6	
VA	0385 Oignon	0.03	6	
VO	0445 Piments doux	0.5	6	
VR	0589 Pomme de terre	0.02 (*)	6	
VL	0502 Epinard	0.1	6	
SO	0702 Graine de tournesol	0.02 (*)	6	
VO	0448 Tomate	0.2	6	

216 Indoxacarbe

VB	0041 Choux cabus	3	6	
----	------------------	---	---	--

LMR POUR LES ÉPICES**53 Mevinphos**

	Épices, grains	5	6	
	Épices, fruits ou baies	0.2 (*)	6	
	Épices, racines ou rhizomes	1	6	

ANNEXE VIII

**LISTE PRIORITAIRE DE SUBSTANCES PRÉVUES POUR ÉVALUATION OU
RÉÉVALUATION PAR LA JMPR**

Ci-dessous une tentative de calendrier des substances devant être évaluées entre 2007 et 2012 par la Commission mixte FAO/OMS sur les résidus de pesticides.

2007 JMPR

Evaluations toxicologiques		Evaluation des résidus	
Nouveaux composés		Nouveaux composés	
difenoconazole		difenoconazole	
diméthomorphe		diméthomorphe	
pyriméthanil		pyriméthanil	
zoxamide		zoxamide	
Réévaluations périodiques		Réévaluations périodiques	
azinphos-méthyl (002)	2008R	clofentezine (156)	2005T
lambda cyhalothrin	2008R	cyfluthrine/beta cyfluthrine (157)	2006T
		cyromazine (169)	2006T
flusilazol (165)		flusilazol (165)	
procymidone (136)	2009R	propiconazole (160)	2004T
profenofos (171)	2008R	triadimefon(133)/ triadimenol (168)	2004T
		triazophos (143)	2002T
Evaluations		Evaluations	
aminopyralid (220) - finalisation de l'évaluation en fonction de la soumission complète des données		aminopyralid (220) finalisation de l'évaluation en fonction de la soumission complète des données	

atrazine – évaluation de toxicité pour les lignes directrices sur l'eau potable – requise par l'OMS		carbaryl (008) – alternative BPA rétrospective, cerises, agrumes, jus d'agrumes, pulpe d'agrumes, séchée; raisins secs et fruits à pépins ; et LMR supplémentaires pour les grosses canneberges d'Amérique et les piments rouges.	2001T, 2002R
captane (007) –révision de la dose de référence aiguë		fenitrothion (037) –pomme ; céréales; abats comestibles (mammifères); oeufs; viande (de mammifères autres que mammifères marins) ; laits ; viande de volaille; son de riz, non transformé; son de blé non transformé.	
carbendazim (072) – L'U.E. soumettra ses soucis par écrit au secrétariat de la JMPR.		phosmet (103) –alternative BPA rétrospective pour l'abricot, les airelles, les agrumes, nectarine et fruits à pépins.	
fenitrothion (037) –révision de la DJA et de la dose de référence aiguë		tebuconazole (189)– LMR supplémentaires pour les agrumes, fruits à pépins, prune, baie de sureau, mangue, papaye, poireau, oignon, ail, chou cabus, chou de Bruxelles, brocoli, melon, pastèque, tomate, laitue, haricot, soja, carotte, artichaut , céleri, orge, riz, maïs, colza, café, houblon.	1994T
fenpyroximate (193) – révision dose de référence aiguë		LMR pour le piment rouge séché -azinphos-methyl (068), diazinon (022), imidacloprid (206), metalaxyl(138), methomyl (094), methoxyfenozide (209) et carbaryl (8)	

folpet (041) – révision de la dose de référence aiguë.		indoxacarb(216)-pourBPA alternative pour le chou cabus	
		quinoxifen(223) (LMR viande)	
		bifenazate(219) (LMR viande)	
		thiabendazole(065) (LMR agrumes)	

2008 JMPR

Evaluations toxicologiques		Evaluation des résidus	
Nouveaux composés		Nouveaux composés	
azoxystrobin		azoxystrobin	
chlorantraniliprole		chlorantraniliprole	
mandipropamid		mandipropamid	
prothioconazole		prothioconazole	
spinetoram		spinetoram	
spirotetramate		spirotetramate	
Réévaluations périodiques		Réévaluations périodiques	
bioresmethrin (093)	2009R	lambda-cyhalothrin remplacement du cyhalothrin	2007T
buprofezin (173)	2009R	cypermethrins (118)	2006T
hexythiazox (176)		permethrin (120)	1999T
		profenofos (171)	2007T
Evaluations		Evaluations	
carbofuran (096) – révision de la dose de référence aiguë (nouvelles données disponibles Etats-Unis)		bifenazate (219)- LMR supplémentaires pour les agrumes, aubergine, thé, pastèque	

oxamyl (126)– clarification sur la dose de référence aiguë (soucis de la CE)		boscalid (221)- LMR supplémentaire pour le houblon et le kiwi	
		chlorpropham (201)- lait entier et matières grasses du lait pour évaluation LMR	
		dimethoate(027) –Alternative BPA rétrospective pour laitue pommée ; piments doux, actualisation de l'évaluation du risque alimentaire	
		diphenylamine (030)-lait entier et matières grasses du lait pour évaluation LMR	
		imidacloprid(206)-LMR supplémentaire pour l'avocat, la banane, les airelles, la grosses canneberge d'Amérique, la carotte, le café, le pois, la cacahouète, la grenade, la fraise, la pomme cannelle, le torunesol, fruits à coque d'espèce arborescente.	
		methomyl (094) - alternative BPA rétrospective pour le concombre, la poire, les melons, la tomate, les raisins et les courgettes	
		oxamyl (126) – alternative BPA rétrospective pour les agrumes, le concombre, le melon, le piment.	
		spinosad(203)– LMR supplémentaire pour la banane, la grosse canneberge d'Amérique, le houblon	

Evaluations toxicologiques		Evaluations des résidus	
Nouveaux composés		Nouveaux composés	
fluopicolide		fluopicolide	
spirodiclofen		spirodiclofen	
pyroxsulam		pyroxsulam	
Réévaluations périodiques		réévaluations périodiques	
bifenthrin (178)	2010R	benelaxyl (155)	2005T
cadusafos (174)	2010R	bioresmethrin (093)	2008T
chlorothalanil (081)	2010R	buprofezin (173)	2008T
chlorpyrifos-methyl (090)		chlorpyrifos-methyl (090)	
		haloxyfop (194)	
cycloxydim (179)	2010R	hexythiazox (176)	2008T
		procymidone (136)	2007T
Evaluations		Evaluations	
		acéphate – BPA alternative (mandarine, brassica à rameaux florifères)	De nouvelles informations sur denrées supplémentaires sont attendues de la part des fabricants
		fenbuconazole (197) – réévaluation CXL des fruits à pépins, CXL supplémentaires pour l'amande, les airelles, les agrumes, la grosses canneberge d'Amérique, les prunes et pruneaux	
		methoxyfenozone (209) – LMR supplémentaires pour le haricot, les airelles, les agrumes, concombres, papaye, pois, cacahuète, légumes racines, fraise, patate douce.	

		phorate (112) – ingestion aiguë pour la pomme de terre	
		prochloraz (142) – ingestion aiguë pour le champignon	
		épices – LMR supplémentaires	

2010 JMPR

Evaluations toxicologiques		Evaluations des résidus	
Nouveaux composés		Nouveaux composés	
dicamba		dicamba	
réévaluations périodiques		réévaluations périodiques	
aldicarbe (117)	2011R	amitraze (122)	1998T
dicofol (026)	2011R	azinphos-methyl (002)	2007T
dithianon (028)	2011R	bifenthrin (178)	2009T
fenbutatin oxide (109)	2011R	cadusafos (174)	2009T
		chlorothalanil (081)	2009T
		cycloxydim (179)	2009T
Evaluations		Evaluations	

2011 JMPR

Evaluations toxicologiques		Evaluations de résidus	
Nouveaux composés		Nouveaux composés	
Réévaluations périodiques		Réévaluations périodiques	
dichlorvos (025)	2012R	aldicarbe (117)	2010T
diquat (031)	2012R	dicofol (026)	2010T
etofenprox (184)	2012R	dithianon (028)	2010T

fenproprathrine (185) – peut-être plus tôt en fonction de la disponibilité des données	2012R	fenbutatine oxyde (109)	2010T
Evaluations		Evaluations	

2012 JMPR

Evaluations toxicologiques		Evaluations des résidus	
Nouveaux composés		Nouveaux composés	
réévaluations périodiques		Réévaluations périodiques	
		dichlorvos (025)	2011T
		diquat (031)	2011T
		etofenprox (184)	2011T
		fenproprathrin (185) – peut-être plus tôt en fonction de la disponibilité des données	2011T
triforine (116)		triforine (116)	

ANNEXE IX

**AVANTS-PROJETS LIMITES MAXIMALES DE RÉSIDUS CODEX POUR LES PESTICIDES
(Interruption de travaux)**

	<u>Produit</u>	<u>MRL (mg/kg)</u>	<u>Étape</u>
27	Diméthoate		
VB	0041 Choux cabus	2	W
59	Parathion-Méthyl		
AL	1020 Fourrage de luzerne	70	W
SO	0691 Graine de coton	25	W
OC	0691 Huile de coton non raffinée	10	W
OR	0691 Huile comestible de coton	10	W
AS	0162 Foin ou fourrage (sec) de graminées	5	W
GC	0645 Maïs	0.1	W
CF	1255 Farine de maïs	0.05	W
OC	0645 Huile de maïs non raffinée	0.2	W
OR	0645 Huile comestible de maïs	0.1	W
AL	0072 Fourrage (sec) de pois	70	W
AL	0528 Pois fourrager (en vert)	40	W
SO	0495 Graine de colza	0.05	W
OC	0495 Huile de colza non raffinée	0.2	W
OR	0495 Huile comestible de colza	0.2	W
GC	0654 Blé	5	W
CM	0654 Son de blé non transformé	10	W
CF	1211 Farine de blé	2	W
AS	0654 Paille et fourrage sec de blé	10	W
65	Thiabendazole		
FC	0001 Agrumes	3	Po W
74	Disulfoton		
VB	0400 Brocoli	0.1	W
VB	0041 Choux cabus	0.2	W
VB	0404 Chou-fleur	0.5	W
VB	0404 Chou-fleur	0.05	W
VL	0482 Laitue pommée	1	W
VL	0483 Laitue à cueillir	1	W
85	Phénomiphos		
VO	0051 Piments	0.5	W
VO	0448 Tomate	0.5	W
VC	0432 Pastèque	0.05	(*) W
94	Méthomyl		
FP	0226 Pomme	2	W
100	Méthamidophos		
VB	0041 Choux cabus	1	W

	<u>Produit</u>	<u>MRL (mg/kg)</u>	<u>Étape</u>
VO	0448 Tomate	2	W
105 Dithiocarbamates			
VO	0445 Piments doux	7	W
117 Aldicarbe			
FI	0327 Banane	0.2	W
VR	0589 Pomme de terre	0.5	W
209 Méthoxyfénozide			
VL	0502 Epinard	50	W